

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 juillet 2022

DCM N° 22-07-11-15

Objet : Contrat de Ville - 2ème programmation.

Rapporteur: M. TAHRI,

La seconde programmation du Contrat de Ville est destinée à soutenir des projets qui nécessitaient d'être affinés ainsi que des nouveaux projets associatifs travaillés en collaboration avec les agents du service Politique de la Ville de Metz.

Outre ces aspects techniques, il est important de pouvoir verser des subventions aux associations à plusieurs moments au cours d'une année.

En effet, dans les Quartiers Politique de la Ville, les besoins des habitants, des concitoyens, n'attendent pas les appels à projet et différentes programmations. La Ville doit être en capacité d'y répondre rapidement et ce tout au long de l'année.

L'effort consenti par la Ville de Metz permet aux associations de proposer à la population des QPV un panel d'actions basées sur les thématiques travaillées conjointement au moment du lancement des appels à projets.

Avec cette deuxième programmation, sont soutenus 13 nouveaux projets pour 10 associations et 9 projets ayant fait l'objet d'un report lors de la première programmation du 31 mars 2022.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

CONSIDERANT l'intérêt des projets présentés au regard du développement social, urbain et économique des quartiers visés par la Politique de la Ville,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 182 647 € au financement des actions suivantes pour le Contrat de Ville - 2ème programmation 2022 :

ACS AGORA

Prox'Aventure	3 000 €
Stand Up 2	10 000 €

AICHA

Les marchés solidaires	12 500 €
------------------------	----------

ANAAMO

Journée interculturelle et gastronomie du monde	1 000 €
Ateliers de Français LE	1 000 €
Ateliers de couture et retouches de vêtements	1 000 €

AP SIS-EMERGENCE

Maraude solidaire	2 500 €
-------------------	---------

ATELIERS 1791

La box intergénérationnelle	5 000 €
-----------------------------	---------

BAO

Le fil rouge	22 000 €
--------------	----------

CASSIS

Jeunes en action	10 000 €
A votre santé	2 500 €

LA CAVAVANNE

Festival Cirqu'O Sablon 2022	4 000 €
------------------------------	---------

CMSEA

Pôle Citoyen	4 000 €
--------------	---------

LES COTTAGES DE LA GAB

Accompagnement à la scolarité	15 000 €
<u>CULTURES 21</u>	
Voyage graphique et illustration sur Tee-Shirt	3 000 €
<u>CYCL-ONE</u>	
La fête du court prend ses quartiers	5 000 €
<u>ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS</u>	
La parentalité, la santé, le temps de l'accompagnement	4 000 €
<u>ENERGIES URBAINES</u>	
Casa Amarela	15 000 €
<u>GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE</u>	
Maison du FLE	45 000 €
<u>KAIROS</u>	
Fête de quartier	4 000 €
<u>LA PASSERELLE</u>	
Esport et culture vidéoludique	9 147 €
<u>PLANET AVENTURE ORGANISATION</u>	
Quartiers sportifs, quartiers gagnants 2	4 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants ou lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville
 Commissions : Commission Cohésion Sociale
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
 Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
 date de la délibération.
 Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
 Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20220711-122220-DE-1-1

N° de l'acte : 122220

Délibération rendue exécutoire le 13 juillet 2022
après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)		<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : GIGLIA ANNE

Sigle de l'association : ACS Agora Site web:

1.2 Numéro Siret: 330955899 00027

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 12/09/2018

Volume : 56

Folio : 9

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

Théodore de Gargan

4 rue

Code postal : 57050

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : REIMERINGER

Prénom : Sophie

Fonction : Présidente

Code postal : 57050

Commune : METZ

Téléphone : +33 3 87 55 83 00

Courriel : direction@acs-agera.fr

Portable : 06 26 32 05 50

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : GIGLIA

Prénom : Anne

Fonction : Directrice

Téléphone : 06 35 97 49 14

Courriel : direction@acs-agera.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Centre Social	CAF	01/01/2018

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre d'adhérents	
Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires	
Nombre de salariés en ETPT (Equivalent temps plein travaillé)	
Nombre total de salariés	
dont femmes	
dont hommes	
dont nombre d'emplois aidés	
Cumul des 5 salaires annuels bruts les plus élevés (arrondi à l'Euro)	

5. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

L'action pour laquelle vous sollicitez un financement FIPD est-elle ciblée sur un quartier prioritaire (Quartier politique de la ville, quartier de reconquête républicaine) ?

QPV

QRR

Intitulé :

Prox'Aventure

Objectifs

- Améliorer les relations entre jeunes et les forces de sécurité
- Créer du lien social entre la population et les policiers locaux
- Modifier les comportements réciproques entre les jeunes et les policiers
- déconstruire les stéréotypes
- Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République
- Lutter contre la résignation et le sentiment d'abandon des habitants des quartiers populaires

Description

Le climat dans certains quartiers en France tend à se crispier, le quartier Metz/Nord Patrotte n'est pas épargné. L'action est destinée à l'ensemble des jeunes du Grand Metz-Nord incluant les sous-quartiers « Chemin de la Moselle », « Patrotte », et « Boileau Pré-Génie ». La structure existante ACS Agora a pour vocation, depuis son ouverture de toucher l'ensemble des familles et jeunes habitant ce territoire.

Ce projet est à visée plus précise sur le public 10-25 ans.

Les rapports entre les forces de l'ordre et une partie de la population, plus particulièrement les jeunes, sont régulièrement mis à mal par une méconnaissance réciproque. Ainsi une frange de la population considère rarement la police comme une protection. Chaque intervention de police est considérée comme une agression et une intrusion dans leur quartier. Cette méconnaissance ne fait qu'amplifier l'incompréhension grandissante entre les deux parties.

Les policiers de l'association Raid Aventure Organisation œuvrent bénévolement, à travers leur dispositif Prox', en organisant au cœur des quartiers, des moments privilégiés de rencontre entre les policiers et les jeunes. Policiers et jeunes ont une occasion de dialoguer ensemble, répondre aux interrogations réciproques, et ainsi lever les malentendus.

Depuis 25 ans, les objectifs des policiers de l'association Raid Aventure Organisation et de son président Bruno Pomart, sont ambitieux : promouvoir le dialogue, la citoyenneté et les valeurs de la République à travers des activités ludiques, sportives et citoyennes. En partenariat avec la préfectures, la ville et les forces de police locales, RAO œuvre pour tisser des liens de confiance entre la police et la population.

les différents ateliers proposés aux jeunes sont : Initiation aux techniques de maîtrise d'un individu et de self-défense./ Rencontre et échange avec la Police municipale/ Démonstrations du savoir-faire des forces de sécurité (techniques d'interpellations, démonstration cynophile, contrôle routier, secours à la personne, découverte du matériel et des véhicules d'intervention police)/ Espaces et stands dédiés aux associations locales/ Un laser game gonflable et une piste routière avec stand de prévention aux dangers de la route, et mise en pratiques sur des engins motorisés, encadrés par des policiers motocyclistes (en option)/ Activités sportives : mur d'escalade, football, rugby, boxe...

Initiation aux gestes de premiers secours par des policiers moniteurs de secourisme/ Atelier de découverte des gestes et techniques professionnels en intervention (maniement des bâtons de défense, menottage, palpation, techniques d'interpellation etc...) afin que lors d'un prochain contrôle, les gestes des policiers ne soient pas interprétés

Parcours d'obstacles en tenue de maintien de l'ordre/ Stand de présentation et de recrutement aux différents métiers de la Police Nationale avec présentation des programmes d'accompagnement internes pour les candidats non diplômés.

Déroulement du projet :

Où ? Quand ?

Sur le quartier Metz Nord/ Patrotte à proximité de devant les ponds.

Emplacement se trouve près du gymnase de la Patrotte rue Théodore de Gargan, seront utilisés ; le parking à proximité, les espaces verts "jardin Marianne Himmelsbach et comme moyen de repli le gymnase.

La date retenue : Samedi 1 octobre 2022

Quoi ?

Cette action va permettre un rapprochement physique Population et Forces de l'Ordre dont l'objectif est de faire participer les jeunes et familles à différentes rencontres au sein « d'un village citoyen ». Des ateliers sportifs, civiques et des temps de débats/échanges seront mis en oeuvre afin d'apporter une expérience positive et de créer un « Rapprochement entre la population et la police ».

Pourquoi ?

Le climat dans certains quartiers en France, principalement ceux prioritaires de la Ville, tend à se crispier. La jeunesse, plus particulièrement celle qui connaît des difficultés d'insertion sociale ont besoin de se reconnecter à des valeurs structurantes et d'avoir des repères fiables, spécialement vis à vis des adultes.

Construire une relation de confiance et faire confiance à l'autre, c'est s'autoriser à prendre le risque d'un nouveau parcours, d'une autre perception de la société.

Pour qui ?

Public ciblé : Population des quartiers prioritaires de Metz Nord (voir environ) - 300 jeunes mixtes (garçon et fille) public de la Prévention Spécialisée 10 à 21 ans, avec un focus sur les pré-ados et Ados : 8 à 16 ans - Jeunes ciblés en partenariat avec les acteurs locaux : éducation nationale, bailleurs, centre social, La prévention spécialisée, L'AFEV, Dispositif PRE en voie décrochage scolaire, de marginalisation, en difficulté d'insertion sociale. Etc

Travail en partenariat et en réseau : Tous les acteurs de terrain + création d'un comité d'organisation du Prox'Aventure 2020

Les partenaires ?

Ville de Metz

Bailleurs

Éducation Nationale, collège et écoles élémentaires

MJC Boileau

MJC 4 bornes

Association Raid Aventure Planet Aventure Organisation

Prévention Spécialisée APSIS Emergence

L'AFEV

Moisson nouvelle

CDE

Foyer Perigaux et les alliés AMLI

Les activités du RAID :

Initiation aux techniques de maîtrise d'un individu et de self-défense./ Rencontre et échange avec la Police municipale/ Démonstrations du savoir-faire des forces de sécurité (techniques d'interpellations,

démonstration cynophile, contrôle routier, secours à la personne, découverte du matériel et des véhicules d'intervention police)/ Espaces et stands dédiés aux associations locales/ Un laser game gonflable et une piste routière avec stand de prévention aux dangers de la route, et mise en pratiques sur des engins motorisés, encadrés par des policiers motocyclistes (en option)/ Activités sportives : mur d'escalade, football, rugby, boxe...

Initiation aux gestes de premiers secours par des policiers moniteurs de secourisme/ Atelier de découverte des gestes et techniques professionnels en intervention (maniement des bâtons de défense, menottage, palpation, techniques d'interpellation etc...) afin que lors d'un prochain contrôle, les gestes des policiers ne soient pas interprétés

Parcours d'obstacles en tenue de maintien de l'ordre/ Stand de présentation et de recrutement aux différents métiers de la Police Nationale avec présentation des programmes d'accompagnement internes pour les candidats non diplômés.

Les activités du Centre Social et des partenaires

Un stand accueil et inscription

Un stand LAEP (lieu d'accueil enfants parent) animation et accueil pour les plus petits

Un stand goûter boissons

Un stand photo box

un stand tri, environnement, civisme, ect

Stands organisés par les associations ?

Communication

Les partenaires diffuse l'information par le biais de supports

Une banderole sera installée sur le quartier pour informer les habitants

Affichage et flyers

Diffusion via les réseaux sociaux, les sites

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Classe d'âges : Mineurs moins de 12 ans

Mineurs de 12 à 18 ans

Majeurs de 18 à 25 ans

Sexe : Public mixte

Public : Public scolaire

Autre public

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Metz

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyen Matériel :charges Indirectes

- Tentes, tables et bancs, barrières de sécurité, tourets électrique, électricité ... 1570€

- Gymnase en cas de repli

- Véhicule neuf places ACS Agora 80€

- Barbecue, percolateur, gobelets... ACS Agora

Moyens Humains : Charges Indirectes

- 8 salariés ACS Agora le centre social / 1760€

- 2 services civiques ACS Agora
- 1 salariés MJC 4 bornes / 308€
- 2 salariés MJC Boileau / 616€
- 2 salariés L'AFEV / 616€
- 3 éducateurs de la prévention spécialisée / 924€
- 3 bénévoles ACS Agora et 8 bénévoles (familles, ados) / 1414€
- 1 salariés école des sport ville de Metz
- service de l'état ?
- Les bénévoles du prox'aventure ?

Montage financier : le village 8280€

- Village stands 4300€
- photo box 530€
- Réalisation graphique 500€
- Sono 500€
- Coordination 1000€
- Laser Game 700€
- Photos diapo 750€

Cofinancement ACS Agora + Bailleurs + Ville de Metz

- Tee Shirt 4.50 x 300 = 1356€
- Goodies 1784€
- Projet jeunes et familles autofinancements : montage, démontage, accueil, stand vente de boissons et alimentation 600€
- Prêt du matériel (tentes, tables et bancs, barrière de sécurité, tourets électrique, électricité ...)

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	6	6
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés	2	2
Volontaires ou stagiaires indemnisés	2	2
Personnel mis à disposition "payante"	8	8
Bénévoles	13	13
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/10/2022 au 02/10/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Quantitatifs : - Nombre de jeunes mobilisés / âge/ Sexe / Quartier - Nombre de partenaires mobilisés - Réalisation de la manifestation - Nombres de réunions de préparation

Qualificatifs : - Évaluation de l'organisation de la manifestation - Qualité des prestations proposées - Évaluation des échanges entre jeunes et acteurs (liens de confiance) - Perception du changement de comportement / amélioration des liens - Accroche des jeunes sur les différents stands

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 300

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 12 020,00 €	
Prestation de services..... 8 280,00 €	
Achats matières et fournitures..... 3 740,00 €	
Autres fournitures..... 0,00 €	
61 - Services extérieurs	
Locations..... 0,00 €	
Entretien et réparation..... 0,00 €	
Assurance..... 0,00 €	
Documentation..... 0,00 €	
62 - Autres services extérieurs	
Rémunérations intermédiaires et honoraires..... 0,00 €	
Publicité, publication..... 0,00 €	
Déplacements, missions..... 0,00 €	
Services bancaires, autres..... 0,00 €	
63 - Impôts et taxes	
Impôts et taxes sur rémunération..... 0,00 €	
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	
64 - Charges de personnel 1 760,00 €	
Rémunération des personnels..... 1 760,00 €	
Charges sociales..... 0,00 €	
Autres charges de personnel..... 0,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	
Autres charges de gestion courante..... 0,00 €	
66 - Charges financières	
Charges financières..... 0,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles..... 0,00 €	
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	
Dotation aux amortissements..... 0,00 €	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés..... 0,00 €	
CHARGES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement..... 0,00 €	
Frais financiers..... 0,00 €	
Autres charges indirectes..... 0,00 €	
Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature 5 248,00 €	
860 - Secours en nature..... 0,00 €	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	
	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services
	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €
	73 - Dotations et produits de tarification
	Dotations et produits de tarification..... 0,00 €
	74 - Subventions d'exploitation 11 760,00 €
	FIPD..... 6 000,00 €
	Préfecture de la Moselle 6 000,00 €
	Total des autres services de l'Etat..... 0,00 €
	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €
	Communes..... 4 760,00 € <i>Ville de metz subv de fonctionnement 1 760€</i>
	<i>Ville de Metz politique ville 3 000€</i>
	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)..... 0,00 €
	Aides privées (fondation)..... 0,00 €
	Autres établissements publics..... 1 000,00 €
	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)..... 0,00 €
	Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)..... 0,00 €
	Conseil.s Régional(aux)..... 0,00 €
	Conseil.s Départemental(aux)..... 0,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante
	756 - Cotisations..... 0,00 €
	758 - Dons manuels - Mécénat..... 0,00 €
	750 - Autres produits de gestion courante..... 0,00 €
	76 - Produits financiers
	76 - Produits financiers..... 0,00 €
	77 - Produits exceptionnels
	Produits exceptionnels..... 0,00 €
	78 - Reprises sur amortissements et provisions 1 970,00 €
	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 1 970,00 €
	79 - Transfert de charges
	Transfert de charges..... 0,00 €
	RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET
	Insuffisance prévisionnelle (déficit)..... 0,00 €

3 834,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 1 414,00 €	87 - Contributions volontaires en nature 5 298,00 € 870 - Bénévolat..... 1 414,00 € 871 - Prestations en nature..... 3 884,00 € <i>Mise à disposition gratuite de biens et de services</i> 875 - Dons en nature..... 0,00 €
Total des Charges 19 028,00 €	Total des ressources 19 028,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

La subvention sollicité de **6000 €**, objet de la présente demande représente **31.53 %** du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE AGORA.

 Sigle de l'association : ACS Site web:

1.2 Numéro Siret: 330955899 00027

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

 Date :

 Volume :

 Folio :

 Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

 BP 52018

 4, rue Théodore de Gargan

 Code postal : 57050

 Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

 Nom : REIMERINGER

 Prénom : Sophie

 Fonction : Présidente

 Code postal : 57050

 Commune : METZ

 Courriel: Courriel : direction@acs-agera.fr

 Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

 Nom : BETTAHAR

 Prénom : Aïcha

 Fonction : responsable du secteur ado

 Téléphone : 0387558300

 Courriel : secteur.ado@acs-agera.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non

oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Stand Up 2022

Objectifs

- Travailler les compétences artistiques avec des professionnels
- Permettre aux jeunes participants de travailler la confiance en soi et développer leurs aptitudes artistiques. - Acquérir des techniques et des astuces simples pour se sentir plus à l'aise en public et dans la vie de tous les jours - Organiser en fin d'année scolaire un spectacle dans une salle de la ville de Metz pour faire découvrir le fruit de leur travail à leur famille et à leurs amis

Description

Qui ?

L'association ACS Agora souhaite reconduire le projet Stand-up pour l'année 2022. Ce projet concerne les jeunes du quartier Metz Patrotte âgés de 13 à 17 ans. Ces jeunes sont souvent issus de milieux défavorisés et n'ont pas la chance d'accéder à ce type d'activité. Pour autant, certains jeunes s'intéressent au stand-up et ont des potentiels pour y parvenir.

Quoi ?

Ce projet est une façon d'aider les jeunes qui souhaitent s'exprimer sur scène et acquérir des compétences (développement d'une aisance) devant un public.

Nous souhaitons initier les jeunes au stand-up pour leur permettre de découvrir un autre univers qui est « le monde du spectacle » et l'envers du décor.

Quand ?

Ce projet sera réalisé de janvier à décembre 2022 soit une année durant les périodes scolaires et hors temps scolaire. Durant les périodes scolaires, il s'agira de proposer des ateliers d'improvisation et hors temps scolaire des séances de découverte.

Où ?

Ce projet se déroulera au sein de l'agora dans la salle de spectacles ou au bas des immeubles durant les manifestations organisées par l'ACS Agora.

Comment ?

Le lieu : L'Agora

Pourquoi ?

Nous souhaitons développer les animations au bas des immeubles à Metz Nord Patrotte et Chemin de la Moselle à destination des habitants. Les animations seront diverses et prendront différentes formes selon les périodes de l'année. Toutefois, le stand-up sera mis en place en dehors des murs de l'Agora pour faciliter l'approche auprès des jeunes qui ne fréquentent pas ou peu le centre social Agora. Ce projet est un moyen de nous faire connaître auprès des jeunes, et il sert également à construire une relation de confiance entre eux et les habitants.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans

16/17 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veuillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

3 intervenants extérieurs se relaieront durant les ateliers et 1 salarié du centre social sera présent.

La salle de spectacle sera utilisée pour les ateliers et les plateaux.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)l'action/projet	1	0.25
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de jeunes participants ;
- Nombre de filles ;
- Nombre de garçons ;
- Nombre de jeunes habitants au sein du territoire ;

- Nombre de séances réalisées ;
 - Nombre de plateau
- Indicateurs qualitatifs :
- Satisfaction des jeunes et des intervenants ;
 - Evolution des jeunes et impacts dans leur vie quotidienne

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 20

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 500,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services
Prestations de services 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
Achats matières et fournitures 500,00 €	
Autres fournitures 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification
61 - Service extérieurs	Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
Locations 0,00 €	
Entretien et réparation 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 27 800,00 €
Assurance 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 6 400,00 €
Documentation 0,00 €	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 6 400,00 €
62 - Autres services extérieurs 23 600,00 €	Conseil-s Régional(aux) 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires 23 600,00 €	Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €
Publicité, publication 0,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations 10 700,00 €
Déplacements, Missions 0,00 €	57-METZ METROPOLE 10 700,00 €
Services bancaires, autres 0,00 €	Commune(s) 10 700,00 €
63 - Impôts et taxes	METZ (57036) 10 700,00 €
Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €
Autres impôts et taxes 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
64 - Charges de personnel 3 795,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 €
Rémunération des personnels 3 036,00 €	Aides privées (fondation) 0,00 €
Charges sociales 759,00 €	Autres établissements publics 0,00 €
Autres charges de personnel 0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante 95,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	756.Cotisations 95,00 €
Autres charges de gestion courante 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €
66 - Charges financières	750.Autres produits de gestion courante 0,00 €
Charges financières 0,00 €	76 - Produits financiers
67 - Charges exceptionnelles	Produits financiers 0,00 €
Charges exceptionnelles 0,00 €	77 - Produits exceptionnels
68 - Dotation aux amortissements	Produits exceptionnels 0,00 €
Dotation aux amortissements 0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) : Participation des salariés	
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	
Charges indirectes	

Charges fixes de fonctionnement..... 0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €
Frais financiers..... 0,00 €	
Autres charges indirectes..... 0,00 €	<u>79 - Transfert de charges</u>
Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	Transfert de charges..... 0,00 €
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</u>	<u>Ressources propres affectées au projet</u>
860 - Secours en nature..... 0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)... 0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 €	<u>87 - Contributions volontaires en nature</u>
862 - Prestations..... 0,00 €	870 - Bénévolat..... 0,00 €
864 - Personnel bénévole..... 0,00 €	871 - Prestations en nature..... 0,00 €
	875 - Dons en nature..... 0,00 €
Total des Charges 27 895,00 €	Total des ressources 27 895,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

BUDGET Stand'Up 2022

DEPENSES		RECETTES	
60. ACHATS	500	70. Vente de produits finis	
Prestations de services		Vente de produits finis	3565
Achats matières et fournitures	500		
Autres fournitures		73. Dotations et produits de tarification	
		Dotations et produite de tarification	
61. SERVICES EXTERIEURS		74. Subvention d'exploitation	17100
Locations immobilières et mobilières		Etat :	
Entretien et réparations		57 Etat politique ville :	6400
Assurances		Cget	
Documentation		Conseil régionaux	
		Conseil départementaux	
62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16465	57 Moselle (département) :	
Rémunération d'intermédiaire et	16465	communauté de commune et d'agglo	
Honoraire		57 METZ Politique Ville	10700
Publicité, publication		ville de metz subvention fonctionnement	3795
Déplacements, missions et réceptions		Organismes sociaux (CAF, ...)	
Services bancaires, autres		ASP (emplois aidés)	
		Aides privées	
63. IMPOTS ET TAXES		Autres établissements publics	
Impôt et taxes sur rémunération		75. Autres produits de gestion courante	95
Autres impôts et taxes		756. Cotisations	95
		758. Dons manuels- Mécenat	
64. FRAIS DE PERSONNEL	3795	750. Autres produits de gestion courante	
Rémunération du personnel	3036		
Charges sociales	759	76. PRODUITS FINANCIERS	
Autres charges de personnel		Produits financiers	
65. CHARGES DE GESTION COURANTE		77. PRODUITS exceptionnel	
Autres charges de gestion courante		Produits exceptionnel	
66. CHARGES financières			
Charges financières		78. REPRISES sur Amort et provisions	
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES		789. Report de ressources	
Charges exceptionnelles			
68. DOTATION aux amortissements		79. Transfert de charges	
Dotation aux amortissements		Transfert de charges	
AUTRES DEPENSES		RESSOURCES propres affectées au projet	
69. IMPOT sur les bénéfices		Insufficances prévisionnelle (déficit)	
Impôt sur les bénéfices			
Charges indirectes		87. Contribution volontaires en nature	
86. Emplois de contributions volontaires		870. Bénévolat	
860. secours en nature		871. Prestation en nature	
861. mise à dispo gratuite de bien et services		875. Dons en nature	
862. Prestations			
864. Personnel bénévole			
TOTAL des charges	20760	TOTAL des produits	20760

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)



N°12156*06

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Association Aicha Aide Solidarité

Sigle de l'association : ZAH (AAAH) Site web :

1.2 Numéro Siret : 836398877

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date 18/12/2017
Volume : 24 Folio : 177 Tribunal d'instance : Metz

1.5 Adresse du siège social : 30 Rue Villers 57050
Code postal : 57050 Commune : Metz
Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : Demangel Sandra Prénom :
Fonction : Présidente
Téléphone : 07 87 35 67 18 Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : Prénom :
Fonction :
Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non
Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	11
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	80

5. Budget¹ de l'association

Année 2021 ou exercice du 01/01/21 au 31/12/2021

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	<u>26975</u>
Achats matières et fournitures	<u>26975</u>	73 - Concours publics	
Autres fournitures	<u>1600</u>	74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations	<u>3156</u>		
Entretien et réparation			
Assurance	<u>380</u>	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	<u>570</u>		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	<u>435</u>	77 - Produits exceptionnels	<u>435</u>
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	<u>26301</u>	TOTAL DES PRODUITS	<u>26301</u>
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	<u>26301</u>	871 - Prestations en nature	<u>26301</u>
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	<u>9570</u>	875 - Bénévolat	<u>9570</u>
TOTAL	<u>46503</u>	TOTAL	<u>46503</u>

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé : Les Marchés Solidaires

Objectifs : Lutter contre la précarité au cœur des q.p.v.
Donner l'accès et le choix à des fruits et légumes de
qualité! Favoriser le développement du bien vivre ensemble! @PV
- Offrir un moment de convivialité, aux personnes en fracture
social - Et, nouveauté d'intégrer des personnes en recherche
d'emploi au sein de l'équipe pour plutard leur donner
accès à un emploi - (I.P) @PV uniquement.

Description : vente de fruits et légumes entre 0,65 cts et 1 euro le kg
1 matinée par semaine pour chaque @PV + dans hyper
gâteaux, vêtements - Actuellement le jeudi à Hauts de Vallières - Belle
vendredi - En développement pour Metz - Sablon Sud -

Patrote - Metz Nord - Metz Baillan.

Projet : ouvrir à tous les q.p.v d'ici 2022 en
pérenne - Afin d'offrir une réelle solidarité
au cœur même des q.p.v et des problématiques
sociales récurrentes en quartier prioritaires.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République
(ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière
éventuelle, etc.

Orientés par le partenaire Logi - Est et Assistantes
Social (Département, Centre Social)

Bénéficiaires: Minima sociaux -

800 personnes au total de tout q.p.v
car les travailleurs sociaux envoient les gens sur les diffé
endats associatifs ou marchés.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire : METZMoyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	11	
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴	1	
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

 oui non Si oui, combien (en ETPT) :
Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/22 au 31/12/2022Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projetBudget supplémentaire -
projet pluriannuelAnnée 2022 ou exercice du 01/01/22 au 31/12/2022Suppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	53950
Achats matières et fournitures	53950	73 - Concours publics	
Autres fournitures	3200	74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	6912		
Locations			
Entretien et réparation	760		
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	1140		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			15.000
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	6720
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	2688
67 - Charges exceptionnelles	870	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	66832	TOTAL DES PRODUITS	66832

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	52602	871 - Prestations en nature	52602
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	19140	875 - Bénévolat	19140
TOTAL	71742	TOTAL	71742

La subvention sollicitée de 15.000 €, objet de la présente demande représente 16,72 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Demauget Seuche

représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :

€ au titre de l'année ou exercice

2022

€ au titre de l'année ou exercice

€ au titre de l'année ou exercice

€ au titre de l'année ou exercice

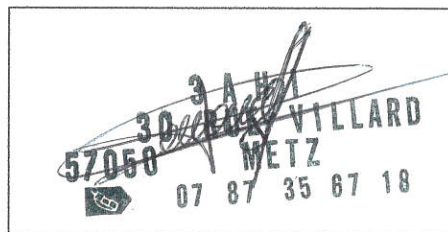
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le *Metz*

à *14 Mars 2022*

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS



N°12156*06

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service Ville de Metz
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :
Association des Naturels et Amis de l'Angola en Moselle - ANAAMO

Sigle de l'association : ANAAMO Site web : www.anaamo.fr

1.2 Numéro Siret : 80087753600026

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date 20/09/2016
Volume : 174 Folio : 084 Tribunal d'instance : Metz

1.5 Adresse du siège social : 4 rue de Stoxey

Code postal : 57070 Commune : Metz

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Mbongo Matondo Prénom : Sebastiao

Fonction : Président

Téléphone : 0629024526 Courriel : anaamoselle@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Aide alimentaire	Préfet de Région Grand Est (DRDJSCS)	13/09/2021
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Banque Alimentaire de Moselle, Fédération des Familles de France de Moselle, Centre Social de Bellecroix (KAIROS).

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	13
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	167

5. Budget¹ de l'association

Année _____ ou exercice du _____ au _____

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	6550	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1448
Achats matières et fournitures	5550	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1000	74 - Subventions d'exploitation²	22700
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	8000		
Locations	7000		
Entretien et réparation	800		
Assurance	200	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Région Grand Est	9300
62 - Autres services extérieurs	2000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	200		
Déplacements, missions	700	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1100	Ville de Metz	6100
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	7300
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	12610	75 - Autres produits de gestion courante	5812
		756. Cotisations	4381
		758. Dons manuels - Mécénat	1431
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	800	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	29960	TOTAL DES PRODUITS	29960
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	7500	875 - Bénévolat	7500
TOTAL	37460	TOTAL	34460

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

JOURNEE INTERCULTURELLE ET DE GASTRONOMIE DU MONDE

Objectifs :

Favoriser le lien entre les habitants du quartier

Intégration, échange culturelle et savoir vivre ensemble dans la vivre la diversité

Faire participer les habitants aux activités socioculturelle pour meliorer l'image de quartier

Temps convivial

Cohésion sociale

Découvrir et goûter la gastronomie des autres

Description :

Animer le quartier et de montrer la diversité culturelle, favoriser de vivre ensemble dans la diversité, connaitre la culture et les goûts des autres (la gastronomie, faire sortir les gens de chez eux pour éviter l'isolement.

Cette activité sera animer par les groupes des jeunes (artistes musiciens) talents cachés de quartier de Bellecroix.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Tout public sans distinction

Tranche d'âge: 7 à 65 ans et plus

Bénéficiaires: 150 personnes dans la salle ou plus à l'exterieur (place du marché)

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Ville de Metz à Bellecroix au centre social

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Les moyens humains sont les bénévoles, les habitants du quartier (hommes et femmes) et des artistes.

Moyens matériels: Appareil de son, chaises, tables, gobelets, casseroles, couverts jetables.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	13	
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 10/9/20 au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Réunions avec des partenaires

Satisfaction des habitants, des Bénévoles et des partenaires

Taux de participation des habitants

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Année

ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3760	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	520
Achats matières et fournitures	3240	73 - Concours publics	
Autres fournitures	520	74 - Subventions d'exploitation ²	4500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	530		
Locations	450		
Entretien et réparation	30		
Assurance	50	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	280	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	75		
Déplacements, missions	180	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	25	Ville de Metz	4500
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	800	75 - Autres produits de gestion courante	350
		756. Cotisations	350
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	5370	TOTAL DES PRODUITS	5370

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	375	875 - Bénévolat	375
TOTAL	5745	TOTAL	5745

La subvention sollicitée de 4500
(montant sollicité/total du budget) x 100.

€ , objet de la présente demande représente 83,8 % du total des produits du projet

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS



N°12156*06

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service VILLE DE Metz
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION DE NATURELS ET AMIS DE L'ANGOLA EN MOSELLE - ANAAMO

Sigle de l'association : ANAAMO Site web: www.anaamo.fr

1.2 Numéro Siret : 82287753600026

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date 20/09/2016
Volume : 174 Folio : 084 Tribunal d'instance : DE METZ

1.5 Adresse du siège social : 4 rue de Stoxey

Code postal : 57070 Commune : Metz

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : MBONGO MATONDO Prénom : SEBASTIAO

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : 0629024526 Courriel : anaamoselle@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

Aide Alimentaire

attribué par

PREF Région Grand-Est

en date du :

13/09/2021

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Banque Alimentaire de Moselle

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	5
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	167

5. Budget¹ de l'association

Année 2022 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	6550	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1448
Achats matières et fournitures	5550	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1000	74 - Subventions d'exploitation²	22700
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	8000		
Locations	7000		
Entretien et réparation	800		
Assurance	200	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		REGION GRAND EST	9300
62 - Autres services extérieurs	2000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	200		
Déplacements, missions	700	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1100	VILLE DE METZ	6100
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	7300
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	12610	75 - Autres produits de gestion courante	5812
		756. Cotisations	4381
		758. Dons manuels - Mécénat	1431
66 - Charges financières	800	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	29960	TOTAL DES PRODUITS	29960
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	7500	875 - Bénévolat	7500
TOTAL	37460	TOTAL	37460

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

ATELIER DE FRANCAIS LE

Objectifs :

Apprentissage de la langue française pour les primo-arrivants bénéficiaires de protection International et autres dont les Ukrainiens.
Insertion et intégration sociale des immigrants accompagnés à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture des adultes.
Favoriser l'intégration de primo-arrivants.
Lever les freins à l'emploi telles que les modalités de la maîtrise de la langue.

Description :

Ce projet consiste d'apprendre la langue française aux primo-arrivants, bénéficiaires de protection internationale et autres en situation régulière, parmi eux les Ukrainiens pour leurs intégrations à la vie socioéconomique en France.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

71 participants hommes et femmes dont 15 Ukrainiens resident à Bellecroix et Vallière.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Metz au quartier Bellecroix, au siege social de l'association, 4 rue de Stoxey 57070 Metz

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Video-projecteur, imprimante, cartouche d'encre, papiers, stylos, crayons, livres, tableau, marqueurs effaçables, tables, chaises...

5 Bénévoles retraités donnent le cours français 5 fois par semaine.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	5	
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 4/4/20 au 4/4/20

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Réunion avec les bénévoles, partenaires et participants
Satisfaction des participants et des Bénévoles
Contrôle systématique
Assuidité
Ponctualités

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Année

ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2401	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1445
Achats matières et fournitures	2071	73 - Concours publics	
Autres fournitures	330	74 - Subventions d'exploitation ²	4000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2670		
Locations	2340		
Entretien et réparation	264		
Assurance	66	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	429	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	66		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	363	Ville de Metz	4000
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	240	75 - Autres produits de gestion courante	295
		756. Cotisations	295
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	5740	TOTAL DES PRODUITS	5740

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	2475	875 - Bénévolat	2475
TOTAL	8215	TOTAL	8215

La subvention sollicitée de 4000 €, objet de la présente demande représente 69,7 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Mbongo Matondo Sebastiao.....

représentant(e) légal(e) de l'association **ANAAMO**

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

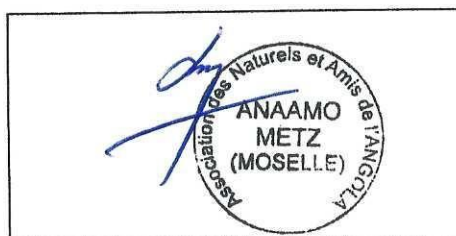
- demander une subvention de : **4000** € au titre de l'année ou exercice **2022**
 € au titre de l'année ou exercice
 € au titre de l'année ou exercice
 € au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le **13/05/2022** à **Metz**

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité**
Direction/Service Ville de Metz
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION DES NATURELS ET AMIS DE L'ANGOLA EN MOSELLE - ANAAMO

Site web : www.anaamo.fr

1.2 Numéro Siret : 82287753600026

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date 20/09/2016
Volume : 174 Folio : 084 Tribunal d'instance : de Metz

1.5 Adresse du siège social : 4 rue de Stoxey

Code postal : 57070 Commune : Metz

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : MBONGO MATONDO Prénom : SEBASTIAO

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : 0629024526 Courriel : anaamoselle@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

Aide alimentaire

attribué par

PREF Région Grand-Est

en date du :

13/09/2021

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Banque Alimentaire de Moselle, Federation des Familles de France de Moselle, Centre Social de Bellecroix (KAIROS)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	13
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	0
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	167

5. Budget¹ de l'association

Année ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	6550	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1448
Achats matières et fournitures	5550	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1000	74 - Subventions d'exploitation²	22700
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	8000		
Locations	7000		
Entretien et réparation	800		
Assurance	200	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		REGION GRAND EST	9300
62 - Autres services extérieurs	2000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	200		
Déplacements, missions	700	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	1100	VILLE DE METZ	6100
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	7300
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	12610	75 - Autres produits de gestion courante	5812
		756. Cotisations	4381
		758. Dons manuels - Mécénat	1431
66 - Charges financières	800	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	29960	TOTAL DES PRODUITS	29960
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	7500	875 - Bénévolat	7500
TOTAL	37460	TOTAL	37460

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

ATELIER DE COUTURE ET RETOUCHE DE VETEMENTS

Objectifs :

Aider des personnes à l'insertion et intégration sociale pour être autonome.
Savoir et faire la retouche de vêtements avec la machine et en mains.
Le vivre ensemble

Description :

ce projet consiste d'apprendre les femmes et hommes à coudre avec la machine et à main, toujours dans le but de venir en aide aux familles en difficultés et les occupés.
Faire sortir des gens de chez-eux pour éviter l'isolement.
Créer des liens d'échanges multiculturels.
Savoir vivre ensemble avec la diversité.
Partager le savoir-faire de chacun(e).

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les habitants du quartiers et des environs (hommes et femmes), 18 participants

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

.Ville de Metz quartier au siège de l'association 4 rue de Stoxey 57070 Metz

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

3 bénévoles qui donnent la formation;
Machine à coudre, tissus aiguilles, fils, mètre ruban ciseaux, livre de modèle, patron...

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	3	
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

 oui non Si oui, combien (en ETPT) :
Date ou période de réalisation : du (le) 1/6/20 au 30/6/20**Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus**

Contrôle systématique, réunion avec des bénévoles et partenaires, contrôle de participants, contrôle périodique d'activités, satisfaction des bénévoles et participants, contrôle d'hygiène et de sécurité.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année

ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2401	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1445
Achats matières et fournitures	2071	73 - Concours publics	
Autres fournitures	330	74 - Subventions d'exploitation²	4000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2670		
Locations	2340		
Entretien et réparation	264		
Assurance	66	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	429	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	66		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	363	Ville de Metz	4000
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	240	75 - Autres produits de gestion courante	295
		756. Cotisations	295
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	5740	TOTAL DES PRODUITS	5740

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	2475	875 - Bénévolat	2475
TOTAL	8215	TOTAL	8215

La subvention sollicitée de **4000** €, objet de la présente demande représente **69,7** % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) **Mbongo Matondo Sebastiao**

représentant(e) légal(e) de l'association **ANAAMO**

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : **4000** € au titre de l'année ou exercice **2022**
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice
€ au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 13/05/2022

à Metz

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : APSIS EMERGENCE

Sigle de l'association : APSIS EMER Site web:

1.2 Numéro Siret: 301294831 00112

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

6 rue du Cygne

Code postal : 57100

Commune : THIONVILLE

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DUMAY

Prénom : Nicole

Fonction : Présidente

Code postal : 57100

Commune : THIONVILLE

Téléphone : 03 82 88 49 93

Courriel: Courriel :

Portable : 06 80 22 02 95

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : ROMANO

Prénom : Christophe

Fonction : chef de service éducatif

Téléphone : 06 09 14 51 38

Courriel : c.romano@apsis-emergence.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Adhérents	
Nombre de bénévoles	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Maraude solidaire

Objectifs

Par l'intermédiaire de ce projet nous souhaitons sensibiliser les jeunes à la précarité et au respect d'autrui. Nous souhaitons permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs projets. L'investissement des jeunes favorisera leur image à l'extérieur du quartier tout en sensibilisant les jeunes aux actions citoyennes.

Cette action favorisera le développement de l'estime de soi des participants et luttera modestement contre l'exclusion en favorisant les relations humaines.

Description

Le projet « Maraude solidaire » est le parfait moyen de sensibiliser les jeunes à la notion d'entre-aide et de bienveillance face aux plus démunis. A travers ce projet, nous souhaitons travailler autour de la solidarité pour permettre à chaque jeune de prendre conscience de leur rôle dans la société. Ce projet réunira principalement une vingtaine de jeunes de 13 à 25 ans ainsi que des parents qui souhaitent s'investir dans la confection des repas.

Dans un premier temps, nous sensibiliserons les jeunes à la cause de la précarité à travers des vidéos suivies de débat et d'échange.

Par la suite, nous organiserons avec les jeunes des temps de récolte de produit essentiel aux sans-abris (vêtements, produits d'hygiène, couvertures, sac de couchage...). Pour se faire, les jeunes feront des flyers qui seront distribués et tiendront différents stands de collecte. Nous souhaitons également solliciter l'atelier 1791 pour bénéficier de produit d'hygiène. Les réseaux sociaux seront un outil pour véhiculer notre action et ainsi récolter certains dons nécessaires à la distribution.

Une fois par mois, les jeunes et les adultes du quartier prépareront et distribueront des paniers repas aux plus nécessiteux (sans abris, famille précaires...). A Noël, pour que personne ne soit oublié, nous

confectionnerons avec les jeunes et leurs familles des sachets de biscuits de Noël et de chocolat qui seront distribués le 24 décembre avec un petit présent que nous aurons récolté (parfum, produit d'hygiène...).

Si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons un repas chaud festif dans une salle du quartier pour les fêtes de fin d'année (2022).

Enfin, nous souhaiterions conclure ce projet en réalisant un échange avec des jeunes d'une autre ville qui portent le même projet lors d'un séjour. Le lieu reste à définir car je suis en discussion avec des structures sociales (Lyon, Grenoble, Paris ou Marseille).

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans
16/17 ans
18/25 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veuillez préciser le(s) nom(s) du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

La Patrotte - Metz-Nord

Quartier Saint-Eloy - Boileau-Pré Génie

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

deux éducateurs seront mobilisés sur ce projet ainsi que les véhicules nécessaires.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	2	0.05
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en œuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 03/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs :

- Mobilisation des jeunes et des familles
- Régularité dans la participation des jeunes

Indicateurs qualitatifs :

- Satisfaction du public
- Impact sur le quartier et la ville
- Perception des jeunes envers les personnes nécessiteuses

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 20

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 4 500,00 € Prestations de services 500,00 € activités séjour Achats matières et fournitures 4 000,00 € achat de produits pour jeunes, alimentation séjour. Autres fournitures 0,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
61 - Service extérieurs 1 500,00 € Locations 1 500,00 € Entretien et réparation 0,00 € Assurance 0,00 € Documentation 0,00 €	73 - Dotations et produits de tarification Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 400,00 € Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 € Publicité, publication 0,00 € Déplacements, Missions 400,00 € Services bancaires, autres 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 9 375,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 2 500,00 € 57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 2 500,00 € Conseil-s Régional(aux) 0,00 € Conseil-s Départemental (aux) 0,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations 4 375,00 € 57-METZ METROPOLE 4 375,00 € Commune(s) 2 500,00 € METZ (57036) 2 500,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 0,00 € Aides privées (fondation) 0,00 € Autres établissements publics 0,00 €
63 - Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération 0,00 € Autres impôts et taxes 0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante 490,00 € 756.Cotisations 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante 490,00 € atelier jeune
64 - Charges de personnel 4 375,00 € Rémunération des personnels 3 500,00 € salaire pris en charge par la métropole Charges sociales 875,00 € Autres charges de personnel 0,00 €	76 - Produits financiers Produits financiers 0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante Autres charges de gestion courante 0,00 €	77 - Produits exceptionnels Produits exceptionnels 0,00 €
66 - Charges financières Charges financières 0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €
67 - Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles 0,00 €	79 - Transfert de charges Transfert de charges 0,00 €
68 - Dotation aux amortissements Dotation aux amortissements 0,00 €	Ressources propres affectées au projet 910,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	
Charges indirectes Charges fixes de fonctionnement 0,00 € Frais financiers 0,00 € Autres charges indirectes 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature 1 350,00	

€ 860 - Secours en nature..... 1 350,00 € dons hygiène atelier 17.91 et dons en nature habitants 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 0,00 €	Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 910,00 € <u>87 - Contributions volontaires en nature 1 350,00 €</u> 870 - Bénévolat..... 0,00 € 871 - Prestations en nature..... 0,00 € 875 - Dons en nature..... 1 350,00 € dons hygiène atelier 17.91 et dons en nature habitants
Total des Charges	12 125,00 €
	Total des ressources
	12 125,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ATELIER 17.91

Sigle de l'association : Site web: <https://www.atelier1791.fr>

1.2 Numéro Siret: 890001951 00015

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 21/09/2020

Volume : 181

Folio : 184

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

Madame Courson pour l'Atelier 17.91

12 rue rené cassin

Code postal : 57050

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : COUTIN

Prénom : Elodie

Fonction : Présidente

Code postal : 57050

Commune : METZ

Portable : 06 70 66 34 97

Courriel: Courriel : contact@atelier1791.fr

Courriel: Courriel :

Courriel: Courriel :

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : ALBRECHT DELGADO

Prénom : Mégane

Fonction : responsable administratif et financier

Téléphone : 0670663497

Courriel : megane@atelier1791.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	35
Nombre de volontaires	4
Nombre total de salariés	3
dont nombre d'emplois aidés	1
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	3.7
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	35

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Box Intergénérationnelle

Objectifs

- Développer le potentiel des quartiers en favorisant le bien-vivre ensemble dans la diversité, améliorer l'image des quartiers, sensibiliser au développement durable dans les quartiers tout en prenant en compte les besoins et envies des jeunes
- Sensibiliser au développement durable, à l'entraide et la solidarité envers les seniors
- Aller à la rencontre directe des jeunes afin de briser la solitude en recréant un lien social positif et pérenne.
- Renforcer l'inclusion et la réussite des jeunes et seniors en valorisant leurs talents et compétences
- Développer la mixité sociale dont le lien intergénérationnel
- Créer un réseau d'acteurs qui contribuent à l'accompagnement de personnes vivant en QPV, en mutualisant les ressources de chacun et en renforçant les liens entre les institutions, acteurs et bénéficiaires. Cela permettra bien évidemment d'aboutir à une meilleure connaissance des territoires et des habitants afin de proposer une offre de service personnalisée répondant à leurs besoins.

Description

Face à la crise sanitaire sans précédent qui a frappé notre tissu socio-économique, et afin de pallier les lourdes conséquences concernant les fléaux que représentent l'isolement et la précarité. L'Atelier 17.91 a pour vocation de proposer des solutions solidaires et innovantes conciliant inclusion sociale et créativité.

L'année 2022 représente un renouveau pour l'association puisqu'aujourd'hui les restrictions sanitaires permettent d'aller à la rencontre de tous les publics (tout en restant attentif), dont notamment les seniors qui ont été mis de côté lors du pic de la crise afin de ne pas prendre le moindre risque.

Alliant créativité, développement durable, et liens sociaux, l'Atelier 17.91 souhaite permettre à deux générations que tout oppose de se rencontrer, découvrir et partager ensemble des moments, discussions et instants.

1. Première étape : les créations

a. Les réalisations

Concrètement, l'objectif du projet « Box Intergénérationnelle » est de permettre à des jeunes issus des QPV de Metz Nord Patrotte, Bellecroix et Hauts de Vallières de confectionner une véritable box découverte. Cette dernière sera composée de plusieurs créations faites-main réalisées dans le cadre d'ateliers adaptés à leur âge et niveau.

Les box seront composées de quatre créations comme par exemple :

- un marque page réalisé à partir de cartons et tissus recyclés,
- un bijou (un bracelet en cordon, en perles, en cordon, une paire de boucle d'oreille à partir de ficelle, ou de simili cuir récupéré etc.),
- un objet de décoration (un photophore, un cache pot etc.),
- un soin naturel
- une carte composé d'un mot personnalisé et écrit par les enfants

Ainsi que d'un livre offert par les bénévoles de l'association.

b. L'organisation

Pour cette expérimentation, l'objectif est de réaliser 75 box au total afin d'accompagner 75 enfants.

- ▣ 1 box nécessitera 3 ateliers de 2heures avec 6heures au total
- ▣ Par quartier : 3 groupes de 8/9 jeunes et donc 9 ateliers de deux heures.
- ▣ Au total pour les trois quartiers, il sera nécessaire de créer 9 groupes de 8/9 personnes, avec 27 ateliers de deux heures pour la conception de ces box.

2. Deuxième étape : Partage et convivialité

Dès lors que les box seront confectionnées, le but est de permettre à ces jeunes de les offrir à des personnes séniors en situation d'isolement.

La particularité est que les créations seront placées dans une box réalisée en carton recyclé qui, dépliée, aura la forme d'un plateau de jeu. A travers notre coffret, nous cherchions un concept qui parle aux petits comme aux grands. Le jeu de société permet de rassembler les générations autour d'un moment sympathique, joyeux et ludique.

En plus de l'usage principal du coffret qui est d'offrir des créations personnalisées à destination des personnes isolées, son deuxième usage en tant que réel plateau de jeu apportera en plus un réconfort émotionnel, une boîte pour s'évader et retomber en enfance.

Ils auront l'occasion d'échanger ensemble de ces créations mais également de leurs expériences respectives, à l'occasion d'un moment de convivialité

Organisation : Afin de créer un beau moment de partage et convivialité, nous souhaitons organiser un moment par groupe sous la forme d'un goûter et après-midi jeux.

Il y aura donc 9 moments de convivialité organisés avec une moyenne de deux heures de rencontre.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

6/15 ans

65 ans et plus

Sexe : Femmes

Hommes

Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Hauts De Vallières

Bellecroix

La Patrotte - Metz-Nord

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

- 2 CDI

- Animation des ateliers avec une équipe de 10 bénévoles réguliers-> l'Atelier 17.91 développe pour 2022 une grande campagne de sensibilisation au bénévolat, nous organisons par ailleurs une rencontre avec nos bénévoles le 9 juin 2022

- Accompagnement de 4 volontaires en service civique qui animent les ateliers

- Embauche d'un apprenti spécialisée en marketing digital et communication jusqu'en aout 2024

Moyens matériels :

- 2 véhicules pour la mise en place des animations

- Matière première pour l'animation des ateliers et achat de fournitures diverses

- Caisses de rangement, étagères pour le rangement du matériel

- Local mis à disposition par la ville de Metz (Centre Social La Cour) depuis janvier 2022

- Créations des box réalisées par une structure d'insertion à déterminer sur le secteur messin (en carton recyclée comprenant le jeu imprimé dedans)

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	2	2
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep	1	1
Autres emplois aidés	1	0.7
Volontaires ou stagiaires indemnisés	1	1
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	15	5
Volontaires en service civique	4	4
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non

Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/06/2022 au 31/12/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs :

- Indicateur : Accompagner 150 personnes dans le cadre de l'action « Box Intergénérationnelle », dont 75 jeunes et 75 seniors

Mode d'évaluation : Personnes inscrites dans le cadre des ateliers et des moments de convivialité

- Indicateurs : Réaliser 27 ateliers de 2heures pour proposer 75 box

Mode d'évaluation : Synthèse, planning et démarche de co-construction avec les acteurs locaux

Indicateurs qualitatifs :

-Indicateur : Sentiment de faire partie d'un groupe et d'une démarche solidaire

Mode d'évaluation : réalisation de portraits vidéos avec des jeunes et seniors qui communiqueront leurs ressentis et impressions vis-à-vis du projet afin de proposer une vidéo de conclusion présenter dans le cadre d'un évènement auprès des différents partenaires

-Indicateur : Acquisition de savoirs et nouvelles compétences

Mode d'évaluation : retours des bénéficiaires

- Indicateur : Lutte contre l'isolement des seniors

Mode d'évaluation : Questionnaire de satisfaction auprès des seniors à la suite de l'action, retour des partenaires

Depuis cette année, l'association s'est inscrite dans une démarche de Mesure d'Impact en partenariat avec le cabinet Citizing et Metz Mécènes Solidaires afin d'évaluer les actions mises en place par l'association.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 150

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 7 450,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 3 000,00 €
Prestations de services..... 450,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 3 000,00 €
Conception d'une box par une structure d'insertion, nous avons budgétisé 6€ pour la boîte	
Achats matières et fournitures..... 5 000,00 €	
Matières premières dans le cadre de l'action, fournitures dans le cadre de l'action	
Autres fournitures..... 2 000,00 € Pour l'organisation des événements de convivialités	
61 - Service extérieurs 2 996,00 €	73 - Dotations et produits de tarification
Locations..... 0,00 €	Dotations et produits de tarification.. 0,00 €
Entretien et réparation..... 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 36 000,00 €
Assurance..... 2 996,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 3 000,00 €
Assurance des deux véhicules	FONJEP 3 000,00 €
Documentation..... 0,00 €	Conseil-s Régional(aux)..... 5 000,00 €
62 - Autres services extérieurs 2 800,00 €	GRAND EST (CONSEIL REGIONAL) 5 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 5 000,00 €
Publicité, publication..... 800,00 € flyers, plaquette descriptive du projet, kakémono	57-MOSELLE (DEPT) 5 000,00 €
Déplacements, Missions..... 2 000,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €
Services bancaires, autres..... 0,00 €	Commune(s)..... 5 000,00 €
63 - Impôts et taxes	METZ (57000) 5 000,00 €
Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
64 - Charges de personnel 26 188,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €
Rémunération des personnels..... 26 188,00 €	Aides privées (fondation)..... 18 000,00 €
	Fondation Crédit Agricole, Fondation Bouygues Telecom, Fondation EDF

<p>Salaire chargé d'un CDI (50% sur le projet), 4 volontaires en service civique, 1 apprentie chargée (50%)</p> <p>Charges sociales..... 0,00 €</p> <p>Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante</p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières</p> <p>Charges financières..... 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles</p> <p>Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements</p> <p>Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes</p> <p>Charges fixes de fonctionnement 0,00 €</p> <p>Frais financiers..... 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes..... 0,00 €</p> <p>Excédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</p> <p>860 - Secours en nature..... 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 0,00 €</p> <p>862 - Prestations..... 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole..... 0,00 €</p>	<p>Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante 434,00 €</p> <p>756.Cotisations..... 150,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat..... 284,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers</p> <p>Produits financiers..... 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels</p> <p>Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions</p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges</p> <p>Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet</p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature</p> <p>870 - Bénévolat..... 0,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature..... 0,00 €</p> <p>875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>
<p>Total des Charges 39 434,00 €</p>	<p>Total des ressources 39 434,00 €</p>

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant
---	--	---	---	---------

--	--	--	--	--

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ASSOCIATION BOUCHE À OREILLE

Sigle de l'association : BAO Site web: <https://www.asso-boucheaoreille.org/>

1.2 Numéro Siret: 489605139 00034

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

6 Rue Notre Dame de Lourdes

57050

Code postal : 57050

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BOMM

Prénom : Chantal

Fonction : Présidente

Code postal : 57050

Commune : METZ

Téléphone : 09 81 69 68 25

Courriel: Courriel : assobao@hotmail.fr

Portable : 06 62 03 61 73

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : BOMM

Prénom : Chantal

Fonction : Présidente

Téléphone : 0662036173

Courriel : assobao@hotmail.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Le Fil Rouge 2022

Objectifs

1. Améliorer le « vivre ensemble » par la production et la diffusion d'actions artistiques impliquant les habitants
2. Favoriser l'accès à la culture pour des publics éloignés et/ou empêchés en développant une programmation d'ateliers artistiques pérennes et de résidences d'artistes dans différents lieux du territoire
3. Valoriser la mixité sociale et la diversité culturelle
4. Améliorer le lien inter-quartier

Description

LE FIL ROUGE 2022

Depuis 2017, et suite à la rénovation urbaine du Languedoc, l'asso Bouche à Oreille a dû déménager dans un local moins adapté à l'accueil des publics. L'équipe de Bouche à Oreille a proposé durant ces 4 dernières années, en complément des actions menées au sein de son local, de nombreuses actions hors les murs grâce à son camion Tohu-bahut (aux pieds des immeubles dans espace public...).

En 2022, l'ouverture d'un nouveau local adapté, comprenant deux nouveaux lieux voisins, un lieu dédié aux actions du projet « Le Lab » et le studio d'enregistrement « L'Autre Oreille », vont permettre de retrouver un centre névralgique dédié à l'ensemble des activités de l'association, avec une couleur et une identité propres, autour desquelles l'équipe pourra tisser une toile et du lien social à Borny tout en impliquant d'autres quartiers. Les actions du local « Le Lab » voisinant le studio d'enregistrement font l'objet d'une réponse cadrée spécifique dans les cadres des AAP du contrat de ville, actions distinctes de celles programmées dans cette édition 2 du projet « Le Fil Rouge ».

1. Un nouveau lieu dédié aux actions de Bouche à Oreille

En 2022, Bouche à Oreille disposera d'un nouveau local adapté à ses différents projets

Inauguration en février 2022

Le nouveau repère de l'association sera à la fois lieu de création, d'exposition et d'ateliers pluridisciplinaires couplé d'un studio d'enregistrement situé au 2 D boulevard de Guyenne à Metz Borny.

« LE LAB » est un projet annuel qui rassemble des ateliers de pratiques artistiques et pluridisciplinaires à destination des jeunes publics (ce projet fait l'objet d'un dossier spécifique présenté dans le cadre du Contrat de Ville)

L'inauguration aura lieu le 19 février 2022 : au programme, accueil des partenaires, des habitants et talents avec qui nous avons déjà œuvré sur le quartier, visite-découverte des outils du studio en action, un open mic par les usagers, des concerts avec Hafid Lahboub en duo et de l'ensemble Musafir.

« L'Autre Oreille » studio d'enregistrement professionnel

La fabrique de musiques actuelles et transversales est un moteur de l'association depuis ses débuts. Grâce à une médiation culturelle rôdée en la matière et grâce au réseau de musicien du quartier avec qui nous avons déjà collaboré, le studio d'enregistrement L'autre Oreille (152m2) permettra de repérer les talents des quartiers, soutenir leurs créations (via des ateliers de pratiques) et les inscrire dans un parcours de développement scénique en lien avec la BAM. L'association a dans de petits homes studio produit 4 albums ces dix dernières années avec des habitants de Borny issus de différents horizons culturels. L'album « Bruits de Cour » enregistré avec le collectif du Bœuf sur le toit que nous avons créé et accompagné durant 5 ans en est un exemple probant : <https://soundcloud.com/bruits-de-cour/sets/album-bruits-de-cour-du-collectif-du-boeuf-sur-le-toit> Notre projet s'appuie sur son nouvel équipement en vue d'un développement plus professionnel et plus professionnalisant de projets musicaux avec des habitants et avec comme cible principale les 16 / 25 ans en gardant une perspective d'ouverture aux projets construits avec leurs aînés, dans une optique de développement de projets trans générationnels, de transmissions de la culture musicale entre les anciens et les plus jeunes. Le but étant, outre de soutenir la création en musique dite actuelle (Rap, Pop, Rock etc...) de soutenir la création fusionnant avec le genre dit « Musiques du Monde », dans une volonté de mixités culturelles et dans un contexte où nous pouvons considérer que les musiques dites orientales et/ou africaines, mais aussi asiatiques, qui ont été fortement présentes jusqu'à la fin des années 80 en France ont un peu trop disparu des radars, alors qu'elles sont toujours dans les cœurs de nos populations et au cœur des fêtes et événements familiaux. La création de projets musicaux mixtes, en référence au travail qu'ont pu accomplir des artistes comme Rachid Taha, Gnawa Diffusion, Cheb Khaled et bien d'autres ont montré combien le mélange des genres musicaux peuvent constituer une base de rassemblement et de rapprochement entre les identités culturelles de différentes sensibilités et être plus globalement vecteur de lien social. Nous pensons aussi que ce type d'approche aura pour effet de donner plus de légitimités aux habitants de Borny notamment et contribuera à ce qu'ils se sentent plus pris en compte et impliqués dans ce qui pourra et devra être programmé à la BAM notamment. Un argument partagé par la Cité Musicale-Metz parmi les moyens de rapprocher les habitants de ses équipements en termes de médiation des publics.

Il est à noter qu'un chanteur reconnu de raï est originaire de Metz Borny et continue à y séjourner : Farid Raï. Nous nous sommes mis en contact avec lui et il est ouvert à collaborer sur des créations, à transmettre son expérience. Nous pensons aussi réaliser avec cet artiste un album Rap'n'Raï, notamment en lien avec le rappeur Serpenté originaire de Borny. Une initiative originale qui peut ouvrir une nouvelle voix en termes de désirs de créations, un couplage des genres plus proche de la réalité de la culture métissée présente sur le territoire. Parallèlement, nous souhaitons aider Farid Raï, très talentueux et connu à Borny et ailleurs pour ses qualités de chanteurs de reprises raï, à élaborer un répertoire et un disque de créations originales.

C'est la philosophie d'approche du studio « l'Autre Oreille », dont même le nom fait référence à cette volonté d'ouverture.

L'accompagnement de réalisations de projets musicaux :

Un programme d'actions d'accompagnement très renforcé a été proposé dans le cadre du programme Cité 100 % éducative et n'a pour l'instant pas reçu un avis favorable. Nous proposons dans le cadre du Fil Rouge 2022 un autre type d'approche afin de ne pas faire de doublons et de laisser une chance à notre proposition Cité 100 % éducative d'aboutir au moins partiellement.

Nous proposons tout d'abord d'accomplir un repérage de talents méritant d'être soutenus, un travail qui a déjà commencé grâce aux moyens considérables que nous déployons depuis plusieurs années en médiation culturelle sur différents territoires QPV. Nous nous appuyons également sur un repérage en cours en lien avec différents partenaires et artistes du cru : La MJC de Borny, Borny Buzz, Apsis Emergences et surtout la BAM qui reçoit fréquemment des demandes de soutiens sans être en capacités d'insuffler la création puisque cet équipement, rappelons-le, n'est pas un studio d'enregistrement et d'expérimentation mais une salle de diffusions et de locaux de répétition.

Selon un planning souple et adapté à la fois aux disponibilités des talents habitants et aux disponibilités du studio l'Autre Oreille, nous proposons l'ouverture de 50 séances gratuites de 5h pour l'enregistrement de différents projets musicaux issus de Borny et d'autres QPV.

Les enregistrements réalisés, mixés et masterisés, auront pour vocation de constituer un premier outil de communication et de lancement pour ces artistes issus des quartiers, outils qui devront leur donner plus facilement accès à la scène musicale actuelle messine (BAM, Trinitaires, Aérobares). Nous proposerons un accompagnement sur la mise en ligne des créations sur le web marchand et avec l'aide de la Sacem, un accompagnement pour une information concernant les droits intellectuels des artistes, les avantages liés aux statuts de membres de la Sacem pour les créateurs (bourses d'aides à l'autoproduction, à l'écriture, à la communication etc...)

Nous ferons en sorte de solliciter des aides à l'autoproduction auprès de la sacem afin de cofinancer des CD EP et des supports de communication.

Plusieurs échanges avec les équipes de la BAM et son programmateur Patrick Perrin nous laisse entrevoir que ce cheminement est attendu au sein de leur équipement et que le studio l'Autre Oreille est pour partie la pièce manquante qui favorisera la programmation de plus d'artistes de nos quartiers à la BAM ou aux Trinitaires et par voie de conséquences rapprochera les publics de Borny d'un équipement phare qu'il fréquente que trop rarement.

A ce sujet, BAO et la BAM sont désireux de se rapprocher pour organiser l'accompagnement d'habitants et la mise à disposition d'entrées gratuites (EXO) sur certains événements concerts.

18 soirées Open Mic musiques et contes, 2 vendredis par mois de 18h à 21h :

Cette action est portée par le projet « Le Lab » présenté dans le cadre du contrat de ville.

Toutefois, nous indiquons ici que le studio l'Autre Oreille apportera gracieusement son concours en termes de mise à disposition de matériel son, de la fiche technique (sono, micro, table de mixage etc...) et en termes d'expertise RH (ingénieur du son pour la mise en place et le suivi de soirée)

Récolte et numérisation de souvenirs VHS :

Il s'agit d'un chantier expérimental qui s'appuie sur un constat concret : Nombreuses sont les familles des QPV à posséder des cassettes VHS, VHS C ou S, tournées par leurs soins jusqu'à l'aube des années 2000 où les caméras numériques ont pris le relais.

Nous avons expérimenté la numérisation d'une quinzaine de cassette VHS C pour une famille de Bellecroix proche de l'association. Cela fonctionne très bien et c'est un matériel précieux pour des gens qui ne possèdent plus forcément de magnétoscopes ou de lecteurs adaptés. Sans conversion numérique, ces souvenirs vidéo restent lettre morte. Le résultat en termes de conversion se matérialise par la livraison de fichier au format Mp4 lisible sur n'importe quel matériel info contemporain (smartphone, pc, iphone, tablette etc...) et même sur de nombreux téléviseurs familiaux à l'aide d'une simple clé usb.

Des entreprises proposent la numérisation de ce type de support à des prix exorbitants, jusqu'à 50 euros la cassette de 45mn !

Outre le fait que le studio est en mesure de proposer ce service de numérisation aux habitants de Borny pour une somme symbolique de 5 € par cassette, nous souhaiterions obtenir leur adhésion et leur accord écrit pour l'extraction de mini séquences, très parcellaires, choisies avec eux.

Ces souvenirs numériques ainsi collectés pourront servir de matériel vidéo à insérer dans le cadre de montages de clips musicaux communiquant sur les créations musicales du studio, ou en diffusion vidéo live sur des concerts ou des créations théâtrales conçues avec les habitants.

Soirée en partenariat avec le dispositif national « La Fête du Court Métrage » le jeudi 17 mars à BAO :

En Co production avec l'association Cycle'One de Metz, organisatrice du festival national du court métrage à Metz, nous organiserons une soirée de projections de films courts dans les locaux de BAO et accueillerons les public du quartier sur cet événement de dimension nationale. C'est une première, Borny n'a jamais figuré parmi les points de diffusion de cette manifestation qui se déroule à Metz depuis 2016. Cela donnera en extra l'occasion de re projeter le film « Premiers Jours » réalisé par BAO et 50 habitants du secteur Languedoc en 2014. Outre le fait de donner accès aux habitants à une soirée du festival au sein du quartier, nous souhaitons que cette dynamique les incite à se rendre sur les autres soirées organisées en centre-ville, à la MCL rue Saint Marcel et à l'Aérogare Station Lothaire.

Nous faciliterons l'accompagnement de groupes d'habitants désireux de s'y rendre.

2. Bim Bam Boum - Voilà l'été : deux événements en un ! Le 10 juillet 2022

Bim Bam Boum dans la BAM : inspirées des histoires des quartiers recueillies dans les fanzines Légendes Urbaines, des formes courtes seront mises en scène par des compagnies messines. Les heures paniques, l'Escabelle, Compagnie 22 et Sarah Baltzinger. Mais aussi, des créations participatives de tableaux vivants verront le jour avec les habitants, en coproduction avec la Cie Les Bestioles et Pardès Rimonim.

En fin de journée, des concerts des créations réalisés au studio L'Autre Oreille avec les talents du quartier seront proposés en amont d'une tête d'affiche toujours en repérage.

Le coût des artistes ou groupes connus est souvent important et nous souhaitons solliciter la BAM pour une co production de cette programmation. Nous nous baserons sur la pertinence musicale en termes de choix de cette programmation, mais aussi sur la disponibilité et le planning de tournée de ces artistes afin de limiter différents frais.

Voilà l'été, sur le parc du Grand Domaine :

La grosse foire décalée revient, avec ses attractions originales ! Selfie-shoot, miroirs déformants, Docteur Maboul géant, la râpe à gruyère... Tout spécialement pour cette 2e édition : un chapiteau de 60 places avec une programmation de formes théâtrales courtes avec acrobates et circassiens, « Le bazar forain » de la compagnie Roue Libre, le manège-théâtre « Bestiaire alpin » de la Toupine et une nouvelle attraction construite avec la participation d'habitants bénévoles, en coproduction BAO/Hama le Castor.

Cet événement a connu un succès fort sur sa première édition le 4 juillet 2021. 187 habitants du quartier ont vues les représentations de Bim Bam Boum dans la BAM (sur un total de 277 spectateurs) et 800 habitants et publics mixtes de tous âges se sont amusés gratuitement sur la fête foraine décalée parc du grand Domaine. Nous n'avons reçu des publics que des retours positifs et l'expression de l'attente de la reconduction de ce double événement.

Un village de stand de nourritures du monde :

Dans le contexte d'une situation pandémique non résolue mais toutefois sous contrôle, BAO envisage de renouer avec ce qui a caractérisé tous ces grands événements depuis 2012. Le partage des cultures et le lien entre les habitants doit passer par les papilles et le partage gustatif. Ainsi, nous souhaitons accueillir une dizaine de stands de nourritures du monde pour régaler les publics en complément du bar soft Tohu Bahut et du Bar de la BAM qui sera certainement ouvert dans ce nouveau contexte. Le contrôle du pass

sanitaire sera semblé à il de rigueur et nous l'appliqueront le cas échéant.

Plusieurs associations ont déjà été repérées pour proposer leurs stands de nourritures en installation parvis de la BAM : L'association des Tibétains de Metz, L'association des Laotiens de Moselle, L'association Tamoule de Bellecroix. BAO proposera comme par le passé ses propres stands de nourritures du monde préparés avec des habitants de différents horizons (Maghrébin, Turc, Asiatique, Malgache, Créoles...) qui seront au service en contact direct avec les publics.

A ce titre, nous pouvons regretter la dissolution du Centre Culturel d'Anatolie avec qui nous avons eu d'excellentes collaborations concernant la vente de mets spécifiques à la culture anatolienne et turque en général, sur nos événements. On constate dans les fait la présence d'une population importante d'origine turque sur le quartier mais l'absence de structures identifiables pour les représenter sur des actions culturelles et citoyennes.

3. Les résidences du Camion Tohu-Bahut

Ces résidences seront couplées avec les actions de Légendes Urbaines « Dans ma cabine » année 4, cette cohabitation d'actions, diversifiant l'offre culturelle et artistique au camion ayant donné de très bons résultats en termes d'adhésion et de participation des habitants depuis trois ans, nous souhaitons vivement reconduire ce modèle.

Repérable à son ambiance bohème, le camion Tohu Bahut s'installera aux pieds des nouveaux locaux de BAO rue du Roussillon, sur 4 samedis et le vendredi 27 mai pour la fête des voisins, dès le printemps, avec sa terrasse, ses ateliers artistiques, ses spectacles. Il faut noter que les aménagements effectués rue du Roussillon offre de grandes perspectives à ces actions et à d'autres en général pour notre association, nos locaux et ses portes fenêtres donnant directement sur ce grand espace désormais dallé et exclusivement piétonnier.

Il nous est apparu comme fondamental de relancer l'organisation d'une fête des voisins. BAO a porté cette organisation en lien avec quelques partenaires dont Vivest, Apsis, La MJC et PEP de 2012 à 2017 puis, cette action familiale et citoyenne a dû s'arrêter durant 4 années de rénovation urbaine sur le secteur Languedoc, la dite « Cour du Languedoc » n'étant plus à ce jour un espace accessible aux habitants et événements. Le nouvel aménagement de la rue du Roussillon ouvre à nouveau la porte sur la perspective de cette réalisation, avec le mérite supplémentaire d'être ouverte sur le boulevard du Guyenne et donc sur les locataires de l'OPH MM qui seront invités à participer à la fête.

Les temps forts au camion rue du Roussillon :

Un temps de spectacle sera couplé d'un atelier découverte réalisé par les artistes en présence : Damien Schmutz, percussions corporelles (21 mai), « Seb & the Rhaadicks » concert rock initiatique (18 juin), « Chicane » duo-fanfare par la Cie Brouniak (10 septembre) et Mathilde Clapeyron et son trapèze volant (17 septembre).

Bonus ! Mathilde Clapeyron animera des ateliers d'initiation à la discipline du trapèze volant avec notamment les enfants de l'école Maurice Barrès, sur plusieurs jours, du 15 au 17 septembre, autour de structures mobiles !

Pour rester cohérent, il semble pertinent de poursuivre également nos actions sur les Hauts de Vallières et à Metz-Nord-Patrotte où nous avons tissé des liens autant avec les habitants qu'avec des structures scolaires et associatives (La Dragonne AFEV, Agora, Apsis pour Metz Patrotte et CPN Coquelicots pour les Hauts de Vallière).

Le camion s'installera pour une semaine dans ces 2 quartiers, avec des ateliers originaux animés par les artistes.

Aurore Giaccio / marionnettes et danse, construira une forme participative avec les enfants, les ados, les familles durant la semaine du 31 mai au 4 juin à Metz Patrotte parc rue Lejoindre.

Dom Colmé, auteur compositeur habitant de Vallière animera un atelier de composition de chansons avec les enfants 23 au 27 aout au camion sur les Hauts de Vallière, face aux locaux de notre partenaire CPN

Coquelicots.

Une semaine du 28 juin au 2 juillet à Borny au Grand Domaine sera consacrée à la création de formes chorégraphiques et graphiques avec l'intervention de Julie Barthélémy, avec un atelier à destination des enfants et des ados. Une représentation de son duo « Des danseuses et des poufs » clôturera la semaine. Cette semaine sera également cruciale en termes de médiation culturelle afin d'inviter le plus possible d'habitants sur le grand événement Bim Bam Boum voilà l'été le 10 juillet.

Par ailleurs, les programmations du camion offriront ponctuellement un temps pour des représentations de spectacles amateurs, issus du studio L'Autre Oreille ou des ateliers musiques OVVV, en première partie d'artistes professionnels programmés sur les temps forts clôturant les semaines de résidence.

4. « Murmures de la ville »

Ateliers théâtre au collège des Hauts de Blémont animés par Marie Billet, comédienne et metteuse en scène : un cheminement sur 25 séances de 2h en 2022 chaque lundi hors vacances, dans le cœur et le cerveau des pré adolescents, pour recueillir, rendre audibles et projeter les murmures, les secrets, les non-dits, avec le corps et les mots. Une représentation publique sera proposée devant le public fin juin au sein du collège. Nous mesurerons avec la cheffe d'établissement et l'équipe pédagogique la pertinence de proposer une représentation du spectacle créé au camion ou dans un autre équipement du quartier. Ce travail en partenariat avec le collège et deux classes de 6ème a commencé début octobre 2021.

En toute logique ce travail reprendra avec de nouveaux élèves à compter de la rentrée de septembre pour la mise route d'un nouvel atelier et d'une nouvelle création.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans
16/17 ans
18/25 ans
26/64 ans
65 ans et plus
Sexe : Femmes
Hommes
Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Borny

Hauts De Vallières

La Patrotte - Metz-Nord

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens Humains:

Sur un budget total projet de 135 530 € incluant les contributions en nature, le poste le plus important de dépense est celui des charges de personnel : 73 487 €

Il se décline ainsi :

2 médiateurs culturels salariés pour un total annuel de 600 h soit 8400 €

12 artistes du spectacle vivant salariés 270 h sur les résidences du camion soit 10 800 €

32 artistes et techniciens du spectacle vivant salariés 700 h autour des créations de Bim Bam Boum Voilà l'été !

Soit 28 000 €

1 chargé de production et de communication 360 h soit 10 350 €

1 directeur de production 360h soit 12 250 €

1 administratrice des salaires 100h h soit 2800 €

1 agent de propreté sur les locaux (répartition de charges indirectes sur différents projets) 887 €

Soit 50 salariés en CDD sur le projet

Le second poste important impliquant du personnel est celui de la sous traitance générale pour un montant de 16 700 €

Il se décline ainsi :

500h de prestation studio avec 2 auto entrepreneurs ingénieurs du son et musiciens arrangeur pour la réalisation de 50 séances de 5h sur rendez-vous : soit 8500 € facturés

Contrat de cession manège compagnie la Toupine 1900 €

Contrat de cession animations compagnie Hama le Castor 3000 €

Contrat de cession circassiens compagnie Roue Libre 1200 €

Prestation 2 SIAP + sécurité civile 1500 €

Prestation Notice France diffusion de supports affiches et flyers 600 €

Moyens Matériels mis en œuvre sur le projet :

L'association est toujours en attente d'intégration de ses nouveaux locaux, 70 m2 d'accueil des publics Bd de

Guyenne et un studio d'enregistrement de 150 m2 en anciens parkings souterrains rue du Roussillon.

Elle occupe pour l'instant toujours deux T3 1A rue du Béarn. Le déménagement au 2 D Bd de Guyenne devrait s'accomplir en janvier 2022 en amont d'une inauguration programmée le 19 février.

L'association est totalement équipé en matériel pédagogique, en matériel informatique bureautique, matériel de prise de vue, matériel pour la réalisation de spectacles vivants (costumes, éclairages, éléments de décors, systèmes de sonorisation)

L'association a acquis l'usage annuel de la suite Adobe pour dix postes de travail afin de répondre à toutes les

exigences de création et de communication.

En équipement studio, 11000 € ont été investi en sonorisation, micro, macbook pro et câblage divers fin 2019 et 5200 € en 2021.

70 000 € de matériel d'enregistrement et de création musicale sont mis à disposition par deux auto entrepreneurs propriétaire de ce matériel. Ils ont géré durant 12 ans le studio L'usine de Thionville qui ferme ses portes définitivement. Dans le cadre de cette collaboration et de ce modèle économique original, ces deux professionnels prestataires mettent à disposition la fiche technique complète d'un studio professionnel (Parc micros, câblage, parc info, table de mixage, amplis, instruments de musique, périphérique d'effets, 2 licences MAO Cubase Pro et divers équipements.)

Un camion (Tohu Bahut) révisé et CT renouvelé, aménagé pour les résidences, bar et son mobilier de terrasses,
tables, bancs, tente 4x6, système de sonorisation... etc.

Mise à disposition conventionnée d'équipements culturels pour différentes réalisations: BAM Borny

Mise à disposition de différents équipements pour d'autres réalisations ou répétitions: Bon Pasteur Borny, Centre social Petit Bois, salles de répétition BAM, Locaux AFEV Metz Nord

Mise à disposition de logements vacants par Vivest pour les besoins techniques des résidences à Borny, Hauts de Vallière et Patrotte.

Convention d'occupation à titre gratuit de nos nouveaux locaux en lien avec Vivest propriétaire des murs.

Mise à disposition de locaux et de jardins par l'association CPN Coquelicots Hauts de Vallières

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	50	1.4
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"	18	0.4
Bénévoles	30	0.2
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »	25	0.1

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

1. Améliorer le « vivre ensemble » par la production et la diffusion d'actions artistiques impliquant les habitants
Indicateurs quantitatifs : Nombre de participants

Indicateurs qualitatifs : Assiduité de participation Diversité des participants

2. Favoriser l'accès à la culture pour des publics éloignés et/ou empêchés en développant une programmation d'ateliers artistiques pérennes et de résidences d'artistes dans différents lieux du territoire

Indicateurs quantitatifs : Nombre de participants Nombre d'habitants des QPV accédant aux équipements culturels

Indicateurs qualitatifs : Profil social des participants Origine géographique (proportion effectif QPV/ non QPV)

3. Valoriser la mixité sociale et la diversité culturelle

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

Diversité des participants, mixité homme/femme Quota de participants issus de quartier plus favorisés

4. Améliorer le lien inter-quartier

Indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

Valorisation et participation des habitants de différents quartiers, déplacements et/ ou participation d'habitants de

différents quartiers sur nos grands évènements et résidences du camion.

Une réunion hebdomadaire de l'équipe porteuse du projet (production, artistes, médiation culturelle, animateurs) permet non seulement de coordonner les actions mais d'effectuer en interne des évaluations intermédiaires afin de d'adapter l'organisation et le contenu des actions au profil du public et d'anticiper les problèmes qui pourraient se poser. Ces échanges permettent aussi de réajuster la médiation culturelle et de vérifier l'atteinte des objectifs au coup par coup. Un fichier de participants habitants tenus à jour régulièrement permet de recenser des informations telles que l'évolution sociale, les changements d'adresse et contacts, l'assiduité, le profil artistique (aptitudes particulières, envies...) et les souhaits des participants. Ce fichier est un outil précieux pour l'évaluation. Des réunions à l'issue de chaque action Equipe BAO (production, artistes, médiation culturelle, animateurs) ainsi qu'avec la Ville de Metz (réunions inter acteurs), les délégués du Préfet, APSIS Emergences (Notre partenaire social sur l'AAP DRAC), Vivest et d'autres partenaires, permettront de vérifier le taux d'atteinte des objectifs en fonction des indicateurs, et de vérifier l'atteinte de certains objectifs croisés et d'objectifs propres. Une synthèse des évaluations est réalisée à l'intention des partenaires financiers dans les six premiers mois de l'année N+1. Elle comprend un rapport d'activité, un bilan financier, une revue de presse et un bilan de communication.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 1200

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 27 913,00 €</u></p> <p>Prestations de services..... 18 700,00 € 500h de prestation studio avec 2 auto entrepreneurs ingénieurs du son et musiciens arrangeur pour la réalisation de 50 séances de 5h sur rendez-vous : soit 9500 € facturés Contrat de cession manège compagnie la Toupine 1900 € Contrat de cession animations compagnie Hama le Castor 4000 € Contrat de cession circassiens compagnie Roue Libre 1200 € Prestation 2 SIAP + sécurité civile 1500 € Prestation Notice France diffusion de supports affiches et flyers 600 €</p> <p>Achats matières et fournitures..... 7 200,00 € Achats d'outillages et de matériaux pour la construction d'un stand d'animation en co production avec la compagnie Hama le Castor 3700 € Achats de licences informatiques 800 € Achats d'équipements d'enregistrement 1700 € Entretien de petits équipements 1000 € Autres fournitures..... 2 013,00 € Energie électrique et carburant 1355 € Fournitures administratives 658 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs 8 170,00 €</u></p> <p>Locations..... 4 418,00 € sonorisation, diverses fiches technique son et lumière 3030 € location de logiciels de traitement des salaires et suite Adobe 1378 € Entretien et réparation..... 2 057,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u></p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u></p> <p>Dotations et produits de tarification.. 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 120 000,00 €</u></p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 15 000,00 € 57-CULTURE (UD-DRAC) 15 000,00 € Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 20 000,00 € 57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 20 000,00 € Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 € Conseil-s Départemental (aux)..... 2 000,00 € 57-MOSELLE (DEPT) 2 000,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 € Commune(s)..... 34 000,00 € METZ (57036) 34 000,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 € Aides privées (fondation)..... 45 000,00 € ESH Vivest 15 000 €</p>

Réparation prévue pour le camion tohu Bahut	
Assurance.....	1 695,00 €
Documentation.....	0,00 €
62 - Autres services extérieurs 10 480,00 €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires.....	0,00 €
Publicité, publication.....	4 930,00 €
Déplacements, Missions.....	4 500,00 €
Services bancaires, autres.....	1 050,00 €
63 - Impôts et taxes 480,00 €	
Impôts et taxes sur rémunération.....	0,00 €
Autres impôts et taxes.....	480,00 € SDRM
64 - Charges de personnel 73 487,00 €	
Rémunération des personnels.....	52 550,00 €
Charges sociales.....	20 937,00 €
Autres charges de personnel.....	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	
Autres charges de gestion courante.....	0,00 €
66 - Charges financières	
Charges financières.....	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles.....	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements	
Dotation aux amortissements.....	0,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés ..	0,00 €
Charges indirectes	
Charges fixes de fonctionnement.....	0,00 €
Frais financiers.....	0,00 €
Autres charges indirectes.....	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice).....	0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature 15 000,00 €	
860 - Secours en nature.....	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....	8 500,00 €
mise à disposition gratuite de locaux associatif par l'ESH Vivest	
862 - Prestations.....	0,00 €
864 - Personnel bénévole.....	6 500,00 € 30
bénévoles et 25 personnes mises à disposition pour un total de 0.3 ETP	

FIS des ESH 12000 €	
Caisse des dépôts 3000 €	
Caisse d'Epargne 5000 €	
Fondation de France 10 000 €	
Autres établissements publics.....	4 000,00 € OPH Metz Métropole
75 - Autres produits de gestion courante 530,00 €	
756.Cotisations.....	0,00 €
758.Dons manuels - Mécénat.....	530,00 €
750.Autres produits de gestion courante.....	0,00 €
76 - Produits financiers	
Produits financiers.....	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels.....	0,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	
789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs.....	0,00 €
79 - Transfert de charges	
Transfert de charges.....	0,00 €
Ressources propres affectées au projet	
Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) ..	0,00 €
87 - Contributions volontaires en nature 15 000,00 €	
870 - Bénévolat.....	6 500,00 €
871 - Prestations en nature.....	0,00 €
875 - Dons en nature.....	8 500,00 €

Total des Charges 135 530,00 €

Total des ressources 135 530,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CASSIS

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 780005054 00041

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

BP 25233

11 RUE DE CHAMPAGNE

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DEFIVES

Prénom : Pascal

Fonction : Président

Code postal : 57070

Commune : METZ

Téléphone : 03 87 75 59 10

Courriel: Courriel : cgcs.president.defives@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : NEY

Prénom : Celine

Fonction : Directrice

Téléphone : 0387529781

Courriel : cassis.direction@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Centre Social	La CAF de la Moselle	01/03/2021

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Adhérents	908
Nombre de bénévoles	37
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	37
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	83
dont nombre d'emplois aidés	3

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

JEUNES EN ACTION

Objectifs

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Mieux prendre en compte les besoins et les envies d'agir du public jeune du territoire d'ici 2022.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Créer un lieu d'accueil pour les jeunes du quartier.
- Favoriser l'implication des jeunes dans la réalisation de leurs projets.
- Renforcer les échanges entre les jeunes autour de leurs besoins et envies.
- Développer la mixité fille-garçon et la mixité sociale et culturelle.
- Améliorer les connaissances des jeunes en terme de prévention et d'éducation.
- Renforcer la lisibilité des dispositifs et des structures pour adolescents.
- Développer des solidarités.
- Développer des partenariats.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Proposer des créneaux d'accueil pour les jeunes.
- Mettre en place des temps d'échanges sur les besoins et envies des jeunes.
- Mettre en place des temps d'organisation de création de projets.
- Organiser des ateliers préventions.
- Organiser des réunions avec les partenaires associés.

Description

Le projet se déroulera de janvier 2022 à décembre 2022, les mercredis de 14 heures à 16 heures et les

vendredis de 19 heures à 21 heures dans les locaux du centre social du Petit Bois.

Le projet sera composé de plusieurs cycles axés sur différents thèmes.

1/ Education à la diversité avec l'association Couleur Gaie

- Aborder les discriminations avec les jeunes
- Définir : l'exclusion, le racisme,
- La liberté d'expression

2/ Action de prévention sur les addictions (APSYS, CMSEA, CDPA, Ligue contre le cancer)

- Tabac, alcool, drogue

3/ Action de sensibilisation à l'équilibre alimentaire

- Composer un repas équilibré

4/ Initiation à la communication non violente (Intervenante extérieur)

- Triangle de l'abus
- Le harcèlement scolaire

5/ Partenariat avec les Restos du Cœur

- Récoltes de denrées alimentaire dans des supermarchés

6/ Participation au téléthon 2022

- Confection d'une œuvre solidaire
- Confection de sablés

7/ Sensibilisation aux handicaps

- Intervention de professionnel
- Visite d'établissement inclusif

8/Formation secouriste

- L'initiation aux premiers secours

9/Sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux (Intervenant Borny Buzz)

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans
16/17 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

- 1 coordinateur enfance/jeunesse ;
- 1 coordinatrice jeunesse ;
- 3 animateurs jeunesse.
- Intervenants extérieurs qualifiés

Moyens matériels :

- 1 salle d'accueil ;

- la cuisine ;
- denrées et ustensiles de cuisine ;
- matériel pédagogique ;
- 1 véhicule

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	3	1
Adultes-Relais (AR)	0	0
Postes Fonjep	0	0
Autres emplois aidés	2	1
Volontaires ou stagiaires indemnisés	0	0
Personnel mis à disposition "payante"	0	0
Bénévoles	0	0
Volontaires en service civique	0	0
Personnel mis à disposition « gratuite »	0	0

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
 Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs :

Les indicateurs de processus :

- nombre de jeunes présents ;
- typologie des jeunes présents ;
- âges des jeunes ;
- nombre de jours d'ouverture prévus/réalisés ;
- typologie des besoins des jeunes ;
- nombre de projets réalisés ;
- typologie des projets mis en place ;
- temps de réunions avec les partenaires prévus/réalisés ;
- nombre d'ateliers de prévention prévus/réalisés ;
- typologie des intervenants ;
- mode de communication, nombre et lieux ;
- respect du calendrier.

Les indicateurs de résultat :

- nombre de jeunes qui déclarent être satisfaits de l'accueil jeune ;
- nombre de jeunes qui déclarent avoir acquis des connaissances en terme de prévention ;
- typologie des connaissances acquises ;
- typologie des dispositifs et structures connus ;
- qualité des échanges entre jeunes et encadrants ;

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 30

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 3 000,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services
Prestations de services 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €
Achats matières et fournitures 2 500,00 €	
Autres fournitures 500,00 €	73 - Dotations et produits de tarification
61 - Service extérieurs 50,00 €	Dotations et produits de tarification .. 0,00 €
Locations 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 17 360,00 €
Entretien et réparation 0,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 6 805,00 €
Assurance 50,00 €	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 6 805,00 €
Documentation 0,00 €	Conseil-s Régional(aux) 0,00 €
62 - Autres services extérieurs 535,00 €	Conseil-s Départemental (aux) 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires 400,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €
Publicité, publication 100,00 €	Commune(s) 6 805,00 €
Déplacements, Missions 30,00 €	METZ (57036) 6 805,00 €
Services bancaires, autres 5,00 €	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €
63 - Impôts et taxes	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 3 750,00 €
Autres impôts et taxes 0,00 €	Aides privées (fondation) 0,00 €
64 - Charges de personnel 14 075,00 €	Autres établissements publics 0,00 €
Rémunération des personnels 14 075,00 €	75 - Autres produits de gestion courante 300,00 €
Charges sociales 0,00 €	756.Cotisations 300,00 €
Autres charges de personnel 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	750.Autres produits de gestion courante 0,00 €
Autres charges de gestion courante 0,00 €	76 - Produits financiers
66 - Charges financières	Produits financiers 0,00 €
Charges financières 0,00 €	77 - Produits exceptionnels
67 - Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels 0,00 €
Charges exceptionnelles 0,00 €	78 - Reprises sur amortissements et provisions
68 - Dotation aux amortissements	Reprises sur amortissements et provisions 0,00 €
Dotation aux amortissements 0,00 €	79 - Transfert de charges
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	Transfert de charges 0,00 €
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	Ressources propres affectés au projet
Charges indirectes	Insuffisance prévisionnel (déficit) 0,00 €
Charges fixes de fonctionnement 0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature
Frais financiers 0,00 €	
Autres charges indirectes 0,00 €	
Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature 0,00 €	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 €	
862 - Prestations 0,00 €	
864 - Personnel bénévole 0,00 €	

		870 - Bénévolat.....	0,00 €
		871 - Prestations en nature.....	0,00 €
		875 - Dons en nature.....	0,00 €
Total des Charges	17 660,00 €	Total des ressources	17 660,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CASSIS

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 780005054 00041

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

BP 25233

11 RUE DE CHAMPAGNE

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : DEFIVES

Prénom : Pascal

Fonction : Président

Code postal : 57070

Commune : METZ

Téléphone : 03 87 75 59 10

Courriel: Courriel : cgcs.president.defives@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : NEY

Prénom : Céline

Fonction : Directrice

Téléphone : 03 87 75 59 10

Courriel : cassis.direction@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Centre Social	La CAF de la Moselle	01/03/2021

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Adhérents	908
Nombre de bénévoles	37
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	37
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	83
dont nombre d'emplois aidés	3

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

A votre Santé !

Objectifs

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Promouvoir le développement d'actions de santé des familles sur le territoire de Metz Borny d'ici décembre 2022.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- promouvoir les dépistages organisés existants (sein, colon...) en formant des médiateurs santé (habitants du quartier) pour le relais de l'information et l'intérêt des dépistages lors de manifestations événementielles ;
- participer à articuler les ressources existantes du territoire en matière de santé au profit des habitants ;
- renforcer les connaissances et compétences des familles autour de l'équilibre alimentaire tout en respectant un petit budget ;
- renforcer la démarche participative des personnes en situation de vulnérabilité en faveur de leur santé ;
- créer un environnement favorable au bien-être en offrant des activités physiques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- proposer de l'information et des ateliers autour de la santé alimentaire ;
- proposer de l'information et des ateliers autour de la santé physique ;
- mettre en place des actions santé en impliquant les habitants ;
- bénéficier d'interventions de professionnels qualifiés ;
- créer du lien social ;
- se former aux premiers secours ;
- agir et construire ensemble ;
- développer les solidarités ;
- favoriser les moments d'échanges entre les familles.

Description

L'action mise en place se déroulera en trois parties :

- santé physique ;
- santé alimentaire ;
- ateliers culinaires et échanges de savoirs.

SANTÉ PHYSIQUE :

Plusieurs ateliers, de janvier 2022 à décembre 2022, vont être développés sur ce thème :

- 50 séances de pratique sportive encadrée par une professionnelle (professeur de judo à l'ESAP) remise en forme, gym tonic, Marche Nordique, stretching...

Les séances s'étaleront sur la totalité de la durée du projet au rythme de 2 séances d'une heure trente par semaine, hors vacances scolaires ;

- organisation sur une journée d'un bilan de santé au centre d'examen de santé de la CPAM ;
- 2 séances de "formation" aux premiers secours : 1 théorique et 1 de mise en pratique sur mannequin ;
- 5 séances d'information aux cancers : sein, colon, col de l'utérus, prostate, poumon.

SANTÉ ALIMENTAIRE : 10 séances animées par une diététicienne-nutritionniste diplômée, seront proposées pour :

- renforcer les connaissances et compétences du public accueilli ;
- concilier alimentation équilibrée et petit budget.

Pour les ateliers théoriques :

- L'équilibre des repas (bien les composer, équilibrer sa journée)
- Manger avec un petit budget
- Alimentation et activité physique au service d'une bonne santé
- L'alimentation des enfants
- Les idées reçues sur l'alimentation

5 séances seront réservées aux bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire.

10 ateliers de cuisine animés par une diététicienne-nutritionniste diplômée pour :

- développer le goût et la connaissance des aliments ;
- améliorer la confection de repas au quotidien.

Pour les ateliers cuisine :

- Recette petit budget
- Les goûters des enfants version fait maison
- Je remplace le sucre et le gras dans mes préparations
- Recette pour faire aimer les légumes
- Fast Food maison et équilibré

5 séances seront réservées aux bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire.

4 ateliers d'échanges de savoirs animés par l'animatrice familles. Ces ateliers vont permettre à chacun de découvrir son "voisin" à travers ses recettes de familles d'ici ou d'ailleurs.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : Tous âges
Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ
Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains :

- partenaires du quartier pour le relais de l'information ;
- référente famille pour la coordination et présence sur certains ateliers ;
- animatrice famille pour la mise en place des ateliers ;
- animatrice de l'épicerie sociale ;
- prof de gym;
- les intervenants extérieurs pour les ateliers : diététicienne, AMODEMACES, Ligue Contre le Cancer.

Moyens matériels :

- salle de réunion ;
- cuisine, ustensiles, vaisselle...;
- denrées pour les ateliers de cuisine ;
- tapis de gym, ballons, poids ;
- véhicule pour les sorties.

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	1	1
Adultes-Relais (AR)	0	0
Postes Fonjep	0	0
Autres emplois aidés	1	1
Volontaires ou stagiaires indemnisés	0	0
Personnel mis à disposition "payante"	0	0
Bénévoles	2	0.5
Volontaires en service civique	0	0
Personnel mis à disposition « gratuite »	0	0

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 1

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2019 au 31/12/2020

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs :

Les indicateurs de processus :

- nombre de personnes présentes sur chaque atelier ;
- typologie des personnes accueillies ;
- nombre de partenaires impliqués ;
- typologie des partenaires ;
- nombre d'ateliers prévus/réalisés ;
- typologie des ateliers prévus/réalisés ;
- nombre de salariés en interne mobilisés ;
- temps de travail prévu/réalisé ;
- mode de communication, nombre et lieux ;
- nombre de réunions de préparation ;
- respect du calendrier.

Les indicateurs de résultat :

- nombre de personnes qui déclarent avoir amélioré leurs connaissances en terme de santé ;
- typologie des connaissances acquises ;
- nombre de personnes qui déclarent avoir amélioré leur pratique alimentaire ;
- typologie des pratiques améliorées ;
- bien-être et satisfaction exprimé par les participants ;
- comportement du groupe ;
- qualité des échanges entre participants, participants/professionnels ;
- solidarité entre les personnes ;
- réalisation de liens avec les familles.

Un cahier de bord, tenu par la référente famille, précisant les participants, les interventions, les attitudes, les questions, il va permettre de réaliser un bilan du projet au plus juste.

Les données qui vont permettre d'évaluer les objectifs vont être récoltées par l'animatrice familles et la référente familles grâce à des questionnaires, à l'écoute et aux échanges ponctuels avec les participants.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 100

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<u>60 - Achats 950,00 €</u> Prestations de services..... 0,00 € Achats matières et fournitures..... 950,00 € Autres fournitures..... 0,00 €	<u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 700,00 €</u> Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 700,00 €
<u>61 - Service extérieurs 150,00 €</u>	

Locations	0,00 €
Entretien et réparation	0,00 €
Assurance	150,00 €
Documentation	0,00 €
62 - Autres services extérieurs 2 050,00 €	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 900,00 €
Publicité, publication	150,00 €
Déplacements, Missions	0,00 €
Services bancaires, autres	0,00 €
63 - Impôts et taxes 250,00 €	
Impôts et taxes sur rémunération	250,00 €
Autres impôts et taxes	0,00 €
64 - Charges de personnel 6 000,00 €	
Rémunération des personnels	4 200,00 €
Charges sociales	1 800,00 €
Autres charges de personnel	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	
Autres charges de gestion courante	0,00 €
66 - Charges financières	
Charges financières	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles	0,00 €
68 - Dotation aux amortissements	
Dotation aux amortissements	0,00 €
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €
Charges indirectes	
Charges fixes de fonctionnement	0,00 €
Frais financiers	0,00 €
Autres charges indirectes	0,00 €
Exédent prévisionnel (bénéfice)	0,00 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	0,00 €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00 €
862 - Prestations	0,00 €
864 - Personnel bénévole	0,00 €
Total des Charges	9 400,00 €

73 - Dotations et produits de tarification

Dotations et produits de tarification .. 0,00 €

74 - Subventions d'exploitation 8 700,00 €

Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités

2 925,00 € **57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 2 925,00 €**

Conseil-s Régional(aux)

0,00 €

Conseil-s Départemental (aux)

0,00 €

Communautés de communes ou d'agglomérations

0,00 €

Commune(s)

2 925,00 €

METZ (57036) 2 925,00 €

Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)

0,00 €

Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)

0,00 €

L'agence de services et de paiement (emplois aidés)

450,00 €

Aides privées (fondation)

0,00 €

Autres établissements publics

2 400,00 €

75 - Autres produits de gestion courante

756.Cotisations

0,00 €

758.Dons manuels - Mécénat

0,00 €

750.Autres produits de gestion courante

0,00 €

76 - Produits financiers

Produits financiers

0,00 €

77 - Produits exceptionnels

Produits exceptionnels

0,00 €

78 - Reprises sur amortissements et provisions

Reprises sur amortissements et provisions

0,00 €

79 - Transfert de charges

Transfert de charges

0,00 €

Ressources propres affectés au projet

Insuffisance prévisionnel (déficit)

0,00 €

87 - Contributions volontaires en nature

870 - Bénévolat

0,00 €

871 - Prestations en nature

0,00 €

875 - Dons en nature

0,00 €

Total des ressources

9 400,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : LA CAVAVANNE

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 811491109 00039

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 27/05/2008

Volume : 146

Folio : 8

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

1 bis rue de castelnau

Centre social Le Quai

Code postal : 57000

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : CHARIEAU

Prénom : Fabien

Fonction : Président

Code postal : 57000

Commune : METZ

Téléphone : 06 07 27 96 48

Courriel: Courriel : cirqosablon@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : CHARIEAU

Prénom : FABIEN

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : 0607279648

Courriel : cirqosablon@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? rien

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Adhérents	50
Nombre de bénévoles	50
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	
dont nombre d'emplois aidés	

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Festival Cirq'O Sablon 2022

Objectifs

- Favoriser le lien social au Sablon et permettre la rencontre directe des habitants de tous âges du quartier Sablon Sud et Sablon Nord en lien avec le centre Pioche

En organisant des événements qui se dérouleront pendant une semaine au cœur du quartier.

Spectacle de Cirque par la Cie Balle et Arts le mercredi 1 juin 2022, montage pédagogique du chapiteau de cirque autour d'un repas le dimanche 29 mai et lundi 6 juin 2022. Explication par des artistes en itinérance du travail réalisé autour du nouveau cirque et de ses valeurs.

En proposant lors de cette manifestation des concerts sur place agrémentés par de la restauration légère pour permettre aux habitants du Sablon Sud de vivre des moments de convivialité au sein de la manifestation.

En investissant les bénévoles de l'association et les habitants du quartier de Sablon Sud lors de cet événement (buvette, apéros-concert, restauration légère, crêperie).

En proposant aux commerçants de fournir les matières premières et en valorisant leur participation par des affichages sur place, ainsi que lors de la promotion de l'événement.

En invitant les associations locales à tenir des stands de présentation et de rencontre des habitants.

En proposant un panel important d'activités adaptées aux enfants et des spectacles qui peuvent plaire à l'ensemble des membres de la famille.

Permettre aux enfants du sablon Sud de découvrir les Arts du cirque en itinérance au cœur de leur quartier

En proposant des ateliers au sein du collège Rabelais de Metz Sablon.

En sensibilisant les enfants au déplacement des artistes qui viennent à leur rencontre en leur proposant de s'immerger dans leur monde (sous le chapiteau).

En proposant aux familles du Sablon Sud d'assister à des spectacles de cirque et ainsi que des apéros concerts avec des horaires adaptés en respect du voisinage.

En proposant un partenariat avec les écoles (Maternelles, Élémentaires, Collège Rabelais) et avec le

périscolaire (le Quai, le Centre Pioche) en offrant des spectacles de qualité autour du cirque.

En créant avec les enfants (6ème du collège Rabelais) un spectacle circassien tout au long des premiers mois de l'année avec une représentation sous chapiteau le vendredi 03 juin 2022.

Faire découvrir aux habitants du Sablon Sud des artistes locaux qu'ils peuvent rencontrer directement

En proposant des spectacles de cirque sous le chapiteau qui permettent aux parents de partager les découvertes de leurs enfants.

En proposant plusieurs des concerts avec des artistes lorrains ou nationaux.

En proposant une journée avec plus d'envergure : concerts, spectacles de cirque.

En mobilisant des artistes locaux dans la préparation et l'organisation de la manifestation.

En permettant aux artistes de jouer dans de bonnes conditions techniques sur une scène dédiée à ces concerts.

Tout ceci est réalisé en concertation avec M Lorenzi directeur du centre social Pioche et ses équipes et Mme Wojtowicz du centre social Le quai et ses équipes

Notre objectif est aussi de développer des ateliers de création de spectacle de nouveau cirque à plus long terme

Description

Parc Ste Chrétienne Metz Sablon

Dimanche 29 mai 2022

Montage du chapiteau avec IMPRO La Horgne (Handicap) et habitants du Sablon SUD+Repas pédagogique autour des arts du cirque

Du Lundi 30 mai au Mercredi 01 juin

Travail avec le collège Rabelais sur la création du spectacle (informations aux familles du Sablon sud des événements réalisés par les collégiens du quartier de Sablon Sud)

Spectacles proposés aux écoles du Sablon Sud La Seille et Pommier rose

Mercredi 01 juin : spectacle intergénérationnel offert aux usagers du Foyer IMPRO La Horgne, L'éhpad la villa beausoleil et les habitants du sablon Sud

Jeudi 02 juin 2022 :

Journée des écoles et centres sociaux dont Centre social Pioche

Spectacles à destinations des écoles maternelles et primaires de l'ensemble du Sablon Su et Nord sur toute la journée.

Spectacles à destination du périscolaire du Centre Pioche et du Quai en fin de journée.

La programmation est en cours d'élaboration.

Vendredi 03 juin 2022 :

Cette journée est tournée plus en direction du collège Rabelais.

Le matin, spectacle pour les collégiens.

L'après-midi, répétition sous chapiteau du spectacle créé par les collégiens les semaines auparavant.

En fin de journée, spectacle des collégiens ouverts à tous, parents, enfants, habitants du Sablon Sud.

Il est à noter que le collège Rabelais accueille des enfants de l'ensemble du Sablon.

Soirée Guinguette :

Buvette, restauration et musiques dansantes sous les lampions du chapiteau.

La programmation est en cours d'élaboration.

Samedi 04 juin 2022 :

Journée spectacle, cirque, arts de rue et concerts.

Il s'agit de la seule journée payante du Festival. Les tarifs sont encore à déterminer mais ne dépasseront pas les 10 euros afin de permettre à tous de venir profiter des spectacles et de la convivialité du Festival.

Des spectacles de cirque et d'arts de rue de qualité seront proposés dans la journée. La soirée sera dédiée à une série de concerts avec 2 à 3 groupes locaux.

La programmation est en cours d'élaboration.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 0/5 ans
6/15 ans
18/25 ans
26/64 ans
65 ans et plus
Sexe : Femmes
Hommes
Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Sablon Sud

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Parc Ste Chrétienne
50 bénévoles
1 chapiteau de cirque 12m par 16m
1 scène plancher
35 barnums
Matériel de restauration
1 espace bar de 9m
200 bancs 100 tables 50 chaises
60 grilles d expositions
200 barrières de sécurité
Un branchement temporaire électrique de 63 KVA
Présence de la Protection Civile et d'un service de sécurité

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet		
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnifiés		

Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	50	
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 30/05/2022 au 06/06/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

L'évaluation du projet

Les critères d'évaluation:

Le nombre de personnes présentes

Le nombre d'ateliers menés avec les enfants

Le chiffre d'affaire des apéros concerts et restauration buvette

Le retour des associations sollicitées, des écoles, des groupes, des compagnies de cirque (via un support) et des partenaires (ville de Metz, département)

Le nombre de commerçants qui participent, de bénévoles

Les moyens d'évaluation

L'observation.

Des questionnaires de satisfaction.

Les membres de "la Cavavanne" se chargent de recueillir les informations

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 2500

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
60 - Achats 24 000,00 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 4 000,00 €
Prestations de services 17 500,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 4 000,00 €
Achats matières et fournitures 5 300,00 €	
Autres fournitures 1 200,00 €	73 - Dotations et produits de tarification 4 000,00 €
61 - Service extérieurs 1 500,00 €	Dotations et produits de tarification .. 4 000,00 €
Locations 1 000,00 €	
Entretien et réparation 0,00 €	74 - Subventions d'exploitation 19 000,00 €
Assurance 500,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 6 000,00 €
Documentation 0,00 €	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 6 000,00 €
62 - Autres services extérieurs 3 000,00 €	Conseil-s Régional(aux) 0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires 0,00 €	Conseil-s Départemental (aux) 6 000,00 €
Publicité, publication 1 500,00 €	57-MOSELLE (DEPT) 6 000,00 €
Déplacements, Missions 500,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €
Services bancaires, autres 1 000,00 €	
63 - Impôts et taxes 500,00 €	
Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €	
Autres impôts et taxes 500,00 €	

<p>64 - Charges de personnel</p> <p>Rémunération des personnels..... 0,00 € Charges sociales..... 0,00 € Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p>65 - Autres charges de gestion courante</p> <p>Autres charges de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>66 - Charges financières</p> <p>Charges financières..... 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles</p> <p>Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements</p> <p>Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes</p> <p>Charges fixes de fonctionnement.... 0,00 € Frais financiers..... 0,00 € Autres charges indirectes..... 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 8 700,00 €</p> <p>860 - Secours en nature..... 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 3 300,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 5 400,00 €</p>	<p>Commune(s)..... 6 000,00 € METZ (57036) 6 000,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 € Aides privées (fondation)..... 1 000,00 € Autres établissements publics..... 0,00 €</p> <p>75 - Autres produits de gestion courante 2 000,00 €</p> <p>756.Cotisations..... 50,00 € 758.Dons manuels - Mécénat..... 1 950,00 € 750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers</p> <p>Produits financiers..... 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels</p> <p>Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions</p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges</p> <p>Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet</p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 0,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 8 700,00 €</p> <p>870 - Bénévolat..... 5 400,00 € 871 - Prestations en nature..... 3 300,00 € 875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>		
Total des Charges	37 700,00 €	Total des ressources	37 700,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

N°12156*05

Formulaire unique

*Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art.9-1 et 10
Décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016*

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice no 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence- Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent) en nature	première demande renouvellement (ou poursuite)	fonctionnement global projets(s)/action(s)	annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr>) :

- État- Ministère
Direction (ex :départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.) .
- Conseil régional
Direction/Service .
- Conseil départemental .
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité
Direction/Service
- Établissement public
- Autre (préciser)

6. Projet- Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6- Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé : Pôle Citoyen « Henri CAMUS » - 2022

Un accueil Multi Partenarial au cœur du Quartier des Hauts de Vallières

Objectifs:

- Permettre de créer de la proximité entre les habitants du quartier QPV des Hauts de Vallières et des services d'aide de différentes natures (Prévention Spécialisée CMSEA, Assistantes Sociales, Ecrivain Public, Conseil Citoyen, Mission Locale),
- Apporter un service de proximité à un quartier qui « souffre » encore d'un isolement géographique et de nombreux problèmes de mobilités,
- Créer une synergie constructive et bénéfique dans le suivi des usagers par un travail inter partenarial de coopération : accueil multi partenarial présent sur des mêmes créneaux (Prévention Spécialisée CMSEA, Assistantes Sociales, Ecrivain Public, Conseil Citoyen, Mission Locale),
- Apporter des informations aux habitants sur des différents services existants, notamment ceux de la ville de Metz (Ecole des sports, Animations estivales, CCAS,...),
- Proposer un lieu d'écoute et d'échange,
- Un lieu pour les réunions partenariales,
- Créer des passerelles entre la vie de quartier des Hauts de Vallières et ceux du centre-ville.

Description :

L'accueil du Pôle Citoyen « Henri CAMUS » est implanté au cœur du quartier QPV des Hauts de Vallières dans la tour d'habitation du bailleur VIVEST situé rue des Marronniers. Cet accueil fonctionne suivant un planning préétabli entre les différents partenaires sous la forme de permanences à un ou plusieurs partenaires.

Les permanences sont programmées comme suit :

- Une permanence de la Prévention Spécialisée du CMSEA, territoire Metz : 2 fois/semaine.
Mardi en binôme avec la Mission Locale de 14H00 à 17H00, jeudi de 14H00 à 17H00
- Atelier du programme de Réussite éducative (Aide aux devoirs – CMSEA) : 1 fois/semaine (les lundis de 17h00 à 19h00)
- Conseil citoyen : (A définir).
- Mission Locale : 1 fois par semaine, mardi de 14H00 à 17H00
- Ecrivain Public : 3 demi-journées par semaine
Lundi, mercredi de 14H00 à 17H00, mardi de 9H00 à 12H00
- Une permanence des Assistantes Sociales et consultations puéricultrices du département de la Moselle : 1 fois/mois
- Programme de Réussite Educative de la ville de Metz : réunion partenaires socio-éducatif tous les 2 mois
- Des temps d'accueil sur rendez-vous ou pour des entretiens individuels et/ou collectifs : EPS Metz, dispositif caméléon, atelier Borny Buzz, soirée E-sport avec EPS Metz et Ecole des Sports, suivi famille PRE Ville de Metz...
- Des réunions partenaires : « le goût des autres » collectif partenaires et habitants Hauts de Vallières

Chaque partenaire intervient dans les missions qui incombent à leurs institutions/associations et dans des objectifs de coopérations et d'actions complémentaires en direction des publics ciblés.

Cet accueil est mis à disposition gracieusement par le bailleur LOGIEST, le bail est porté par la Prévention Spécialisée de Metz du CMSEA.

6. Projet- Objet de la demande (suite)

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc

- Public de la Prévention Spécialisée : jeunes de 10 à 21 ans et familles
- Public Mission Locale : jeunes de 16 à 25 ans
- Assistantes sociales : tout public
- Ecrivain public : tout public
- Conseil Citoyen : habitants et acteurs locaux
- PR ville de Metz : partenaires socio-éducatifs

Territoire : Quartiers hauts de Vallières (QPV)
Adresse : 21 rue des Marronniers – 57000 METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	2	2
dont en COD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet?

Oui Non Si oui combien d'ETP

Date ou période de réalisation : Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Quantitatif :

- Nombre de personnes accueillies
- Nombre de permanences réalisées
- Nombre de suivis engagés

- Qualitatif :

- Pertinence du Multi Accueil
- Interactions partenariales
- Qualité des projets engagés

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet no..

6. Budget⁵ du projet

Année 2021 ... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60- Achats	1330	70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	150	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1180	74- Subventions d'exploitation ²	4000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 -Services extérieurs	1900		
Locations			
Charges locatives	1900		
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 -Autres services extérieurs	770	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	600		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	170	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Connexion internet		Ville de Metz	4000
63 -Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux : LOGIEST	
64 -Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 -Autres charges de gestion courante		75- Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels- Mécénat	
66 -Charges financières		76 - Produits financiers	
67 -Charges exceptionnelles		77- Produits exceptionnels	
68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 -Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 -Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	4000	TOTAL DES PRODUITS	4000
Excédent prévisionnel(bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86- Emplois des contributions volontaires en nature		87- Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870- Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et service	4005	871 - Prestations en nature	4005
862 - Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	8005	TOTAL	8005

La subvention sollicitée de 4000.€, objet de la présente demande représente50.% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

Budget prévisionnel de l'action

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :

Achats matières et fournitures : Electricité 150 euros

Autres fournitures :

- Produits d'entretien 80 euros
- Fournitures informatique et de bureau (Cartouches d'encre, papier, etc...) 900 euros
- Aménagement pour le local multi Accueil 150 euros
- Fournitures autres 50 euros

Rémunération d'intermédiaires : Entretien des locaux 600 euros

Déplacements/Mission : Alimentation (café/thé,etc..) pour accueil 170 euros

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action

NON

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

GRATUITE

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ?

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

LOGIEST prend en charge les frais de connexion internet (540 euros) ainsi que le loyer nu (3465 euros) soit un total de 4005 euros

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) **Gilles THEPOT**
représentant(e) légal(e) de l'association **Comité Mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des Adultes.**

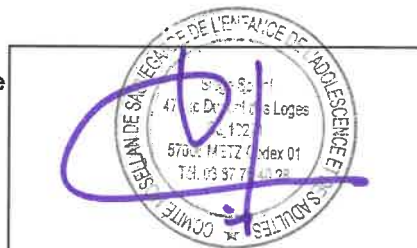
Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures- celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci

déclare:

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières ou en numéraire et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000
- demander une subvention de : **4000 € au titre de l'année ou exercice 2022**
 - € au titre de l'année ou exercice 20**
 - € au titre de l'année ou exercice 20**
 - € au titre de l'année ou exercice 20**
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 05/05/2022 à NETZ

Signature



Insérez votre signature sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent) en nature	première demande renouvellement (ou poursuite)	fonctionnement global projets(s)/action(s)	annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** Eurométropole Metz
Direction/Service Pôle politique de la Ville
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Les Cottages de la Grange aux Bois

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret : 19 | 0 | 1 | 0 | 3 | 9 | 3 | 5 | 4 | 0 | | | |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : |W| | | | | | | | | | | |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | 3 | 0 | 0 | 3 | 2 | 1 | | | |
Volume : | 1 | 8 | 2 | Folio : | 4 | 5 | | Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social : 13 rue de Mercy

Code postal : ..5...7...0...7...0.. Commune : METZ

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : 86 rue de Mercy

Code postal : ..5...7...0...7...0.. Commune : METZ

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BONHOMME Prénom : Philippe

Fonction : Président

Téléphone : ..0...3...8...7...7...4...8...5...8...8... Courriel : cscgrangeauxbois@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : KUENTZ Prénom : Maurice

Fonction : Directeur

Téléphone : ..0...7...8...7...2...4...3...3...2...9... Courriel : directioncscgrangeauxbois@gmail.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
ACM	DDCS MOSELLE	01/09/21
Espace Vie Sociale	CAF MOSELLE	01/02/22
Contrat Local Accompagnement à la Scolarité	CAF MOSELLE	01/09/21

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de siglé)

Fédération des Centres Sociaux de la Moselle ; Fédération des Oeuvres Laïques

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Associations (Association Sports Loisirs ; Quinte Septime ; Krav maga ; au four et à mesure ; association sportive Metz grange aux bois ; rugby club

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	28
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	14
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	8,2
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	253

5. Budget¹ de l'association

Année 2022 ou exercice du 01/01/2022.. au 31/12/22.....

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	38 970	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	36 552
Achats matières et fournitures	3 570	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	35 400	74 - Subventions d'exploitation²	238 321
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	27 035	Politique Ville	5 000
Locations	17 525		
Entretien et réparation	6 100		
Assurance	3 150	Conseil-s Régional(aux) :	13 600
Documentation	260		
62 - Autres services extérieurs	27 080	Conseil-s Départemental (aux) :	2 900
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15 805		
Publicité, publication	6 175		
Déplacements, missions	5 100	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	169 451
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	8 904,45		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	8 904,45	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	45 070
64 - Charges de personnel	317 613,91	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	251 270,9	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	61 308,24	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	5 034,77	Aides privées (fondation)	2 300
65 - Autres charges de gestion courante	1 000	75 - Autres produits de gestion courante	3 000
		756. Cotisations	3 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	5 300	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	425 903,36	TOTAL DES PRODUITS	277 873
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) Hors contrat de la ville**Intitulé :**

Accompagnement à la scolarité

Objectifs :

Les objectifs sont d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité et de les accompagner dans leur fonction éducative et leur quotidien.

Les objectifs opérationnels en faveur des enfants et des jeunes sont :

- de leur fournir un appui et une méthodologie au travail scolaire
- de leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêts

Description :

Présentation du CLAS

1. Présentation de l'accompagnement à la scolarité

« On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève à de meilleures chances de succès à l'école. » Il vise à compenser les inégalités dans l'accès à la culture et au savoir.

2. Présentation de l'équipe

Pour l'année 2021-2022, l'accompagnement à la scolarité fonctionnera à l'aide d'animateurs, une référente familles pour la coordination, des bénévoles dont une partie du relais amical MALAKOFF MEDERIC (15 à 20 bénévoles) pour l'aide aux devoirs, la responsable « jeunesse » et la responsable « enfance ».

3. Fonctionnement de l'accompagnement à la scolarité

3.1. Modalités de fonctionnement

Le nombre d'enfants accueillis est au nombre maximum de 24 enfants du primaire et de 12 adolescents et se répartissent en 2 groupes : les lundis/jeudis et les mardis/vendredis. Les animateurs vont chercher les enfants à 16h30 dans les écoles Pilatre de Rozier et Jean de la fontaine. De retour à la structure, ils poseront leurs affaires directement dans leur

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Beaucoup d'éléments ressortent des entretiens menés au début de l'action.

Tout d'abord, les parents semblent, pour une grande partie d'entre eux, impliqués dans la scolarité des enfants de diverses manières (vérification du cahier de texte, aide aux devoirs, recherche de méthodes de travail, récitation de poésies, assistent aux réunions parents/profs, etc.). D'ailleurs, ces familles cumulent souvent plusieurs obstacles, ce qui les motive pour intégrer le CLAS.

Les raisons évoquées :

- Difficultés scolaires,
- Problèmes pour aider les jeunes à la scolarité : par manque de temps, de « compétences scolaires », parce qu'ils ne maîtrisent pas le français, parce qu'ils travaillent la nuit, le week-end...,
- Conflits autour des devoirs.

Nombre d'enfants inscrits et composition des familles

En général, 18 enfants du primaire et 14 adolescents dont 8 à 10 issus du collège Paul Valéry de Metz Borny.

Projet n°...

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Quartier de la Grange aux Bois

- 2 écoles primaires (Pilatre de Rozier et Jean de la Fontaine)
- 2 collèges (Queuleu et Borny)

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- 1 Responsable, conseillère en économie sociale et familiale (cdi)
- 1 animatrice en cdd
- 3 animateurs et 1 service civique répartis en 2 brigades (chaque brigade encadre 2 soirs par semaine)
- 15 bénévoles agissant selon 1 planning établi

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	15	
Salarié		
dont en CDI	4	
dont en CDD	1	0,66
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)	1	

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Evaluation des objectifs

1. En faveur des enfants

1er objectif : fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire :

- Tous les enfants ont travaillé à chaque séance pendant l'année....

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

6. Budget⁵ du projet

Année 20.... ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	810	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	810	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	56 519,04
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	1 800	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 800		
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	25 000
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	1 812,33		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	1 812,33	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	7 689
64 - Charges de personnel	36 850,71	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	30 205,5	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	6 645,21	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	23 830,04
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	15 246		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	56 519,04	TOTAL DES PRODUITS	56 519,04
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de25000€ , objet de la présente demande représente44,00% du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) BONHOMME Philippe
représentant(e) légal(e) de l'association LES COTTAGES DE LA GRANGE AUX BOIS

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 25000 € au titre de l'année ou exercice 20.22
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 28/03/22..... à METZ.....

Signature

<p>LES COTTAGES DE LA GRANGE AUX BOIS 86, Rue de Mercy - 57070 METZ Tél. 03 87 74 85 88</p> <p>insérez votre signature en <u>cliquant</u> sur le cadre ci-dessus</p>

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
en numéraire (argent) en nature	première demande renouvellement (ou poursuite)	fonctionnement global projets(s)/action(s)	annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination :

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date
Volume : Folio : Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI		
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projetBudget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

Année

ou exercice du

au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL		TOTAL	

La subvention sollicitée de
(montant sollicité/total du budget) x 100.

€, objet de la présente demande représente

% du total des produits du projet

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
 représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

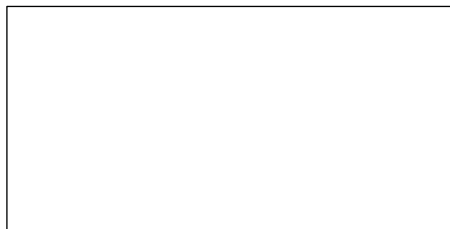
- demander une subvention de :
 - € au titre de l'année ou exercice
 - € au titre de l'année ou exercice
 - € au titre de l'année ou exercice
 - € au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le _____ à _____

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : CYCL-ONE

Sigle de l'association : Site web: <http://www.cycl-one.com/>

1.2 Numéro Siret: 500529102 00047

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

Fédération des Oeuvres Laïques

1 rue du Pré-Chaudron

METZ

Code postal : 57074

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : MARTIN

Prénom : Cyril

Fonction : Président

Code postal : 57074

Commune : METZ

Téléphone : 06 30 44 24 26

Courriel: Courriel : espaces.paralleles@gmail.com

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Ulrich

Prénom : Stéphane

Fonction : Coordinateur Collectif Cyclone

Téléphone : 0607831114

Courriel : stephane.cyclone@gmail.com

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Non

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	32
Nombre de volontaires	
Nombre total de salariés	0
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0.8
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	27

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

La fête du Court prend ses quartiers !

Objectifs

Face à la crise sanitaire nous observons une rupture croissante des liens sociaux, par ailleurs déjà précaire auparavant notamment due à l'émergence du numérique. Quotidiennement via tous supports et réseaux notre consommation d'image est grandissante mais nos lectures et intégrations de celles-ci illustrent un manque d'accompagnement dans leurs utilisations et de recul dans les impacts qu'elles ont sur nous. Cycl-one est un collectif de vidéastes, nous réalisons des films et proposons des ateliers d'éducation à l'image, nous nous questionnons continuellement sur les impacts de notre travail et sommes soucieux de proposer des projets concrets propices au vivre ensemble. La dimension ludique d'un dispositif d'éducation à l'image est primordiale, il nous semble essentiel de favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens intergénérationnels et de lutter contre les discriminations de toutes sortes. Ce qui nous permet de créer un espace de travail où chacun trouve sa place et aussi d'apporter de la cohérence aux projets que nous menons. Le choix de Cycl-one est de développer des actions « pour », mais surtout « avec » les publics.

Pour répondre à ces problématiques sociales nous souhaitons partager nos méthodes de travail avec les habitants du quartier Metz-Nord Patrotte. Prendre du plaisir à s'exprimer et développer sensibilité et créativité artistique, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir; par la production d'un court-métrage de fiction en conditions professionnelles. Cela en initiant les jeunes aux différentes étapes de la fabrication d'un film et en les invitant à construire leur propre film nous pourrions établir un projet de mise en valeur des habitants et de leurs environnement à Metz-Nord tout en suscitant des passions. L'objectif est également de créer du lien entre les jeunes, parce qu'un film c'est avant tout une tribune d'expression, un moyen de partager un message, ses envies d'agir, ses souvenirs, chaque image est une possibilité de transmettre et d'affirmer la parole de chacun en renforçant le lien social entre les acteurs, avec leurs racines et leur territoire. Rendre les participants acteurs du projet, chacun dans la dimension qui le touche, pour construire ensemble une œuvre d'art qui va de soi vers les autres.

D'autre part nous serons également présents dans le quartier de Borny où nous offrirons aux habitants une soirée de projection de courts-métrages avec une rencontre interactive pour échanger sur les images visionnées. C'est un événement qui se veut à destination de tous les publics, afin de partager un moment

convivial qui permet d'affirmer les liens sociaux au sein des familles et au sein du quartier, de créer des échanges transgénérationnels et ainsi de renforcer l'inclusion.

Description

Pour mettre en place ces projets et atteindre nos objectifs, nous travaillons avec des acteurs locaux présents sur le territoire. En collaboration avec l'AGORA sur Metz Nord Patrotte et avec l'association Bouche à Oreille sur le quartier de Borny.

A BORNBY:

Au sein des locaux de Bouche à Oreille, le jeudi 17 mars 2021 nous organisons des projections de films courts suivies par un atelier débat pour échanger sur les ressentis de chacun face aux sujets traités dans les films. Un moment convivial, qui prône l'échange et qui a pour but de donner des outils d'éducation aux médias aux spectateurs.

A METZ NORD PATROTTE

Projet de construction d'un court-métrage par les jeunes.

Première Phase : Développement, de l'idée au scénario. (de février à juin 2022)

Dans un premier temps, nous devons construire un dialogue entre notre équipe, l'AGORA et les jeunes du quartier autour d'une formation à l'image. Nous pensons les convier à des projections de courts-métrages, de documentaires et de films d'animations accompagnés de temps d'échange et de débats. Nous souhaitons, tout en apprenant à découvrir le groupe, former l'œil des spectateurs et constituer un corpus d'œuvres en lien avec les aspirations et les questionnements de chacun.

Il apparaît très important de ne choisir le sujet du film qu'après ces rencontres afin d'éviter tout phénomène de stigmatisation de part et d'autre, d'être dans le respect de chacun et ainsi de permettre aux jeunes d'être acteurs de leur projet en participant activement à son écriture. Ces échanges nous permettront de lister les sensibilités des participants, nous déterminerons le ou les sujets dominants afin de mettre en place un atelier d'écriture. L'atelier sera mené par un scénariste professionnel pour guider les jeunes dans leurs scénarios. L'objectif est d'initier concrètement les participants à la dramaturgie autour de la construction d'un récit calibré pour l'audiovisuel. Nous sommes présents pour les soutenir, l'idée étant de les impliquer dès la naissance du projet afin qu'ils se l'approprient, en deviennent parties prenantes et le mènent à bien dans des conditions professionnelles.

Deuxième phase : Production, du dépouillement technique au tournage. (d'avril à juillet 2022)

Une fois le scénario écrit et validé par les jeunes, nous procéderons à son dépouillement technique afin de mettre en place une série de castings, une initiation à la mise en scène, la réalisation des décors, les repérages des lieux nécessaires à l'action.

Sous forme d'ateliers hebdomadaires ou de sessions plus longues par exemple pendant les vacances scolaires, nous préparerons méticuleusement le tournage qui donnera lieu à une initiation à la réalisation (caméra / prise de son / script, etc.)

Beaucoup de corps de métiers concourent à la construction d'un film, chacun aura l'occasion de s'y essayer et de trouver la place qui lui convient le mieux.

Troisième phase : Post-production, du montage à la diffusion du film.

Une fois le tournage réalisé, nous mettrons en place des sessions de dérushage, des initiations au montage, à l'étalonnage, sur le même principe que lors des précédentes étapes. Il convient d'initier les participants à ces techniques et de les accompagner au maximum à mener à bien leur projet de film.

Concernant la diffusion, il convient d'en discuter en équipe afin que chacun se sente à l'aise.

Cycl-one peut offrir une visibilité à ce court-métrage en assurant sa diffusion au sein d'évènements locaux, voire nationaux.

L'avant-première du film à destination des habitants du quartier peut s'effectuer bien entendu à l'Agora en septembre-octobre 2022.

Nous pouvons également diffuser ce film sur Moselle TV, Borny Buzz, et MPT WOIPPY TV et le faire concourir dans plusieurs festivals.

Enfin, nous avons la possibilité de programmer ce court-métrage lors de la Fête du Court-Métrage en mars 2023.

Notre premier objectif est d'offrir une tribune d'expression à ces jeunes tout en leur faisant découvrir les étapes de la conception d'un film professionnel. Transmettre des savoirs en leur donnant la parole et les clés pour être les acteurs de leur propre projet. Créer du lien entre eux et avec leur environnement.

La diffusion de leur film, sur un grand écran, devant du public, sera organisée après une concertation collégiale où nous nous assurerons que cela convient à chacun sans occasionner de malaise, stress ou autre maux. Nous veillerons à ce que chacun soit à l'aise et que la réalisation de ce court-métrage soit une fierté pour chacun d'eux.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans

18/25 ans

26/64 ans

Tous âges

Sexe : Mixte

Femmes

Hommes

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

La Patrotte - Metz-Nord

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens nécessaires pour la mise en place de la projection à Borny :

1 écran de projection de 4x6m sur pied

Kit son 3.1. Enceintes amplifiées

Bouche à Oreille mets à disposition la salle.

Moyens humains:

1 technicien d'installation

1 animateur pour le débat

1 ou 2 bénévoles pour accompagner la diffusion

Moyens pour la mise en place de l'atelier de création de court-métrage à Metz Nord Patrotte:

Mise à dispo d'une salle de l'AGORA pour les séances en intérieur

location matériel tournage 400 HT pour compléter le kit technique de Cycl-one

250 € fourniture et frais de régie (consommables et table régie)

Moyens humains:

4 demies journées intervenant scénario

4 demies journées réalisateur

4 demies journées cadreur

4 demies journées metteur en scène

2 jours technicien montage

1 chargée de production / suivis administratif et organisationnel

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)'action/projet	8	0.85
Adultes-Relais (AR)	0	
Postes Fonjep	0	
Autres emplois aidés	0	
Volontaires ou stagiaires indemnisés	0	
Personnel mis à disposition "payante"	0	
Bénévoles	11	0.12
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non

Si oui, combien (en ETPT) : 0.04

Date ou période de réalisation : du (le) 14/02/2022 au 30/10/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Pour évaluer les projections de l'édition 2022 de notre fête du Court-Métrage, nous nous baserons sur la fréquentation du public, sur son caractère transgénérationnel et sur sa participation et son implication. Comme indicateur qualitatif, nous nous baserons sur les retours oraux des spectateurs, sur les commentaires laissés dans le livre d'or, sur internet et sur les retombées via l'association Bouche à Oreille (demande des participants à renouveler l'expérience)

Jauge maximum (à revoir suivant la legislation sanitaire en vigueur en mars 2022) = 50

Pour évaluer le stage proposé à Metz Nord Patrotte nous nous baserons dans un premier temps sur l'implication des participants, sur leur assiduité et sur leurs retours. Ensuite nous évaluerons la transmission de savoirs audiovisuels et cinématographiques par la qualité du projet fini vis à vis des compétences partagées avec les jeunes. Si nous avons transmis l'envie à certains d'approfondir le stage en évoluant professionnellement dans le milieu.

Egalement, si nous organisons des projections de leur court-métrage nous pourrons également évaluer son impact sur le public, participants novices comme professionnels.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 50

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 3 550,00 €</u> Prestations de services..... 1 200,00 € Agents sécurité</p> <p>Achats matières et fournitures..... 2 350,00 € 700€ décors, meubles et accessoires, 500€ de fournitures créations plastiques et 1150€ de fournitures et frais de régie Autres fournitures..... 0,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs 3 950,00 €</u> Locations..... 3 450,00 € 250€ location véhicule 3 200€ de frais de locations de matériel technique Entretien et réparation..... 0,00 € Assurance..... 500,00 € Documentation..... 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 15 413,00 €</u> Rémunérations intermédiaires et honoraires..... 7 000,00 € 3 500€ honoraires artistes, 1 500€ honoraires graphiste, 500€ honoraires photographe, 1 500€ sous traitance administrative Publicité, publication..... 1 800,00 € 300€ impression affiches, 1500€ impression catalogues (programmes diffusion) et imprimés Déplacements, Missions..... 6 113,00 € 3933€ frais de missions (catering équipe et artistes, hébergement artistes) 2180€ frais de déplacement Services bancaires, autres..... 500,00 € 200€ téléphonie, 100€ frais postaux, 100€ frais bancaire et divers pour 100€</p> <p><u>63 - Impôts et taxes</u> Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 € Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel 27 456,00 €</u> Rémunération des personnels..... 15 095,00 € 5520 net pour le personnel non permanent artistique, 4325€ cachet net personnel technique, 5250€ rémunération personnel administratif Charges sociales..... 12 361,00 € Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante 300,00 €</u> Autres charges de gestion courante 300,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières</u> Charges financières..... 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles</u> Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements</u> Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u> Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés.....</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 2 000,00 €</u> Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 2 000,00 € facture ville de Metz RDV culturel de l'été</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u> Dotations et produits de tarification.. 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 45 500,00 €</u> Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 5 000,00 € 57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 5 000,00 € Conseil-s Régional(aux)..... 10 000,00 € GRAND EST (CONSEIL REGIONAL) 10 000,00 € Conseil-s Départemental (aux)..... 6 000,00 € 57-MOSELLE (DEPT) 6 000,00 € Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 € Commune(s)..... 12 500,00 € METZ (57036) 12 500,00 € Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 € Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 € L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 € Aides privées (fondation)..... 6 000,00 € 500€ Maison de la Culture et des Loisirs/ 4 000€ Faites des Courts, fête des films / 1 500€ Passeurs d'images Autres établissements publics..... 6 000,00 € 6 000 € Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Fond D'aide à la Vie Associative (FDVA)</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante 1 800,00 €</u> 756.Cotisations..... 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat..... 500,00 € Mécénat Banque Populaire 750.Autres produits de gestion courante..... 1 300,00 € 500 € focus film Grand Est, 500€ Archimel, 300€ Loravia</p> <p><u>76 - Produits financiers</u> Produits financiers..... 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels</u> Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u> 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges</u></p>

0,00 €		Transfert de charges..... 0,00 €	
<u>Charges indirectes</u>		<u>Ressources propres affectées au projet</u> 1 369,00 €	
Charges fixes de fonctionnement.... 0,00 €		Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)..	
Frais financiers..... 0,00 €		1 369,00 €	
Autres charges indirectes..... 0,00 €		<u>87 - Contributions volontaires en nature</u> 19 000,00 €	
Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €		870 - Bénévolat..... 14 500,00 €	
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</u> 19 000,00 €		871 - Prestations en nature..... 4 500,00 €	
860 - Secours en nature..... 0,00 €		875 - Dons en nature..... 0,00 €	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services.....			
4 500,00 €			
862 - Prestations..... 0,00 €			
864 - Personnel bénévole..... 14 500,00 €			
Total des Charges	69 669,00 €	Total des ressources	69 669,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Cyril Martin
représentant(e) légal(e) de l'association Cycl-One

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 5.000 € € au titre de l'année ou exercice 2022
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 02/12/2021 à Metz

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-réurrence	Objet	Période
En numéraire (argent) <input checked="" type="checkbox"/> En nature	Première demande <input checked="" type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)	Fonctionnement global Projet(s)/actions(s) <input checked="" type="checkbox"/>	Annuel ou ponctuel <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuel

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère

DEETS Contrat de Ville de l'Eurométropole de Metz
ARS

BOP 147

Conseil régional

Direction/Service

Conseil départemental

Direction/Service

Commune ou Intercommunalité

Direction/Service Ville de Metz /Contrat Local de Santé

Établissement public

Autre (préciser)



1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DE MOSELLE

Sigle de l'association : EPE Site web : www.epe57.fr

1.2 Numéro Siret : 7 8 0 0 0 5 3 2 8 0 0 1 5

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : I W I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date 01/02/1964
Volume : XXV Folio : 19 Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social : 1 rue du Coëtlosquet
Code postal : 57000 Commune : METZ
Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :
Code postal : Commune :
Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : SCHMITT Prénom : Christophe
Fonction : Président
Téléphone : Courriel : christophe.schmitt@ch-jury.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)
Nom : GALL Prénom : Jérémy
Fonction : Directeur
Téléphone : 03.87.69.04.87. Courriel : direction@epe57.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non
Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Etablissement d'Information, de Consultation ou de Conseil Familial EICCF	Préfecture de Moselle 30 avril 2019
Association Jeunesse et Education Populaire.....	Préfecture de Moselle	2018
Association Educative complémentaire de l'Enseignement Public Ministère de l'Education Nationale		2016.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non
Si oui, date de publication au Journal Officiel : I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non



3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet ne pas utiliser de sigle)

FEDERATION NATIONALE DES ECOLES DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (FNEPE)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui lesquelles ?

.....

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée.</i>	3
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par exemple Service Civique)</i>	0
Nombre total de salarié(e)s :	32
Dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	11
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents : <i>Adhérents : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	<i>Tous les usagers et les clients de l'année sont systématiquement considérés comme adhérents à l'association (Cf. Statut de l'EPE de Moselle)</i>

5. Budget¹ prévisionnel de l'association

Année 2022 ou exercice du 1/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	10 100	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	710 629
Achats matières et fournitures	4 300	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	5 800	74 - Subventions d'exploitation²	318 166
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
61 - Services extérieurs	79 994	Ministère de la Justice	4 500
Locations	50 165	57 ETAT Politique de la Ville BOP 147	4 000
Entretien et réparation	19 019	AGENCE REGIONAL DE SANTE	4 000
Assurance	4 400	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation	300		
Divers	6 110		
62 - Autres services extérieurs	203 850	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	126 800	Consell départemental Moselle	47 696
Publicité, publications	28 000		
Déplacements, missions	37 000	Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres + cotisations	12 050	Ville de Metz (Fonctionnement)	1 275
63 - impôts et taxes	31 020	Ville de Metz Contrat Local de Santé	4 000
Impôts et taxes sur rémunération	28 070	CCAS (Atelier des Aidants)	2 500
Autres impôts et taxes	2 950	Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	234 395
64 - Charges de personnel	691 831	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	467 833	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	196 398	Autres établissements publics : DRDF / MSAgricole	15 800
Autres charges de personnel	27 600	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	12 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	1 028 795	TOTAL DES PRODUITS	1 028 795
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N°12156*05

86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	1 028 795	TOTAL	1 028 795

Projet n°1..

6. Projet – Objet de la demande

Remplir un « rubrique 6 – objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

« LA PARENTALITE ET LA SANTE, LE TEMPS DE L'ACCOMPAGNEMENT »

Objectifs :

L'objectif stratégique premier du projet porté par l'EPE vise à contribuer à renforcer les comportements favorables en matière de santé, ceci dans une logique de **prévention précoce et de soutien à la Parentalité**. Accompagner la parentalité, c'est aussi réduire les inégalités sociales. La prévention précoce pourra englober deux axes : la prévention des difficultés éducatives parentales en matière de santé et la prévention en faveur des enfants et des adolescents.

Il s'agira également de contribuer, d'accompagner et de soutenir les Familles, les Parents et la Jeunesse des Quartiers Politique de la Ville en articulation avec les professionnels de santé et les acteurs territoriaux afin de promouvoir et reconnaître les changements de comportements liés à la santé.

Le projet de l'École des Parents et des Éducateurs s'inscrit dans un processus d'une démarche d'élaboration avec le Contrat Local de Santé et des besoins identifiés sur certaines thématiques par les partenaires du CLS en prévention précoce à savoir : la nutrition, la prévention et le développement du langage, la santé mentale des enfants et l'usage des écrans, l'hygiène de vie (sommeil, etc.), la santé environnementale, le « burn-out » parental et la dépression périnatale, les consommations à risques pendant la grossesse.

Les enjeux du projet sont de co-construire les ateliers en partenariat avec les acteurs des territoires des QPV et des besoins des habitants.

Il s'avère également important de renforcer la fréquentation du public du « Café des Parents du Centre - Ville de Metz » en menant des actions dans une démarche d'« Aller-Vers ».

Description :

- L'action dans sa globalité et sous ses différentes formes d'ateliers **s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé Eurométropole de Metz 2022-2026 au sein de l'axe 1 : « Intégrer la prévention et la promotion de la santé dans les parcours de vie »**. L'École des Parents et des Éducateurs de Mo-



selle, est au cœur du champ social depuis 1948. Son expertise sur le champ du soutien à la parentalité afin permet d'assurer des missions de service public visant à : informer, soutenir, accompagner et orienter les parents, les enfants, les adolescents et les jeunes adultes.

- **Actions existantes à conforter :** L'École des Parents et des Éducateurs de Moselle **renforcera la diffusion d'informations Santé** par le biais de son dispositif de « Café des parents » situé au centre ville de Metz. Il s'agira d'aborder la santé selon les questionnements des parents, d'informer des ressources santé du territoire et des actions mises en œuvre.

- **Nouvelles actions expérimentales :** co-construites avec le Contrat Local de Santé et les acteurs territoriaux des Quartiers Politique de la Ville

• **Process**

Plusieurs approches seront mises en place pour l'animation de trois types d'ateliers sur les QPV :

- Une articulation avec le Réseau Santé représenté entre autre par les référentes familles des centres socio-culturels impliquées dans le CLS sera envisagé pour promouvoir la démarche **d'ateliers dans les murs et « hors les murs » du Café des Parents dans les Quartiers Politique de la Ville et en dehors de la ville centre.**

- Un renforcement du partenariat avec les associations implantées sur les QPV sera effectif

• **Trois types d'ateliers d'une durée de deux heures: Groupe de 10 à 12 personnes**

- Rencontres des parents avec des professionnels de santé : « **Mon petit atelier santé –La clé du bien-être** »
- Les ateliers enfants et parents : « **Les graines d'éveil à la santé** »
- Les ateliers ludiques adolescents et parents : « **Nos ados se prennent en main** »

Bénéficiaires : caractéristiques sociales dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

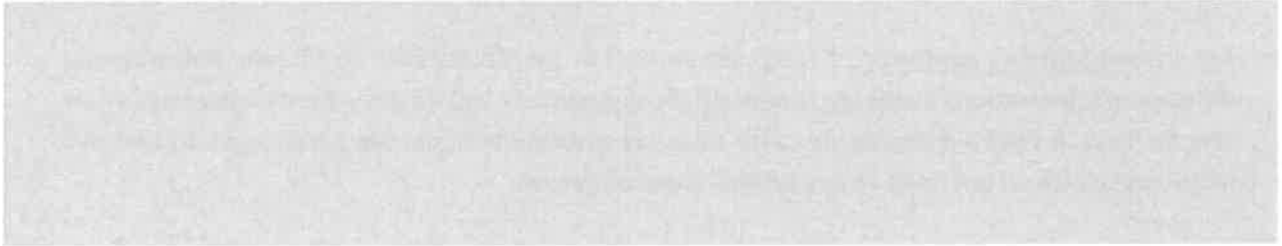
- Petite enfance 0-6 ans
- Enfants 7-11 ans
- Ados 12-17 ans
- Jeunes adultes 18-25 ans



Familles

Adultes/habitants du quartier

Autre préciser : **Parents et professionnels de santé**



Projet n°1.

6. Projet – Objet de la demande (suite)

Territoire :

L'ensemble des six Quartiers Politique de la Ville de l'Eurométropole de Metz

Moyens matériels et humains (voir aussi « CHARGES INDIRECTES REPARTIES » au budget du projet) :

Local : Café des Parents, 32 Rue du Pont des Loges, Centre-Ville de Metz

Moyens humains : Membre de l'Equipe du Pôle de Soutien à la Parentalité, à la Famille et à la Jeunesse (Psychologues Cliniciennes, Educatrice Spécialisée-Psychothérapeute à la relation d'aide, Responsable du Pôle et coordinatrice des ateliers collectifs)

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
salarié(e)s	9	0.13
Dont CDI	9	0.13
Dont CDD		
Dont emplois-aidés ⁴		
Volontaires (Services Civiques...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement pour la mise en œuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Évaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Indicateurs quantitatifs

Nombre de bénéficiaires aux ateliers du « café des parents » dans et « hors les murs » sur les QPV et niveau de fréquentation du « Café des Parents » sur l'année des habitants des QPV et des Quartiers de droit commun

Typologie du public accueilli :

Nombre de familles-Situations Familiales-Situations sociales: en couples, mono parentales, autres
Nombre de parents, enfants et adolescents (âge, sexe)

Nombre de professionnels de santé, partenaires locaux (associations, institutionnels, Centres Socio-Culturels, autres)

Localisation –Secteurs géographiques : habitants issu des QPV, Quartiers de droit commun, commune

Indicateurs qualitatifs

Fiche de suivi-bilan de l'action :

Planning de l'action

Indicateurs de réalisation

- Niveau de résultat : Evaluation de l'impact et des effets de l'action menée
- Notion d'acquisition de nouvelles connaissances en matière de prévention précoce et/ou parentalité et notion de modification des pratiques en matière d'éducation et d'hygiène de vie
- Impact des professionnels de santé sur le public ciblé au regard des thématiques choisies (citées ci-dessus)
- Niveau d'implication et de satisfaction du public sur l'action

Moyens humains, techniques et financiers

Partenariat associé

Information et communication sur l'action

Participation au comité de suivi et de comité de pilotage du Contrat Local de Santé de l'Eurométropole de Metz.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Projet n° ...1..



N°12156*05

6. Budget⁵ du projet

Année 2022 ou exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	200	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	200	74 - Subventions d'exploitation⁶	0
61 - Services extérieurs	1 250	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	900	57 ETAT Politique de la Ville - BOP 147	4 000
Entretien et réparation	200	57 ARS	4 000
Assurance	100	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation	50		
62 - Autres services extérieurs	2 000	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 150		
Publicité, publications	100	-	
Déplacements, missions	400	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres cotisations	350	Collectivité Ville de Metz - Contrat Local de Santé	4 000
63 - impôts et taxes	350		
Impôts et taxes sur rémunération	350		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	8 200	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	5 500	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2 300	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	400	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	12 000	TOTAL DES PRODUITS	12 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	12 000	TOTAL	12 000

La subvention sollicité de4 000.... €, objet de la présente demande représente 33...% du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100



7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom) SCHMITT Christophe

représentant(e) légal(e) de l'association : Président

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci⁸

Déclare :

- ⑩ que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- ⑩ exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- ⑩ que l'association respecte les principes et valeurs de la **Charte des engagements réciproques** conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- ⑩ que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ ;

inférieur ou égal 500 000 euros

supérieur à 500 000 euros

- ⑩ demander une subvention de :

..... 4 000 € au titre de l'année ou exercice 20 22.....

..... € au titre de l'année ou exercice 20

..... € au titre de l'année ou exercice 20

..... € au titre de l'année ou exercice 20

- ⑩ Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le 3 décembre 2021

à Metz

signature



1/0 J. GALL,
Directeur

⁸ « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

⁹ Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N°12156*05

Mars 2017 - Page 8 sur 9

d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

Mars 2017 - Page 1 sur 9

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'État.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de minimis", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : L'ASSOCIATION À POUR OBJET DE PROMOUVOIR LES CULTURES URBAINES

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 808140867 00017

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en prefecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 20/11/2014

Volume : 165

Folio : 71

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

Association Energies urbaines

2 Rue Gambetta

Code postal : 57000

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BELMADANI

Prénom : Asma

Fonction : Coordinatrice

Code postal : 57000

Commune : METZ

Portable : 06 10 96 87 98

Courriel: Courriel : asma_jtk@hotmail.fr

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Belmadani

Prénom : Asma

Fonction : Chef de projet

Téléphone : 0610968798

Courriel : Asma_jtk@hotmail.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? *(indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)*

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Oui, effectivement.

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

CASA AMARELA x

Objectifs

Des échanges inter-culturels contribuent à la construction individuelle et collective et favorisent le rapprochement des peuples. Au niveau local, le projet crée une véritable cohésion entre les jeunes des territoires de l'agglomération de Metz métropole.

- Valoriser la dimension éducative du voyage, parce que le voyage est un temps privilégié pour appréhender d'autres réalités culturelles, sociales, économiques et professionnelles
- Favoriser la rencontre inter-culturelle
- Développer les compétences des participants dans une situation d'encadrement de groupes multiculturels et plus généralement dans le travail à l'international
- Permettre l'accès à la culture pour tous
- Faciliter la promotion sociale et l'engagement citoyen.

Description

I. PREAMBULE

1. Casa Amarela

Fondée en 2009 par l'artiste contemporain JR, Casa Amarela, située au sommet de la toute première favela du Brésil; Morro da Providência, est un centre culturel œuvrant chaque jour afin de rendre l'art et la culture accessibles à ses habitants.

Elle ouvre ses portes offrant aux enfants, adolescents et adultes des cours d'arts, de théâtre, de danse, de musique et des activités sportives telles que le skateboard, la danse hip-hop et la boxe, mais aussi des ateliers d'alphabétisation, français et anglais.

Avec le temps, beaucoup de projets et partenariats avec activistes, artistes locaux et internationaux, ainsi que d'autres centres culturels se sont développés et forment ainsi un programme diversifié et interactif.

C'est un lieu sacré pour ceux qui la fréquentent, un havre de paix où règnent; art, culture et éducation, où

l'équipe sur place tâche d'être à l'écoute et d'apporter un peu de joie de vivre et d'espoir au sein de la communauté.

À Casa Amarela, on peut rêver d'atteindre la lune, il y en a même une sur le toit, celle qui accueille des artistes venus du Brésil et du monde entier, venant découvrir la vie locale et partager leur art avec les jeunes de la communauté.

2. Energies Urbaines

Le collectif a été fondé par des artistes locaux ayant la volonté de promouvoir les arts « urbains ». L'association existe depuis une dizaine d'années et intervient auprès de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville. Son objectif primordial est de favoriser l'accès à la pratique artistique et à la démocratisation de l'art aux publics qui en sont le plus éloignés de par leur origine sociale.

Un réel travail de médiation culturelle est mis en place afin de permettre une ouverture sur ces pratiques. La médiation est un moyen de lutte contre les exclusions et une revalorisation des identités afin que les jeunes puissent prendre confiance en eux.

En nous appuyant sur les forces vives des territoires sur lesquels nous intervenons et les populations qui y habitent, nous créons, nous racontons et favorisons l'échange et le dialogue social.

Le Collectif des Énergies Urbaines est présent sur le terrain depuis plusieurs années et nous avons pu constater que dans nos quartiers, au sein de nos villes, bat le cœur d'une culture vivante et innovante. C'est une culture d'ici et d'ailleurs, une culture en train de se construire sous nos yeux, c'est la culture urbaine de celles et ceux qui vivent la Cité au début du 21^{ème} siècle. Cette culture est une source d'inspiration dans le monde entier. Elle permettra dans les années à venir l'accroissement du rayonnement culturel de la France.

Les quartiers sont une source d'inspiration pour le monde de l'art français et la France influence le monde de l'art à l'international.

- Des valeurs et enjeux communs

Le projet est apparu comme une évidence pour les deux associations. ENERGIES URBAINES et CASA AMARELA partagent les mêmes valeurs et le même projet associatif. Leurs actions ont pour but de sensibiliser des jeunes au monde de l'art et de leur permettre de développer leurs talents en dépit d'un contexte social difficile. Ces deux associations visent à compenser un manque d'accès à l'art et offrir l'opportunité à tous les jeunes de vivre leurs rêves.

Un échange culturel

Les échanges offrent à des groupes de jeunes de différents pays, l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître.

Afin de préparer la venue du groupe et créer des liens qui permettront de faciliter la mise en place de l'action les jeunes échangent via la plateforme ZOOM une fois par mois en essayant de se présenter et de raconter leur journée en langue portugaise et inversement pour les enfants brésiliens.

L'objectif d'un échange est d'ouvrir un dialogue interculturel entre tous et toutes les participant·es de nationalité et de cultures différentes. En plus de développer leur sensibilité artistique il est important de susciter de l'intérêt pour des langues étrangères de façon pragmatique.

Nous n'envisageons pas la rencontre internationale de jeunes comme un séjour touristique et consumériste. L'objectif est d'offrir à ces jeunes une réelle expérience de mobilité éducative qui leur permettra d'acquérir et de renforcer des compétences personnelles, sociales, inter-culturelles et professionnelles. L'idée est de donner des outils favorisant leur intégration et leur épanouissement en tant que jeune adulte.

Sortir de son quotidien, de son quartier ou sa ville, c'est élargir ses horizons, prendre conscience de ses propres déterminismes culturels en se confrontant à la diversité. Pendant nos échanges, les jeunes rencontrent de nouvelles réalités locales, d'autres manières de penser et font l'expérience d'un échange réciproque et inter-culturel avec d'autres jeunes.

LE GROUPE

1. Les jeunes talents

C'est un groupe composé de talents éclectiques, ils ont pour point commun leur ambition. Les participants au projet disposent tous d'aptitudes artistiques de façon individuelle. Le projet vise à mettre en commun leur énergie afin de leur permettre la professionnalisation de leur art. L'association à travers son implication sur le terrain a pu repérer ces jeunes issus de tous les quartiers de la politique de la ville de Metz et de Maizières-les-Metz.

« Bonjour je m'appelle Rayane j'ai 21 ans, je viens du quartier de Boileau. Je passe mon temps à travailler en aidant les personnes âgées et en situation de handicap. Ma passion c'est les études de santé. En septembre prochain j'intégrerai une école d'infirmière pour devenir infirmière humanitaire. J'aime regarder des films et séries et imaginer que je jouerai dedans dans quelques années. J'aime le sport aussi comme la course et les sports de combat, mon envie de développement artistique c'est de faire du cinéma, du théâtre et toutes sortes de choses qui me permettent de pratiquer de l'acting »

« Je m'appelle Faruk (Farouk), j'ai 20 ans et je suis originaire du quartier de Borny à Metz. Je suis étudiant en classe préparatoires aux grandes écoles en option Économie Commerce à Nancy. J'aime beaucoup de choses et je ne suis spécialisé dans aucun domaine.

Je suis tout de même stimulé par l'entrepreneuriat, j'aime 'manager'(l'art de diriger les hommes) car je pense que c'est le domaine dans lequel j'excelle le plus.

Pour ma personne, je me définirais comme étant quelqu'un de curieux, attentif au monde qui m'entoure. J'ai beaucoup d'ambition et je n'ai pas peur de me lancer de nouveaux défis. Je crains l'ignorance et j'ai régulièrement besoin d'apprendre.

Mes projets en cours :

- Période de concours pour entrer en école de commerce

Création d'entreprise + aide au développement d'entreprise

Réalisation d'un documentaire sur la vie des quartiers de France dans les années 90, pour lequel je suis réalisateur.

J'ai conscience que participer à ce projet est une grande opportunité pour développer mon talent de réalisateur ».

« Je m'appelle Sami, j'ai 18 ans je viens de Maizieres-les-Metz et je suis actuellement étudiant à Metz et j'ai pour projet d'intégrer une licence mathématique l'an prochain. Dans la vie je suis plutôt quelqu'un d'extraverti, j'aime le contact humain, d'où m'a participation à ce projet. J'ai appris en autodidacte à jouer du piano, je souhaiterais développer ma pratique accompagné de professionnels. J'aime tout ce qui touche à l'économie/investissement (bourse, crypto, nft, etc.). »

« Bonjour je m'appelle Helhal Saïd j'ai 21 ans, j'aime le football et le sport en général. J'ai toujours eu l'envie de participer à des projets artistiques dans un coin de ma tête malgré les réalités de la vie qui me rattrapent (le besoin d'argent , les choses du quotidien de payer, aider ma famille...). Plus tard ou maintenant, j'aimerais un jour continuer sur cette voie (cinéma). J'ai participé à un concours d'éloquence et j'ai pris conscience de mon potentiel à ce moment là j'aurais aimé avoir un accompagnement afin de donner le meilleur de moi même. J'ai participé à un stage à Paris dirigé par l'actrice Nawel Madani, je n'ai pas pu donner suite car je devais rentrer à Metz pour des raisons économiques. »

« Je m'appelle Ilies Kaoulal, j'ai 19 ans et j'habite à Maizières-lès-Metz. Je suis actuellement en terminale STMG au lycée Robert Schuman à Metz. Je suis passionné de sport de combat et plus particulièrement de boxe anglaise, sport que je pratique depuis mon enfance. Je sais que la boxe est très pratiquée au Brésil, je souhaite partager cette passion avec les jeunes de la favéla. Mon intérêt dans ce projet est de pouvoir apporter une aide aux enfants car c'est une chose qui me rend heureux, le fait de pouvoir se rendre utile. C'est pour cela que je ferai du mieux que je peux pour faire avancer le projet. »

« Boonjour alors moi, c'est Nawelle, j'ai 22 ans et je fini mes études pour devenir Travailleur Social.

J'habite et j'ai grandi sur le secteur de la grange aux bois. A la base je savais pas quoi faire de ma vie, donc j'ai fait des études dans le social parce que je suis sociable. Et on m'a toujours dit que c'était fait pour moi jusqu'à ce que je le découvre par moi-même. Dans la vie, je suis humoriste enfin, j'essaie de l'être. C'est pas toujours facile de faire rire tout le monde dans ce monde. A la base, je suis timide mais quand j'enfile mon costume je deviens enfin moi même. Je suis un couteau suisse, je sais tout faire et puis même quand je ne sais pas, je cherche à apprendre. Aussi, j'ai développé un côté artistique dans l'écriture et dans le rap, le son reste à perfectionner parce que j'ai presque l'écriture à Diams mais pas sa voix encore. Je m'intéresse également au monde du cinéma, j'ai commencé à écrire un film que je n'ai toujours pas fini. Mais bon doucement mais sûrement, laissez moi d'abord mettre un pied au Brésil. »

" Salut à tous, je m'appelle Adassa j'ai 19 ans et je suis en faculté de droit. J'ai participé à de nombreux concours d'éloquence et j'aime beaucoup la danse hip-hop. Je suis également très investie auprès d'une association qui prépare des repas et les distribue lors de maraudes à des familles démunies. Ce projet me tient particulièrement à coeur car j'aime aider, danser et c'est un rêve de le faire avec autrui sur un autre territoire."

- Les accompagnateurs

Les jeunes artistes seront accompagnés par des artistes professionnels ayant travaillé sur de gros projets. Le parcours de ces professionnels est une source d'inspiration et leur permettra d'obtenir des conseils et d'acquérir en compétences techniques.

Récolte de fonds

Afin de financer le projet plusieurs actions caritatives sont menées. Ces actions sont encadrées par les jeunes afin de les responsabiliser et des les impliquer dans le projet. Le matériel et les fonds récoltés destinés à la favéla permettront de sensibiliser les jeunes aux problématiques humanitaires que les brésiliens rencontrent au quotidien. A la suite des échanges que nous avons eu avec les interlocuteurs de la Casa Amarela, nous avons pris note des besoins matériels du public. En effet afin de mener à bien les différents ateliers, des équipements sont nécessaires. (gants de boxe, paire de baskets, skateboard, tenues de sport etc.)

Un gala caritatif présentant un programme artistique sera organisé par les jeunes. Nous recevrons 130 personnes pour un spectacle de trois heures.

Différents tournois de foot seront organisés au cours de l'été avec la participation de tous les quartiers issus de la politique de la Ville.

Parallèlement à ces actions, nous procéderons à un appel aux dons matériel. (fournitures scolaires, équipements sportifs, vêtements etc).

2. Résidence artistique à Casa Amarela

Une résidence à Casa Amarela pour développer la thématique commune aux gens de deux univers différents mais confrontés à des problématiques similaires.

En effet, les milieux sociaux dont sont originaires les jeunes du Brésil et de France valorisent peu les activités culturelles. Elles nécessitent du temps et de l'investissement financier que les jeunes ne peuvent se permettre. Des structures comme « La Casa Amarela » ou bien « Energies Urbaines » permettent de compenser cette carence et favorisent l'égalité des chances. Le cas de la favéla da Morro da Providencia qui accueille des artistes en résidence est un parfait exemple pour la jeunesse que l'on peut réussir et vivre de son art en dépit de son origine et accéder à l'ascension sociale à travers l'art.

L'objectif de ce projet collectif est de proposer un cadre professionnalisant dans lequel les jeunes pourront gagner en compétences et en confiance en eux. Ce temps donné leur permettra de préparer leur avenir

professionnel et d'en faire de meilleurs citoyens.

Les jeunes bénéficiant de l'accompagnement artistique sont majoritairement issus de la diversité. Leur jeune âge fait qu'ils sont encore dans une étape de recherche d'identité et de construction personnelle. Ce voyage leur permettra de s'épanouir en tant que français à l'étranger. Ils seront présentés comme des artistes français et des ateliers pour transmettre des éléments de la culture populaire française aux jeunes brésiliens seront organisés. Cette transmission à des jeunes d'un autre pays leur permettra de s'affirmer eux même en tant que jeunes Français. L'idée est que ce voyage en plus d'offrir une professionnalisation artistique soit une expérience de citoyenneté et de prise de conscience de l'importance de la culture française sur la scène artistique internationale.

- Création artistique autour de la danse

La résidence à la Casa Amarela a pour objectif de poser un REGARD différent sur la favela, en créant des espaces d'expression pour les jeunes résidents, à travers la production de performances dansées et la réalisation de courts métrages.

Ces productions seront le fruit d'une création collective, où chacun sera invité à raconter son histoire, témoigner de son vécu.

Nous souhaitons démystifier l'image de ces espaces urbains improvisés, en mettant en avant les relations humaines, l'architecture, la richesse des parcours multiples de communautés guidées par une forte résilience.

La réflexion abordera la place de l'individu dans un ensemble, la perception des images, les états de tension qui forcent l'expression.

Nous animerons des ateliers de danse hebdomadaires, qui permettront de trouver un langage commun. En s'inspirant d'un vocabulaire universel, le HIP-HOP, nous explorerons différentes manières d'AFFIRMER ces identités, ces chemins de vie. Le travail d'écriture se fera en collaboration avec l'équipe de réalisateurs, afin de croiser nos regards et aboutir à une série de propositions chorégraphiques qui mettront en mouvement l'espace, les corps et les idées.

B. Réalisation/ images.

Artistes visuels:

Ait-tahar Tassiana (Kourtrajmé promo 1 JR)

Jefry Lopalanga (Kourtrajmé cinéma)

Thami Khatri (proche de l'entourage Kourtrajmé)

Paolo Accioly (kourtrajmé art et image promo 1 JR)

Profils des artistes

L'idée est d'associer les pratiques essentielles de Casa Amarela (boxe, skate, photo/vidéo, danse afro) et de les faire ressortir dans les pôles photos et vidéos avec des thèmes précis sous forme de scènettes. L'intention première des vidéos sera le questionnement des origines et cette recherche.

La liberté artistique sera toujours laissée aux jeunes. Les jeunes de Metz constitueront des groupes avec les jeunes du Brésil. Cela donnera suite à des projections et expositions photos et vidéos.

En plus des vidéos internes les artistes Thami et Jefry réaliseront le reportage de Casa pendant ce temps.

Retour d'expérience :

Les jeunes et les accompagnants ont la volonté de rendre pérenne cette expérience dans le temps. Une fois rentrés à Metz, une diffusion d'un court métrage regroupant les différentes activités aura lieu où les jeunes de tous les quartiers de Metz seront invités. Une page Instagram sera créée et les jeunes seront en charge d'animer et de faire vivre cette page qui proposera des contenus artistiques et qui aura pour point de départ les différentes activités effectuées au Brésil. Les jeunes seront à leur retour en charge d'un projet visant à transmettre à leur tour à des adolescents leur passion lors d'une journée d'initiation aux arts. Ils devront présenter leur travail à un public plus jeune et leur apprendre les techniques de photographies, de réalisations et de chorégraphies. La démarche est de favoriser un esprit de transmission tout en suscitant des vocations chez un public plus jeune. Dans quelques années nous comptons sur ces participants au voyage pour encadrer et montrer la voie aux jeunes artistes. A l'issue de cette journée, il sera proposé aux participants de choisir un jeune à parrainer artistiquement. L'idée est de responsabiliser les jeunes en les mettant en contact d'un public encore plus jeune

Ce projet est soutenu par JR artiste français de renommée internationale.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 18/25 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) nom(s) du quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

METZ

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

équipements sportifs, gants de boxe, protections de boxe, skateboards, protections skateboards, fournitures scolaires, vêtements de sports, chaussures de sports, matériel de sonorisation, cameras, appareils photos, ordinateurs portables pour montage vidéo, salles des fêtes, chaises, tables, cuisine équipée, barbecue etc

Danseurs chorégraphes, monteurs, réalisateurs, chef de projet, interprète, photographes, jeunes engagés

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante) l'action/projet	2	1
Adultes-Relais (AR)		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	15	
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non

Si oui, combien (en ETPT) : 0.5

Date ou période de réalisation : du (le) 01/02/2022 au 15/09/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

A l'issu du premier Gala artistique qui aura lieu le 28 juin 2022 une évaluation intermédiaire sera effectuée afin de déterminer si 10 % du budget est atteinte, il faudra également évaluer la mobilisation et l'assiduité des jeunes qui pour le moment est totale. Une fiche de présence est tenue à jour, elle prend compte la présence aux réunions ZOOM ainsi que les réunions pour les recherches de partenariat. Des listes de tâches sont effectuées pour évaluer le degré d'implication des jeunes. Une réunion chaque dimanche à 15 heures pour faire le point sur les tâches réalisées ou non. Les accompagnants artistes effectuent un point une fois par mois pour détailler la nature de leur travaux une fois qu'ils seront arrivés au Brésil.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 15

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<u>60 - Achats 5 960,00 €</u>	<u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 3 250,00 €</u>
Prestations de services..... 0,00 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 3 250,00 €
Achats matières et fournitures..... 5 960,00 € achats de fournitures scolaires, ordinateurs, denrée alimentaire, matériel de réalisation et photographie, nourriture sur place	
Autres fournitures..... 0,00 €	
<u>61 - Service extérieurs 4 623,00 €</u>	<u>73 - Dotations et produits de tarification</u>
Locations..... 3 700,00 €	Dotations et produits de tarification... 0,00 €
Location d'un minibus au Brésil, sonorisation pour le Gala ...	
Entretien et réparation..... 0,00 €	
Assurance..... 450,00 €	<u>74 - Subventions d'exploitation 39 300,00 €</u>
Documentation..... 473,00 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 5 000,00 €
<u>62 - Autres services extérieurs 28 870,00 €</u>	57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 5 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires.... 10 000,00 € rémunération des artistes professionnels et reconnus dans leur domaine, intervenants, encadrants.	Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €
Publicité, publication..... 700,00 €	Conseil-s Départemental (aux)..... 12 000,00 €
Déplacements, Missions..... 18 000,00 €	57-MOSELLE (DEPT) 12 000,00 €
Services bancaires, autres..... 170,00 €	Communautés de communes ou d'agglomérations..... 2 300,00 €
<u>63 - Impôts et taxes</u>	57-METZ METROPOLE 2 300,00 €
Impôts et taxes sur rémunération.... 0,00 €	Commune(s)..... 20 000,00 €
Autres impôts et taxes..... 0,00 €	METZ (57000) 20 000,00 €
<u>64 - Charges de personnel 4 667,00 €</u>	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €
Rémunération des personnels..... 4 667,00 €	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €
Charges sociales..... 0,00 €	L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 0,00 €
Autres charges de personnel..... 0,00 €	Aides privées (fondation)..... 0,00 €
<u>65 - Autres charges de gestion courante 1 200,00 €</u>	Autres établissements publics..... 0,00 €
Autres charges de gestion courante. 1 200,00 €	<u>75 - Autres produits de gestion courante 2 770,00 €</u>
<u>66 - Charges financières</u>	756.Cotisations..... 0,00 €
Charges financières..... 0,00 €	758.Dons manuels - Mécénat..... 2 770,00 €
<u>67 - Charges exceptionnelles</u>	750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €
Charges exceptionnelles..... 0,00 €	<u>76 - Produits financiers</u>
<u>68 - Dotation aux amortissements</u>	Produits financiers..... 0,00 €
Dotation aux amortissements..... 0,00 €	<u>77 - Produits exceptionnels</u>
<u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u>	Produits exceptionnels..... 0,00 €
	<u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u>

Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €
<u>Charges indirectes</u> Charges fixes de fonctionnement 0,00 € Frais financiers..... 0,00 € Autres charges indirectes..... 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €	<u>79 - Transfert de charges</u> Transfert de charges..... 0,00 €
<u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 10 300,00 €</u> 860 - Secours en nature..... 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 3 200,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 7 100,00 €	<u>Ressources propres affectées au projet</u> Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) .. 0,00 € <u>87 - Contributions volontaires en nature 10 300,00 €</u> 870 - Bénévolat..... 7 100,00 € 871 - Prestations en nature..... 3 200,00 € 875 - Dons en nature..... 0,00 €
Total des Charges 55 620,00 €	Total des ressources 55 620,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret: 185422136 00019

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date :

Volume :

Folio :

Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social :

28 Rue de Saurupt

Code postal : 54000

Commune : NANCY

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : ROCHE

Prénom : Géraldine

Fonction : Directrice

Code postal : 54000

Commune : NANCY

Courriel: Courriel :

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : MAIRE

Prénom : Katia

Fonction : Responsable Maison du FLE

Téléphone : 0609098316

Courriel : katia.maire@ac-nancy-metz.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Label EDUFORM		

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

--	--

5. Budget de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - Objet de la demande » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

Mise en réseau des acteurs du FLE - (La Maison du FLE - Dispositif de coordination et de professionnalisation des acteurs du Français Langue Etrangère.)

Objectifs

Les objectifs de la maison du FLE répondent à des besoins identifiés :

- Fédérer, coordonner, rendre visible et faire progresser qualitativement l'action des structures associatives en charge de l'accueil, de l'accompagnement et de la formation linguistique des personnes peu ou non francophones
- Offrir un espace d'échanges, d'informations, de formation et de mise à disposition de ressources pédagogiques pour les différentes structures qui proposent des actions de formation en FLE, ainsi que pour leurs usagers.
- Favoriser l'orientation des bénéficiaires, notamment en ce qui concerne les certifications de langue française et le positionnement sur des actions mises en place par les structures du territoire.
- Favoriser la professionnalisation des bénévoles par le biais d'échanges et la mise en place d'ateliers spécifiques
- Compléter l'offre de formation existante par des actions spécifiques et innovantes directement auprès des publics. Ces actions sont destinées ensuite à être transférées auprès des structures.

Nous gardons évidemment en ligne de conduite que c'est grâce à l'apprentissage de la langue française qui reste transverse à tous les domaines, que nous favoriserons l'égalité Hommes-Femmes, que nous accentuerons l'accès aux femmes à l'emploi et permettrons aux parents de retrouver leur place au sein de la scolarité de leurs enfants.

Description

La maison du FLE se présente comme un lieu d'échanges et de partage autour de la langue française.

Elle se propose de coordonner et de mutualiser les informations liées à l'apprentissage de la langue française sur le territoire de Metz.

La professionnalisation des acteurs du français langue étrangère ainsi que la formation des usagers reste donc sa priorité, tout comme l'orientation des publics et la mise en place et la passation de certifications de langue (DELFI-TCF-DCL) par des formateurs habilités par France Éducation International.

La Maison du FLE a vu le jour en 2018 suite à une analyse des besoins par une enquête de terrain approfondie.

Cette enquête a révélé un besoin de fédérer, de coordonner et de faire progresser qualitativement les actions des structures associatives en charge de l'accompagnement linguistique des personnes non ou peu francophones.

(Cf. "Objectifs")

Depuis l'ouverture des locaux, le 27 janvier 2020, plus de 250 personnes sont venues, soit envoyées par les structures locales, soit par le Pôle Emploi, soit venant par elles-mêmes.

Toutes ces personnes ont été conseillées et orientées en fonction de leurs demandes, de leurs besoins et des actions proposées par les organismes de formations ou structures.

Si aucune solution n'a pu être apportée à l'instant précis, nous avons pris soin de prendre les coordonnées de chaque personne accueillie, et les rappelons dès qu'une réponse peut leur convenir.

La plupart des bénéficiaires souhaitent avoir des informations sur des cours de français, une formation en langue française ou une demande d'information quant à des diplômes de langue à passer dans le cadre de démarches administratives, d'un parcours d'intégration social ou d'insertion professionnelle (renouvellement titre de séjour, demande de naturalisation, recherche d'emploi,...).

Une autre demande de la part de bénévoles de structures, concerne la recherche de contenus pédagogiques.

Nous mettons ainsi à disposition de chacun, un centre de ressources comprenant une centaine d'ouvrages sur la préparation des tests de langue, ainsi que sur l'apprentissage même de la langue française pour les non francophones.

De très nombreux partenariats ont par ailleurs été mis en place pour venir en appui des structures locales (UDAF, Mission Locale, Est Accompagnement, Cravate solidaire, Arelia, Cojep, Mouvement Associatif Grand Est) et nous travaillons à faire le lien entre les associations locales pour pouvoir répondre au mieux aux diverses demandes de bénéficiaires par le biais du réseau RESAM.

Nous avons ainsi accompagné 3 structures à la mise en place des cours de FLE au sein de leur association, et inscrit et formé 47 bénévoles à un module de professionnalisation de leurs pratiques.

CF : bilan intermédiaire

Bénéficiaires :

Nous accueillons et conseillons toutes les personnes à partir de 16 ans se présentant dans nos locaux et en demande de cours de FLE ou de certifications nécessaires à leur intégration en France (titre de séjour, demande de naturalisation). Cela sans aucune distinction de caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination de sexe, d'âge,...).

Depuis l'installation la Maison du FLE, plus de 250 personnes ont été conseillées et renvoyées vers des structures adéquates.

Certaines structures administratives font ainsi appel à nos services pour trouver la formation nécessaire à leurs bénéficiaires.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 16/17 ans
18/25 ans
26/64 ans
65 ans et plus
Sexe : Femmes
Hommes
Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Metz Métropole

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Une chargée de mission, Responsable de la maison du FLE, intervient de manière permanente sur le site et coordonne l'ensemble des informations et des formations
- Une personne en contrat adulte-relais travaille en tant que médiatrice culturelle et propose des projets de médiation en direction des publics et des bénévoles
- Une Responsable de l'accueil de l'antenne du GIP FTLV assure les accueils tant physiques que téléphoniques
- Une équipe de 2 chargées de mission de Nancy peut être sollicitées. Toutes sont spécialistes de l'enseignement et de l'apprentissage du Français Langue Étrangère
- Une Conseillère en Formation Continue vient en appui de la Responsable pour les choix stratégiques et le suivi des activités.

Concernant les moyens matériels, la maison du FLE dispose de 2 salles de formation qui peuvent être utilisées gracieusement par les associations ou les structures locales, d'un centre de ressources accessible à tous, et de 2 bureaux équipés pour les entretiens individuels.

Tout est équipé pour assurer les activités liées à la formation ou à l'information : postes informatiques, tablettes numériques, ligne téléphonique, connexion internet, imprimante, photocopieur, fonds documentaires

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)'action/projet	2	1.3
Adultes-Relais (AR)	1	1
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnités		
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0.5

Date ou période de réalisation : du (le) 01/03/2022 au 31/12/2022

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

La maison du FLE est un projet piloté par le GIP Formation Tout au Long de la Vie qui est un organisme de formation régional engagé depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations qu'il propose. A ce titre, le GIP a obtenu en 2017 le label qualité EDUFORM, label qui a été renouvelé en 2020.

La maison du FLE va donc s'appuyer sur l'ensemble des démarches, processus et documentations utilisés pour l'obtention du label afin d'évaluer ses actions et son dispositif.

Concrètement, l'évaluation du dispositif « maison du FLE » va reposer sur :

- Une évaluation quantitative : nombre de structures contactées et ayant participé au projet, nombre de bénéficiaires accueillies et orientées, nombre de personnes ayant participé aux différentes actions mises en place, nombre de ressources consultées ou empruntées, nombre d'échanges et de formations de formateurs réalisés
- Une évaluation qualitative : recueil et analyse des enquêtes de satisfaction mise en place pour les usagers et les partenaires à l'issue de chaque action, réunion de concertations avec les partenaires, coordination avec les partenaires et les financeurs

Ces 2 axes d'évaluation seront consignés dans des comptes rendus formalisés.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 150

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 8 734,00 €</u></p> <p>Prestations de services..... 6 034,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures..... 1 500,00 €</p> <p>Autres fournitures..... 1 200,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs 22 225,00 €</u></p> <p>Locations..... 10 161,00 €</p> <p>Entretien et réparation..... 7 734,00 €</p> <p>Assurance..... 830,00 €</p> <p>Documentation..... 3 500,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 5 827,00 €</u></p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires... 0,00 €</p> <p>Publicité, publication..... 2 000,00 €</p> <p>Déplacements, Missions..... 2 027,00 €</p> <p>Services bancaires, autres..... 1 800,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes</u></p> <p>Impôts et taxes sur rémunération... 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes..... 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel 81 697,00 €</u></p> <p>Rémunération des personnels..... 47 384,00 €</p> <p>Charges sociales..... 34 313,00 €</p> <p>Autres charges de personnel..... 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante</u></p> <p>Autres charges de gestion courante... 0,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u></p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services..... 0,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u></p> <p>Dotations et produits de tarification... 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 129 124,00 €</u></p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 34 000,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 34 000,00 €</p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités..... 34 000,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">57-TRAVAIL-EMPLOI (UD-DIRECTE) 34 000,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux)..... 0,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux)..... 0,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations..... 0,00 €</p> <p>Commune(s)..... 45 000,00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">METZ (57036) 45 000,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)..... 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés).... 16 124,00 €</p> <p>Aides privées (fondation)..... 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics..... 0,00 €</p>

<p>66 - Charges financières Charges financières..... 0,00 €</p> <p>67 - Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles..... 0,00 €</p> <p>68 - Dotation aux amortissements Dotation aux amortissements..... 0,00 €</p> <p>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés .. 0,00 €</p> <p>Charges indirectes 16 108,00 € Charges fixes de fonctionnement.... 16 108,00 € Frais financiers..... 0,00 € Autres charges indirectes..... 0,00 € Exédent prévisionnel (bénéfice)..... 0,00 €</p> <p>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 3 500,00 € 860 - Secours en nature..... 0,00 € 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services..... 3 500,00 € 862 - Prestations..... 0,00 € 864 - Personnel bénévole..... 0,00 €</p>	<p>75 - Autres produits de gestion courante 756.Cotisations..... 0,00 € 758.Dons manuels - Mécénat..... 0,00 € 750.Autres produits de gestion courante..... 0,00 €</p> <p>76 - Produits financiers Produits financiers..... 0,00 €</p> <p>77 - Produits exceptionnels Produits exceptionnels..... 0,00 €</p> <p>78 - Reprises sur amortissements et provisions 789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs..... 0,00 €</p> <p>79 - Transfert de charges Transfert de charges..... 0,00 €</p> <p>Ressources propres affectées au projet 5 467,00 € Autofinancement (insuffisance prévisionnelle).. 5 467,00 €</p> <p>87 - Contributions volontaires en nature 3 500,00 € 870 - Bénévolat..... 0,00 € 871 - Prestations en nature..... 3 500,00 € 875 - Dons en nature..... 0,00 €</p>
Total des Charges 138 091,00 €	Total des ressources 138 091,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

--	--	--	--	--

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) ROCHÉ Géraldine
représentant(e) légal(e) de l'association du GIP FTLV

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : **113 000,00** € au titre de l'année ou exercice **2022**
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 05/05/2022 à METZ

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.



Imprimer

Réinitialiser

ASSOCIATIONS DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique



N°12156*05

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** METZ.....
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

- 1.1 Nom - Dénomination : KAIROS.....
- 1.2 Numéro Siret : | 9 | 0 | 0 | 3 | 4 | 3 | 1 | 0 | 4 | 0 | 0 | 1 | 5 |
- 1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | | | | | | | | | |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)
- 1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : | | | | | | | | | |
- 1.5 Adresse du siège social : 7. Rue de Périgueux.....
Code postal : ..5...7...0...7...0... Commune : METZ.....
Commune déléguée le cas échéant : .metz.....
- 1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : 13. Rue de Toulouse.....
Code postal : ..5...7...0...7...0... Commune :
- Commune déléguée le cas échéant :
- 1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)
Nom : Mr. EHRMINGER..... Prénom : Stéphane.....
Fonction : Président.....
- Téléphone : ..0...3...7...2...3...9...6...0...3...3... Courriel : president@kairos-bellecroix.fr.....

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : BENHAMIDA Prénom : FARID

Fonction : DIRECTEUR

Téléphone : 0 6 2 6 5 7 4 9 5 9 Courriel : direction@kairos-bellecroix.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Fédération des centres sociaux

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	6
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	15
dont nombre d'emplois aidés	2
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	8
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents	200

5. Budget¹ de l'association

Année 20.... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
3			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6. *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Politique de la ville

Intitulé :

FETE DE QUARTIER 2022

Objectifs :

- Relancer la fête du quartier après 2 années d'absence
- Favoriser le vivre ensemble
- Créer du lien social, fédérer les habitants et promouvoir le quartier.
- Favoriser la dynamique partenariale autour d'un projet commun

Description :

Les habitants ont toujours exprimé le désir de se réunir et de se retrouver autour de fêtes ou de repas au sein du quartier. Ce souhait est encore plus fort suite à la pandémie que nous avons traversé et où les habitants se sont retrouvés privés de toutes animations sur le territoire. D'ailleurs, cette envie a été réaffirmée lors du dernier diagnostic du territoire avec les habitants et les partenaires. C'est pourquoi, en lien avec l'ensemble des partenaires que nous avons réunis récemment, nous avons décidé de programmer cette fête de quartier le week-end du 10 et 11 septembre 2022. Il nous semble important de remettre en place ces moments indispensables pour créer et/ou conserver du lien social et contribuer à la cohésion sociale. Pour ce week-end festif, les partenaires ont proposé d'accueillir les habitants le samedi 10/09/22 à partir de 13h30 jusqu'à 23h00. L'idée est d'animer le quartier avec des animations sportives, culturelles et artistiques tout au long de l'après midi encadrées par les partenaires ainsi que des animations musicales animées par des intervenants spécifiques (chanteurs, groupes...). La mise en place d'une scène permettra de valoriser et de mettre en avant les talents du quartier (chants spectacles...). Une restauration et une buvette seront proposés par les associations jusqu'au soir afin de proposer un large choix culinaire aux habitants. Cette journée se cloturera par la projection d'un film en plein air. Ce temps fort permettra de promouvoir les associations du quartier et favorisera les liens entre les habitants et les structures. De plus, il est prévu d'organiser un vide grenier le jour suivant afin de proposer une autre animations qui permettra aux habitants d'occuper encore l'espace public.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Cette fête est ouverte à tous les habitants du quartier sans aucune distinction mais également à l'ensemble des habitants de l'eurométropole.

Des activités et des animations seront mis en place afin chaque catégorie d'âge puisse passer un moment convivial.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Metz-Bellecroix

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains:

- l'ensemble des partenaires : Apsis-emergence, club de foot, écoles des sports, médiathèque, crèches, motris,IRA, Intemporel, Unis cité, Cojep, Anaamo...
- Intervenants spécifiques (chanteurs, spectacles, clown...)

Matériels :

Tonnelles, tables, jeux et matériels éducatifs, scène, sono musical...

Date ou période de réalisation :

du (le) | 1 | 1 | 0 | 0 | 9 | 2 | 2 | au | 1 | 1 | 1 | 0 | 9 | 2 | 2 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

6. Budget⁵ du projet

Année 2022. ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	250
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	500		
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs			
Locations	1600		
Entretien et réparation			
Assurance	100	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1500		
Publicité, publication	250	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	4000
Déplacements, missions	300		
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

7

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	3000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	3000	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
<p>La subvention sollicitée de.....4000€., objet de la présente demande représente55% du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.</p>			

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Mr.EHRMINGER STEPHANE.....
représentant(e) légal(e) de l'association KAIROS.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :4.000 € au titre de l'année ou exercice 20.22
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 09/05/2022..... à METZ.....

Signature

Stéphane Ehrminger

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Changements de dirigeants, modifications de statuts, etc.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#02 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input checked="" type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**.....
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**.....
Direction/Service.....
- Conseil départemental**.....
Direction/Service.....
- Commune ou Intercommunalité**.....
Direction/Service.....
- Établissement public**.....
- Autre (préciser)**.....

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : LA PASSERELLE

Sigle de l'association : Site web: <http://lapasserelle.asso.fr/>

1.2 Numéro Siret: 441139987 00024

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture:
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) :

Date : 01/02/1999

Volume : 127

Folio : 12

Tribunal d'instance : 57 - Tribunal d'instance de Metz

1.5 Adresse du siège social :

6 rue de Normandie

Code postal : 57070

Commune : METZ

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : MEDOC

Prénom : Michelle

Fonction : Président

Code postal : 57070

Commune : METZ

Courriel: Courriel : president@lapasserelle.asso.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : BERNARD

Prénom : Vincent

Fonction : Coordonnateur de projets - Fabrique de territoire

Téléphone : 0355001355

Courriel : vincent@lapasserelle.asso.fr

2. Relations avec l'administrateur

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément	attribué par	en date du
Agrément Jeunesse et Education Populaire (JEP)	Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle	05/12/2017
Label "40 ans de la politique de la ville – Inventons les territoires de demain"	CGET	
Fabrique de territoire	ANCT	06/02/2020

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales

non oui

Si oui, lesquelles ? Association Du Côté des Loisirs

AP SIS Emergence

Famille Lorraine de Metz Borny

Association PEP57

Association La Maison d'Anjou

Centre Social Pioche (ASBH)

Association des Laotiens de la Moselle

Collège de la Louvière

Collège Hauts de Blémont

Association Bouche à Oreille

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles	5
Nombre de volontaires	2
Nombre total de salariés	8
dont nombre d'emplois aidés	4
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	7.6

Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents	63

5. Budget de l'association

Année 20... ou exercice du au

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet – Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Dans le cadre d'un contrat de la ville (précisez lequel) : 57 - CA Metz Métropole

Hors contrat de la ville

Intitulé :

eSport & culture vidéoludique

Objectifs

1.1 Orientation de l'association

Ce projet répond aux objectifs de la structure aux vues de ses nouvelles orientations, mais également à ceux de diverses politiques publiques.

L'orientation générale de l'association est : « travailler le lien social et le vivre ensemble dans une société connectée »

1.2 Contrat de ville Metz Métropole

Priorités communes à tous les QPV du territoire de Metz Métropole

Pilier 1 : cohésion sociale

Volet éducatif

Garantir la continuité éducative et réduire la fracture numérique (des élèves)

Volet Santé

Favoriser l'accès aux soins, mener des actions de prévention-santé (notamment santé mentale)

Axes transversaux

Lutte contre les discriminations

Proposer des actions de formation sur les enjeux de l'égalité femme homme et sur tout type de discrimination

Egalité femme/homme

L'égalité femmes hommes doit être prise de manière transversale dans tous les projets

Mettre en place des outils, projets favorisant la promotion et la diffusion du principe d'égalité

Jeunesse

Proposer des actions pour les adolescents et jeunes adultes, notamment en soirée et en week-end et pendant les vacances scolaires

▫ Impulser des actions partenariales entre centres sociaux et équipes de prévention spécialisée à l'attention des jeunes

1.3 MILD&CA

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 de la Mission Interministérielle de Lutte contre la drogue et les Conduites Addictives incite, dans son appel à projet départemental 2020 à renforcer les actions sur les addictions sans substances (tous public), (jeux d'argent et de hasard, usage des écrans, jeux vidéo).

Description

4.1 Préambule :

Dans ce projet, nous vous présentons l'activité telle qu'elle a été menée jusque fin avril, puis nous vous décrivons les modifications apportées à son organisation à partir de mai puis de septembre 2022, à la suite des constats faits avec les partenaires et d'un échange avec l'élu de la ville de Metz le 14 avril 2022.

Vis-à-vis des partenaires, ce projet concerne la mise en place d'ateliers jeux vidéo. Il ne prend pas en compte l'inscription des publics, le recrutement des jeunes et la communication autour des ateliers, sauf pour ceux qui se déroulent chez Bornybuzz.

4.2 Jeux vidéo et eSport

D'après le « Vocabulaire du jeu vidéo » de l'office québécois de la langue française, le jeu vidéo est une « Œuvre audiovisuelle interactive et ludique dont le contenu est programmé et diffusé sur un support de stockage qui en permet l'affichage sur un écran, où le joueur contrôle l'action qui s'y déroule, à l'aide d'un périphérique de jeu, dans un but de divertissement ou de compétition ».

Toujours selon l'office québécois, le sport électronique ou eSport (aussi orthographié e-sport) est « la pratique régulière d'un jeu vidéo multijoueur, sur Internet ou en réseau local, par l'intermédiaire d'un ordinateur ou une console de jeu, qui est considérée comme une activité sportive ». Aussi, la notion d'eSport ne renvoie pas tant à un genre de jeu qu'à une manière particulière d'utiliser les jeux vidéo. Lorsqu'on parle d'eSport on parle de pratique professionnelle, mais aussi de pratique amateur. Ainsi, on peut également définir l'eSport comme la pratique du jeu vidéo organisée et sanctionnée dans le cadre de compétitions ou de tournois.

A l'heure actuelle, en dehors de la réglementation relative aux compétitions, la pratique de l'eSport amateur n'est pas encadrée. Contrairement aux autres activités sportives qui nécessitent un brevet d'état pour encadrer des ateliers, rien de tel n'existe actuellement. Cette question de la formation est abordée dans la feuille de route adressée par France eSport aux candidats de la présidentielle 2022.

Compte tenu de cette absence de législation quant à l'encadrement de la pratique du sport électronique, et parce que l'activité de l'association la Passerelle est centrée sur l'éducation aux médias, dans le cadre de ce projet, nous proposons 3 types d'activités :

- Des activités de découverte du jeu vidéo où il n'y a pas d'objectif d'éducation aux médias. Ces activités visent à prendre du plaisir à jouer, ainsi que solliciter des compétences psychosociales définies par l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) en 1993 : faire preuve de curiosité ; savoir contrôler ses émotions ; avoir confiance en soi ; faire preuve d'empathie ; être capable de travailler en équipe ; savoir prendre des décisions ; savoir résister à la pression sociale.
- Des activités permettant de comprendre le fonctionnement des jeux vidéo et les représentations véhiculées par le média aussi appelées Game studies Junior. Ces activités sont des activités d'éducation aux médias qui sollicitent des compétences numériques établies dans le référentiel PIX, à savoir : sécuriser l'environnement numérique ; protéger ses données et sa vie privée ; protéger le bien être, la santé et l'environnement ; et s'insérer dans le monde numérique. Elles permettent également, en plus des compétences psychosociales citées ci-dessus de : savoir exprimer ses émotions ; faire preuve d'esprit critique et faire preuve d'esprit logique.

- Des ateliers d'initiation à l'eSport. En l'absence de réglementation sur l'encadrement des ateliers de sport électronique, notamment pour les mineurs, mais aussi parce que l'éducation aux médias requiert de connaître les jeux et non de les maîtriser comme la compétition l'exige, nous proposons aux adolescent.e.s de découvrir cette manière particulière d'utiliser les jeux vidéo. Nous n'avons pas vocation à les entrainer en vue de tournois et de compétitions. Cette activité d'initiation sollicite des compétences numériques (PIX) suivantes : sécuriser l'environnement numérique ; protéger ses données et sa vie privée ; protéger le bien être, la santé et l'environnement ; s'insérer dans le monde numérique ; faire preuve de curiosité ; savoir contrôler ses émotions ; avoir confiance en soi ; faire preuve d'empathie ; être capable de travailler en équipe ; savoir prendre des décisions ; savoir résister à la pression sociale ; faire preuve d'esprit logique.

- Plu value : A travers toutes les interventions menées, les jeunes pourront découvrir qu'il existe de nombreux métiers en développement autour de l'univers des jeux vidéo : joueur professionnel, mais aussi (et surtout !) :

- o Programmeur de jeux vidéo.
- o Testeur de jeux vidéo.
- o Streamer.
- o Game designer.
- o Monteur vidéo.
- o Créateur de contenus.
- o Character designer.
- o Concept artist.
- o Etc.

Chaque année, nous accueillons un stagiaire de la filière Master « Conception de dispositifs ludiques » de l'université de Lorraine. Ce stagiaire, qui s'initie chez Bornybuzz à la médiation culturelle, apporte son témoignage aux publics qu'il rencontre.

4.3 Activités et ateliers

4.3.1 Games studies junior

Description : Initiation à l'étude d'un jeu vidéo comme il est possible d'étudier un film. Ainsi, il s'agira de découvrir différents genres de jeux vidéo (FPS, RPG, Jeux d'action, d'aventure, de simulation, etc.), de comprendre leur gameplay, leur narration, leur modèle économique, etc. En bref, réfléchir à ce qui fait qu'un jeu est fun et éthique, et distinguer ce qui va que ce qui ne va pas dans un jeu vidéo.

Chaque session se compose d'une ou plusieurs séances et permet de s'initier à la compréhension des jeux vidéo dans leur dimension historique et culturelle. A travers l'étude de jeux vidéo récents et anciens (rétrogaming), c'est aussi l'occasion de réfléchir aux modèles économiques et aux mécaniques de jeu.

Objectifs éducatifs : sécuriser l'environnement numérique ; protéger ses données et sa vie privée ; protéger le bien être, la santé et l'environnement ; et s'insérer dans le monde numérique ; faire preuve de curiosité ; savoir contrôler ses émotions ; savoir exprimer ses émotions avoir confiance en soi ; faire preuve d'empathie ; être capable de travailler en équipe ; savoir prendre des décisions ; savoir résister à la pression sociale ; faire preuve d'esprit critique et faire preuve d'esprit logique.

Moyens :

- ▣ 1 médiateur.trice culturelle
- ▣ 6 participants maximum
- ▣ Age : à partir de 12 ans

- Chaque séance dure approximativement 2 heures. L'installation et le rangement font partie de l'activité
- Matériel : 3 consoles (Recalbox, Switch, PS4), de 1 à 4 manettes, 3 écrans
- Jeux vidéo : entre 1 et 3 jeux par atelier selon les objectifs spécifiques de la séance

Lieux et créneaux horaires :

Jusque fin avril :

- CSC Pioche à Sablon sud, les mardis hors jours fériés et vacances scolaires de 16 heures à 18 heures
- Espace socioculturel à la Corchade, les mercredis hors jours fériés et vacances scolaires, de 14 heures à 16 heures
- La Dragonne à Metz-Nord les mercredis hors jours fériés et vacances scolaires, de 14 heures 30 à 16 heures 30
- CSCF de Magny, les samedis hors jours fériés et vacances scolaires, de 14 heures à 16 heures
- Bornybuzz numérique les samedis hors jours fériés et vacances scolaires de 16h30 à 18 heures 30
- CSC Kairos à Bellecroix, les jeudis hors jours fériés et vacances scolaires de 16 heures à 18 heures
- Espace socio culturel de la grange aux bois, les vendredis hors jours fériés et vacances scolaires de 17 à 19 heures

A partir de mai :

- Bornybuzz numérique, les samedis hors jours fériés et vacances scolaires de 14 heures à 16 heures
- Haut de Vallières, les mercredis hors jours fériés et vacances scolaires, 1 semaine sur 2
- CSC Kairos à Bellecroix, les jeudis hors jours fériés et vacances scolaires de 16 heures à 18 heures
- Espace socio culturel de la grange aux bois, les vendredis hors jours fériés et vacances scolaires de 17 à 19 heures

A partir de septembre :

L'expérimentation menée de septembre 2021 à mai 2022 nous oblige à alléger nos objectifs.

Il s'agit, avant de comprendre qu'on peut étudier un jeu comme on étudie un film, de donner envie aux jeunes de découvrir les différents types de jeux vidéo, de s'inscrire dans une pratique régulière. Nous mettrons donc plus l'accent sur la pratique et la découverte.

4.3.2 eSport

Description : initiation à la pratique de l'eSport, c'est-à-dire le jeu vidéo dans sa dimension compétitive. Il ne s'agira pas d'entraîner les participants en vue de leur participation à des compétitions ou des tournois mais de leur faire découvrir cette manière particulière d'utiliser les jeux vidéo.

Remarque :

- A partir de septembre, nous établirons un planning des jeux proposés afin que les parents soient informés des jeux proposés et que les participants puissent s'inscrire.
- La pratique de l'eSport nécessite une connexion Internet suffisamment puissante pour permettre de faire tourner 5 ou 6 jeux en ligne.

Objectifs éducatifs : sécuriser l'environnement numérique ; protéger ses données et sa vie privée ; protéger le bien être, la santé et l'environnement ; s'insérer dans le monde numérique ; faire preuve de curiosité ; savoir contrôler ses émotions ; avoir confiance en soi ; faire preuve d'empathie ; être capable de travailler en équipe ; savoir prendre des décisions ; savoir résister à la pression sociale ; faire preuve d'esprit logique.

Moyens :

- 1 Médiateur.trice culturelle
- 5 ou 6 participants (selon le jeu)

- Age : à partir de 15 ans
- Chaque séance dure approximativement 2 heures. L'installation et le rangement font partie de l'activité
- Matériel :
 - 5 ou 6 PC gaming (selon le jeu), souris, casques, tapis de souris
 - 3 consoles Switch (pour Super Smash Bros), de 1 à 6 manettes de jeu, 3 écrans
- Jeux vidéo : principaux jeux proposés en compétition : League of Legends, Overwatch, Hearthstone, Team fight tactics, Valorant, Rocket League, Super Smash Bros.

Lieux et créneaux horaires :

Jusqu'à fin avril :

- CSC Pioche à Sablon sud, les mardis hors jours fériés et vacances scolaires de 18 heures à 20 heures
- La Dragonne à Metz-Nord les mercredis hors jours fériés et vacances scolaires, de 16 heures 30 à 18 heures 30
- Bornybuzz numérique les samedis hors jours fériés et vacances scolaires, de 18 heures 30 à 20 heures 30
- CSC Kairos à Bellecroix, les jeudis hors jours fériés et vacances scolaires de 18 à 20 heures.
- Espace socio culturel de la Grange aux Bois, les vendredis hors jours fériés et vacances scolaires de 19 à 21 heures.
- Bornybuzz numérique, les dimanches de 14 à 17 heures. Cet atelier est en partenariat avec l'association Reverse Gaming qui entraîne bénévolement une équipe de jeunes majeurs. Le partenariat consiste à la mise à disposition des locaux, des PC gaming, d'un écran interactif et de la connexion Internet.

A partir de mai :

- CSC Kairos à Bellecroix, les jeudis hors jours fériés et vacances scolaires de 18 à 20 heures.
- Espace socio culturel de la Grange aux Bois, les vendredis hors jours fériés et vacances scolaires de 19 à 21 heures.
- Bornybuzz numérique, les dimanches de 14 à 17 heures. Cet atelier est en partenariat avec l'association Reverse Gaming qui entraîne bénévolement une équipe de jeunes majeurs. Le partenariat consiste à la mise à disposition des locaux, des PC gaming, d'un écran interactif et de la connexion Internet.

A partir de septembre :

- Espace socio culturel de la Grange aux Bois, les vendredis hors jours fériés et vacances scolaires de 19 à 21 heures.
- Bornybuzz numérique, les dimanches de 14 à 17 heures. Cet atelier est en partenariat avec l'association Reverse Gaming qui entraîne bénévolement une équipe de jeunes majeurs. Le partenariat consiste à la mise à disposition des locaux, des PC gaming, d'un écran interactif et de la connexion Internet.
- Pour Kairos, tant que leur équipement ne sera pas équipé pour une connexion internet de qualité, l'activité eSport est suspendue. (Remplacée par des ateliers de découverte)

4.3.3 Découverte du jeu vidéo

Nouvelle orientation à partir de septembre.

Description : Atelier de découvertes des jeux vidéo où l'accent sera mis sur le comportement du joueur, la découverte de jeux coopératifs, compétitifs à plusieurs joueurs, ainsi que sur la découverte de la réalité virtuelle et le streaming. Ces ateliers pourront se dérouler chez nos partenaires ou dans les locaux de Bornybuzz pour la réalité virtuelle ou le streaming.

Compétences : faire preuve de curiosité ; savoir contrôler ses émotions ; avoir confiance en soi ; faire

preuve d'empathie ; être capable de travailler en équipe ; savoir prendre des décisions ; savoir résister à la pression sociale.

Remarques :

▫ A partir de septembre, nous établirons un planning des jeux proposés afin que les parents soient informés des jeux proposés.

▫ Nous proposons plusieurs types d'ateliers :

- Découverte des jeux vidéo sous forme de mini tournois
- Ateliers streaming de jeux vidéo diffusés sur Twitch (1 mercredi par mois)
- Découverte de la réalité virtuelle (à partir de 13 ans)

Moyens :

▫ Intervenants :

- 1 médiateur.trice culturelle (atelier Bornybuzz)
- 1 médiateur numérique (Intervention chez les partenaires du quartier de Borny)
- 1 médiatrice/animatrice du FabLab (VR et modélisation)
- 1 chargé de production (Live stream)
- 1 ambassadeur jeux vidéo (service civique / agrément en attente)

▫ De 6 à 20 participants selon le jeu et le mode de tournoi

▫ Implique que la structure partenaire ait prévu des activités pour occuper les décrocheurs

▫ Chaque séance dure approximativement 3 heures. L'installation et le rangement font partie de l'activité

▫ Age :

- A partir de 13 ans pour la réalité virtuelle
- A partir de 12 ans pour les autres

▫ Matériel :

- Réalité virtuelle : 2 casques VR un grand écran
- Découverte/tournois : 1 consoles (Switch ou PS4), de 1 à 4 manettes, 1 écran
- Streaming : 1 console, de 1 à 4 manettes, 1 écrans, 4 caméras, 2, PC, 1 régie, micros, casques
- Jeux vidéo : entre 1 et 3 jeux par atelier

Lieux et créneaux horaires :

▫ VR et modélisation : Bornybuzz numérique, les mercredis hors jours fériés et vacances scolaires de 14 à 17 heures, 1 semaine sur 2

▫ Découverte de la VR et jeux : Bornybuzz Vidéo, un mercredi par mois hors jours fériés et vacances scolaires de 14 à 17 heures

▫ Live Stream sur Twitch : Bornybuzz Vidéo, un mercredi par mois hors jours fériés et vacances scolaires, de 15h30 à 20h

▫ Ateliers jeux vidéo :

- Sur le quartier de Borny, les mercredis hors vacances scolaires de 14 à 17 heures chez les partenaires du quartier (ESAP, CSC CASSIS, MJC Borny)
- Bornybuzz numérique, ou un partenaire de Borny les samedis hors jours fériés et vacances scolaires de 14 heures à 16 heures
- Bornybuzz numérique, ou CASSIS les samedis hors jours fériés et vacances scolaires de 16h30 à 19 heures 30, à partir de septembre.
- Haut de Vallières, les mercredis hors jours fériés et vacances scolaires, 1 semaine sur 2

- o CSC Kairos à Bellecroix, les jeudis hors jours fériés et vacances scolaires de 16 heures à 20 heures
- o Espace socio culturel de la Grange aux Bois, les vendredis hors jours fériés et vacances scolaires de 17 à 19 heures

4.4 Mise à disposition de matériel chez les partenaires

A partir de septembre, nous proposons aux partenaires de La Grange-aux-Bois, de Bellecroix et des Hauts-de-Vallière de leur mettre du matériel à disposition pour qu'ils puissent mener des ateliers jeux vidéo en dehors de nos temps d'intervention.

Objectifs éducatifs : permettre une continuité de l'action en fonction de l'envie des jeunes, acculturer les animateurs à la mise en place d'ateliers jeux vidéo en autonomie, responsabiliser les jeunes

Ainsi, l'Espace La Grange se propose d'installer une « gaming room », ouverte à son public adolescent. Kairos aimerait faire de même, mais par manque de place, ils se proposent de mettre le matériel à disposition selon un programme défini par eux. Nous devons encore définir les contours de ce prêt avec le CMSEA.

Moyens :

Matériel proposé à l'Espace La Grange :

- ▣ 1 switch
- ▣ 1 recalbox
- ▣ 5 PC gamers

Matériel proposé à Kairos :

- ▣ 1 switch
- ▣ 1 recalbox
- ▣ Ils possèdent déjà une PlayStation
- ▣ (Par manque de connexion internet de qualité, il est actuellement impossible de proposer des jeux sur PC)

Matériel proposé au CMSEA :

- ▣ 1 switch
- ▣ 1 recalbox
- ▣ Ils possèdent déjà une PlayStation

Condition de la mise à disposition :

Avec chaque structure, nous établirons une convention de mise à disposition.

Celle-ci précisera :

- ▣ La responsabilité de la structure vis-à-vis du matériel prêté
- ▣ La mise à jour et l'entretien des consoles et PC par nos soins
- ▣ L'intégration de nouveaux jeux par nos soins
- ▣ Chaque partenaire devra s'équiper en écrans
- ▣ Chaque partenaire devra s'engager à remplir des fiches navettes de fréquentation

4.5 Stages

Description : Les mercredis après-midi et pendant les vacances de la toussaint, d'hiver et de printemps, nous proposons des stages de découvertes et/ou de création des jeux vidéo.

Remarque : Nous proposons plusieurs types de stages.

- ▣ Création de jeux vidéo avec Mario Maker, l'atelier du jeu vidéo par Nintendo, Roblox ou Scratch
- ▣ Découverte des jeux vidéo.
- ▣ Stages Fablab et jeux vidéo : découverte de l'impression 3D, de la sérigraphie à travers les jeux vidéo, ainsi que la modélisation 3D et la réalité virtuelle

Objectifs éducatifs : Programmer, sécuriser l'environnement numérique ; protéger ses données et sa vie privée ; protéger le bien être, la santé et l'environnement ; et s'insérer dans le monde numérique ; faire preuve de curiosité ; savoir contrôler ses émotions ; savoir exprimer ses émotions avoir confiance en soi ; faire preuve d'empathie ; être capable de travailler en équipe ; savoir prendre des décisions ; savoir résister à la pression sociale ; faire preuve d'esprit critique et faire preuve d'esprit logique.

Moyens :

- 1 Médiatrice culturelle
- Médiateur numérique ou médiatrice/animatrice du FabLab
- 5 ou 6 participants
- Age : à partir de 12 ans
- Chaque séance dure approximativement 2 heures. L'installation et le rangement font partie de l'activité
- Matériel :
 - o Consoles, manettes, écrans, jeux
 - o PC, souris
 - o Imprimante 3D, matériel de sérigraphie

Lieux et créneaux horaires :

- Première semaine des vacances de la Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été aux Hauts de Vallières en partenariat avec le CMSEA : Découverte des jeux
- Deuxième semaine des vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps dans les locaux de Bornybuzz numérique, ou à la Grange aux bois, ou à Bellecroix : Développement de jeux vidéo
- Deuxième semaine des vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps dans les locaux de Bornybuzz numérique, ou à la Grange aux bois, ou à Bellecroix : Stages Fablab et jeux vidéo

4.6 Evènements jeux vidéo

Description : la Mission Locale du Pays Messin et Unis cité souhaitent organiser un événement dont l'objectif serait d'informer sur les dispositifs jeunes existants. Cet événement aurait lieu au mois de septembre, sur le quartier de Borny, certainement à la BAM, mais serait accessible à tous. L'événement comprendrait un temps formel de présentation des dispositifs, et un temps plus informel et attractif (stand de jeux, tournoi de foot, concert...).

Pour rendre l'événement encore plus attractif, nous proposons d'y intégrer un espace dédié aux jeux vidéo.

Lieu et date :

- Lieu : la BAM dans le Hall d'accueil et/ou le forum
- Date : en septembre sauf le 3 septembre à déterminer. Nous en saurons plus le 17 mai

Matériel et moyens humains :

- Aspect eSport : 10 PC gamers
- Aspects Historique, découverte, culture, création de lien social, transgénérationnel :
 - o 1 rétrospective Sony (PS1 à la PS5)
 - o 1 rétrospective Nintendo (SNES, N64, Gamecube, Wii U, Switch)
 - o 2 Xbox 360
- Aspect affrontement, mixité, création de lien social : 1 challenge Mario Kart 8 Deluxe
- o Espace découverte : 1 casque Oculus Quest 2 et jeu de réalité virtuelle

Besoin en matériel :

- Hall et forum de la BAM
- Tables et chaises

- Connexion wifi de la BAM

Remarque : En partenariat avec Reverse gaming

4.7 Communication

Pour assurer la promotion des ateliers et communiquer auprès des parents, nous allons éditer un livret pour la rentrée 2022. Ce livret précisera les dates, lieux et jeux proposés pour chaque atelier. Pour les ateliers nous ferons également mention de la signalétique PEGI afin que les parents soient informés sur les jeux auxquels jouent leurs enfants.

Nous allons également développer une stratégie numérique en direction des jeunes fréquentant Bornybuzz numérique en ouvrant des canaux spécifiques à travers différents réseaux sociaux (Discord, Snapchat, Instagram). L'objectif de ces supports de communication aura pour vocation de les tenir informés de nos activités.

4.8 Documentation

Nos ateliers sont documentés et partagés en licence créative commun via le cloud de notre partenaire la Fabrique des possibles dans le cadre des réseaux des tiers-lieux du Grand-Est.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Age : 6/15 ans

16/17 ans

18/25 ans

Sexe : Mixte

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Borny

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Pour les ateliers découverte

- 3 intervenants (1 médiateur.trice culturelle, 1 médiateur numérique, 1 médiatrice/animatrice du FabLab)
- 1 ambassadeur Jeux vidéo (Si acceptation de l'agrément service civique)
- Réalité virtuelle : 2 casques VR et un grand écran
- Découverte/tournois : 1 consoles (Switch ou PS4), de 1 à 4 manettes, 1 écran
- Streaming : 1 console, de 1 à 4 manettes, 1 écrans, 4 caméras, 2, PC, 1 régie, micros, casques

Pour les ateliers Game studies Junior :

- 1 Médiateur.trice culturelle
- 1 console Recalbox (rétrogaming) contenant 46000 jeux
- 2 consoles Nintendo Switch
- Manettes
- 1 console Sony PS4
- 3 écrans portables
- 6 Manettes

▫ Hubs et câbles

▫ Jeux vidéo

Pour les ateliers eSport :

▫ 1 ou 2 intervenants (1 médiateur.trice culturelle de Bornybuzz et un bénévole de Reverse gaming sur Borny)

▫ 6 PC gaming

▫ 6 Souris gaming

▫ 6 casques / micro

▫ Tapis de souris

▫ Jeux vidéo (League of Legends, Overwatch; Hearthstone, Team fight tactics, Valorant, Rocket League, etc.)

Pour la supervision et la coordination :

La directrice de Bornybuzz

Le coordonnateur de Bornybuzz Numérique

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)l'action/projet	2	0.07
Adultes-Relais (AR)	2	0.03
Postes Fonjep	1	0.01
Autres emplois aidés	1	1
Volontaires ou stagiaires indemnisés	1	0.58
Personnel mis à disposition "payante"		
Bénévoles	2	0.22
Volontaires en service civique	1	0.24
Personnel mis à disposition « gratuite »		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ? oui non
Si oui, combien (en ETPT) : 0

Date ou période de réalisation : du (le) 01/01/2022 au 23/12/2022

Evaluation : indicateurs proposes au regard des objectifs ci-dessus

Critères quantitatifs : nombre de journées/jeunes

Evaluation qualitative

o Du partenariat réalisé lors d'une réunion de bilan

o Evaluation qualitative de la qualité des ateliers réalise en interne en fonction des compétences numériques et psychosociale sollicitées par chaque de chaque atelier.

Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires : 750

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

7. Budget⁵ du projet

Année 2022

CHARGES	RESSOURCES
<p><u>60 - Achats 4 866,00 €</u></p> <p>Prestations de services 0,00 €</p> <p>Achats matières et fournitures 4 866,00 €</p> <p>Autres fournitures 0,00 €</p> <p><u>61 - Service extérieurs 418,00 €</u></p> <p>Locations 0,00 €</p> <p>Entretien et réparation 0,00 €</p> <p>Assurance 418,00 €</p> <p>Documentation 0,00 €</p> <p><u>62 - Autres services extérieurs 8 506,00 €</u></p> <p>Rémunérations intermédiaires et honoraires 5 016,00 €</p> <p>Publicité, publication 534,00 €</p> <p>Déplacements, Missions 2 956,00 €</p> <p>Services bancaires, autres 0,00 €</p> <p><u>63 - Impôts et taxes</u></p> <p>Impôts et taxes sur rémunération 0,00 €</p> <p>Autres impôts et taxes 0,00 €</p> <p><u>64 - Charges de personnel 28 392,00 €</u></p> <p>Rémunération des personnels 19 874,00 €</p> <p>Charges sociales 8 518,00 €</p> <p>Autres charges de personnel 0,00 €</p> <p><u>65 - Autres charges de gestion courante</u></p> <p>Autres charges de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>66 - Charges financières</u></p> <p>Charges financières 0,00 €</p> <p><u>67 - Charges exceptionnelles</u></p> <p>Charges exceptionnelles 0,00 €</p> <p><u>68 - Dotation aux amortissements 1 006,00 €</u></p> <p>Dotation aux amortissements 1 006,00 €</p> <p><u>69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés</u></p> <p>Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés 0,00 €</p> <p><u>Charges indirectes 8 485,00 €</u></p> <p>Charges fixes de fonctionnement 8 485,00 €</p> <p>Frais financiers 0,00 €</p> <p>Autres charges indirectes 0,00 €</p> <p>Exédent prévisionnel (bénéfice) 0,00 €</p> <p><u>86 - Emplois des contributions volontaires en nature 10 500,00 €</u></p> <p>860 - Secours en nature 0,00 €</p> <p>861 - Mise à disposition gratuite de biens et services 0,00 €</p> <p>862 - Prestations 0,00 €</p> <p>864 - Personnel bénévole 10 500,00 €</p>	<p><u>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</u></p> <p>Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services 0,00 €</p> <p><u>73 - Dotations et produits de tarification</u></p> <p>Dotations et produits de tarification 0,00 €</p> <p><u>74 - Subventions d'exploitation 51 673,00 €</u></p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 16 000,00 €</p> <p>57-ETAT-POLITIQUE-VILLE 16 000,00 €</p> <p>Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités 81,00 €</p> <p>FONJEP 81,00 €</p> <p>Conseil-s Régional(aux) 14 665,00 €</p> <p>GRAND EST (CONSEIL REGIONAL) 14 665,00 €</p> <p>Conseil-s Départemental (aux) 4 555,00 €</p> <p>57-MOSELLE (DEPT) 4 555,00 €</p> <p>Communautés de communes ou d'agglomérations 0,00 €</p> <p>Commune(s) 16 000,00 €</p> <p>METZ (57000) 16 000,00 €</p> <p>Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) 0,00 €</p> <p>Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) 0,00 €</p> <p>L'agence de services et de paiement (emplois aidés) 372,00 €</p> <p>Aides privées (fondation) 0,00 €</p> <p>Autres établissements publics 0,00 €</p> <p><u>75 - Autres produits de gestion courante</u></p> <p>756.Cotisations 0,00 €</p> <p>758.Dons manuels - Mécénat 0,00 €</p> <p>750.Autres produits de gestion courante 0,00 €</p> <p><u>76 - Produits financiers</u></p> <p>Produits financiers 0,00 €</p> <p><u>77 - Produits exceptionnels</u></p> <p>Produits exceptionnels 0,00 €</p> <p><u>78 - Reprises sur amortissements et provisions</u></p> <p>789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs 0,00 €</p> <p><u>79 - Transfert de charges</u></p> <p>Transfert de charges 0,00 €</p> <p><u>Ressources propres affectées au projet</u></p> <p>Autofinancement (insuffisance prévisionnelle) 0,00 €</p> <p><u>87 - Contributions volontaires en nature 10 500,00 €</u></p> <p>870 - Bénévolat 10 500,00 €</p> <p>871 - Prestations en nature 0,00 €</p> <p>875 - Dons en nature 0,00 €</p>

Total des Charges	62 173,00 €	Total des ressources	62 173,00 €

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

8. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom, prénom) TODESCHINI Gaëlle

représentant(e) légal(e) de l'association : La Passerelle/Bornybuzz (par délégation)

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les deux signatures : celles du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci¹

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives², comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux, et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)³ ;

inférieur ou égal 500 000 euros

supérieur à 500 000 euros

- demander une subvention de :

.....16000..... € au titre de l'année ou exercice 20 ..22..

..... € au titre de l'année ou exercice 20

..... € au titre de l'année ou exercice 20

..... € au titre de l'année ou exercice 20

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB).

Fait, le 07/05/2022 à METZ



1 « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation de mandataire. Article 1984 du code civil »

2 Déclaration de changement s de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – préfecture ou Sous-préfecture.

3 Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission Européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) n° 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides des minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 140/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une notice n° 51781#04 est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional
Direction/Service
- Conseil départemental
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité METZ
Direction/Service Politique de la Ville
- Établissement public
- Autre (préciser)

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : PLANET AVENTURE ORGANISATION

Sigle de l'association : Site web: www.metztrophy.com

1.2 Numéro Siret : 450948641 00029

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date **13/08/2002**
Volume : **134** Folio : **7** Tribunal d'instance : **Metz**

1.5 Adresse du siège social : 18C rue des Capucins

Code postal : 57000 Commune : METZ

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : 6 place Valladier C/O CMSEA EPS

Code postal : 57000 Commune : METZ

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : BALDINGER Prénom : JEAN MARC

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : 0778411429 Courriel : planetaventurejmb@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : WENTZO Prénom : DELPHINE

Fonction : DIRECTRICE

Téléphone : 0629992090 Courriel : delfwentzo@gmail.com

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

Sport

APNA

Jeunesse et Education Populaire

attribué par

DDCS Moselle

DDCS Moselle

DDCS Moselle

en date du :

28/06/2004

17/07/2009

08/12/2020

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

UFOLEP Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	150
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	1
Nombre total de salariés :	1
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	1
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	31

5. Budget' de l'association

Année 2022 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	94500
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures	90900	74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	54000
61 - Services extérieurs			
Locations	17250		
Entretien et réparation	3500		
Assurance	3000	Conseil-s Régional(aux) :	6000
Documentation	1250		
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	2000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	22000		
Publicité, publication	4500		
Déplacements, missions	22870	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	750	Metz Metropole	6500
63 - Impôts et taxes		Metz	72000
Impôts et taxes sur rémunération	150	Woippy	1500
Autres impôts et taxes	200	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	63450	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	8000
Charges sociales	22325	Autres établissements publics	9500
Autres charges de personnel	805	Aides privées (fondation)	7000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	250
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	8300	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	261250	TOTAL DES PRODUITS	261250
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	30900	875 - Bénévolat	30900
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

QUARTIERS SPORTIFS, QUARTIERS GAGNANTS! (Poursuite du projet 2022)

Objectifs :

Développer la pratique sportive encadrée des habitants des QPV en particulier les jeunes et les femmes

Promouvoir l'éducation à la santé

Promouvoir l'égalité hommes/femmes dans le sport

Lutter contre les stéréotypes

Permettre l'accès à de nouvelles disciplines et pratiques sportives

Encourager les femmes victimes de violences à sortir de leur isolement

Description :

Le projet "Quartiers Sportifs, Quartiers gagnants" se déploie comme une boîte à outils autour de 3 programmes (cf description ci dessous) à destination des habitants des QPV de Metz Métropole mais plus particulièrement : les jeunes (11-25 ans) et les femmes.

Les actions et activités menées sont mises en place selon une double logique : proposition de la part de Planet Aventure Organisation et/ou sollicitation des acteurs des QPV en fonction de besoins identifiés de groupes (Prévention Spécialisée, Centres sociaux/MJC, autres...).

Il est important de préciser que les actions menées n'ont pas vocation à se substituer à de l'existant mais bien à apporter une réponse spécifique et pertinente à un besoin, soit par l'activité en elle-même, soit par le choix de la démarche pédagogique utilisée.

Le projet a été initié en 2021, année encore fortement marquée par les restrictions sanitaires et l'impossibilité d'organiser des activités sportives collectives pendant une grande partie de l'année. Pour autant, ce sont en tout 153 heures d'activités qui ont été animées pour un budget final de 21 000€.

En 2022, Quartiers Sportifs, Quartiers Gagnants prend de l'ampleur, les actions sont d'avantage reconnues, de ce fait, les sollicitations se multiplient. De plus, nous avons cherché à développer les activités dans les quartiers qui ont assez peu bénéficié du projet en 2021 (ex: Borny). Nous cherchons également à proposer d'avantage d'actions rassemblant les jeunes issus de différents quartiers, mais sans logique compétitive, comme par exemple la journée de randonnée au Luxembourg (Mulhertal), organisée le Vendredi 18 Février 2022 et qui a rassemblé une cinquantaine de jeunes de Borny, Bellecroix, Hauts de Vallières...)

Au 31 Avril 2022, nous comptabilisons donc déjà un total de 150 heures d'activités (tableau récapitulatif complet en PJ) pour un budget confirmé de 12 000€ (et encore en attente des attributions éventuelles de Metz Métropole et de la ville de Woippy, ainsi que de l'ANS). Sans financement complémentaire, les activités mises en oeuvre dans le cadre de Quartiers Sportifs, Quartiers Gagnants seraient suspendues pour 2022, ce qui viendrait altérer la dynamique créée.

Les programmes de Quartiers Sportifs, Quartiers Gagnants!

- Programme "Bouger au féminin" : organisation de sessions multisports (séances, journées, journées ou week ends) avec objectif de découverte à destination exclusive des femmes et notamment des femmes victimes de violences conjugales : activités de pleine nature (rando, trail, VTT, canoë) et activités de découverte : biathlon, course d'orientation...

- Programme "Se dépenser, se dépasser" : activités de plein air (rando, trail VTT, canoë...) et sports à dépassement (escalade, spéléologie, canyoning...), principalement en direction des adolescents et particulièrement ceux en rupture ou en décrochage

- Programme "Bien vivre, bien être, bien vieillir" : activités sportives non compétitives de sport-santé (yoga, pilates, abdos hypopressifs, marche nordique), conseils et accompagnement pour une bonne hygiène de vie (alimentation, sommeil, gestion du stress...) en direction des femmes mais aussi des adolescentes notamment en cas de surpoids ou d'obésité

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Ce projet s'adresse particulièrement aux jeunes (11-25 ans) et aux femmes de QPV de Metz Métropole

Au 31 Avril 2022, nous comptabilisons déjà 410 participations aux activités mises en oeuvre (cf tableau en PJ)

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Tous les QPV de Metz Métropole

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains : salariés de l'association pour la coordination du projet et l'encadrement des programmes, intervenants et encadrants techniques spécialisés

Moyens matériels : locaux, matériel sportif, communication, déplacements

Le budget présenté comprend :

30 heures d'activités encadrées par des prestataires extérieurs (sur la base de 40€/h)

80 heures d'activités encadrées par un salarié de l'association

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet		
Salarié		
dont en CDI	1	0,2
dont en CDD	1	0,2
dont emplois aidés ⁴	1	
Volontaires (services civiques ...)	0	

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) 1/1/20 au 31/12/20

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à l'issue de sa participation à une ou plusieurs activités du programme, il devra permettre d'apprécier l'efficacité de l'action au regard des objectifs poursuivis.

Programme "Bien vivre, bien être, bien vieillir" : mieux être général, meilleure gestion du stress, amélioration de la souplesse, de la forme physique, de la posture générale, prise en compte des conseils "qualité de vie" en matière de sommeil, d'alimentation..., perte de poids, re-connection avec son corps

Programme "Se dépenser, se dépasser" : découverte de nouvelles activités, prise en compte des consignes et respect des règles de sécurité, estime de soi, attitude et comportement face au risque et à la mise en danger, expérience du collectif, égalité filles/garçons (propos, attitude), participation du public féminin.

"Bouger au féminin" : Découverte de nouvelles activités sportives, ambiance bienveillante, convivialité dans le groupe, esprit d'entraide et de dépassement, diffusion d'un premier niveau d'information

Evaluation du projet : nombre et nature des partenaires, dynamisme du travail partenarial et implication des acteurs, mobilisation des publics, ressources mobilisées, suites données au projet

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année 2022

ou exercice du

au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures	250	74 - Subventions d'exploitation²	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations	250		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1200		
Publicité, publication			
Déplacements, missions	300	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Metz Contrat de Ville 2ème programmation	4000
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	1500	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	500	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	4000	TOTAL DES PRODUITS	4000

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL	4000	TOTAL	4000

La subvention sollicitée de 4000 €, objet de la présente demande représente 100 % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

	Activités	Encadrant	Date	Horaires	Durée	Nombre de participants	F	G	Mixte	Tranche d'âge
BELLECROIX										
Interlocuteur : Farid BENHAMIDA (kairos) 0626574959 Elodie BRAGA (AP SIS) Laure GUERRE (Ecole des Sports)	Escalade (vacances d'hiver)	Axel	Mercredi 9 Février	14h	3	4		4		Ados
	Course d'orientation	Axel	Jeu di 10 Février	14h	3	6	1	5	x	Ados
	Escalade (vacances d'hiver)	Axel	Mardi 15 Février	14h	3	7		7		Ados
	Escalade (vacances d'hiver)	Axel	Mercredi 16 Février	14h	3	6	1	5	x	Ados
	Course d'orientation	Axel	Jeu di 17 Février	14h	3	6	1	5	x	Ados
	Randomnée (vacances de printemps)	Axel + Delphine	Vendredi 18 Février	10h30	5,5	14	2	12	x	Ados
	Mini stage Boxing (vacances de printemps)	Ali	Lundi 11 Avril	14h	1,5	4		4		Ados
	Mini stage Boxing (vacances de printemps)	Ali	Mardi 12 Avril	14h	1,5	7	2	5	x	Ados
	Mini stage Boxing (vacances de printemps)	Ali	Mercredi 13 avril	14h	1,5	5	2	3	x	Ados
	Escalade (vacances de printemps)	Axel	Jeu di 14 Avril	10h30	2	7	1	6	x	Ados
	Fit Ball (vacances de printemps)	Delphine	Mardi 18 Avril	16h	1	2	2			Ados
	Fit Ball (vacances de printemps)	Delphine	Mercredi 19 Varil	16h	1	2	2			Ados
	HAUTS DE VALLIERES									
Interlocuteurs Myriam MICHEL (CMSEA) 06 04 54 03 Anne FREY (CPN) 06 03 76 09 95 Elise CPN	Yoga ados	Delphine	Mercredi 5 janvier	17h30	1	2				Ados
	Mini stage Boxing (vacances d'hiver)	Axel	Mardi 8 Février	10h30	1,5	5	5			Ados
	Mini stage Boxing (vacances d'hiver)	Axel	Mercredi 9 février	10h30	1,5	8	8			Ados
	Mini stage Boxing (vacances d'hiver)	Axel	Jeu di 10 Février	10h30	1,5	3	3			Ados
	Escalade (vacances d'hiver)	Axel	Vendredi 11 Février	14h	3	5	5			Ados
	Mini stage Fit ball (vacances d'hiver)	Delphine	Lundi 14 Février	16h	1	5	5			Ados
	Mini stage Fit ball (vacances d'hiver)	Delphine	Mardi 15 Février	16h	1h	4	4			Ados
	Mini stage Fit ball (vacances d'hiver)	Delphine	Mercredi 16 février	16h	1h	6	6			Ados
	Randomnée (vacances d'hiver)	Axel + Delphine	Vendredi 18 Février	10h30	5,5	7	7			Ados
	Escalade (vacances de printemps)	Axel	Mardi 12 Avril	10h30	2	5	5			Ados
	Stage survie (vacances de printemps)	Christophe	Vendredi 22 / Samedi 23 Avr	11h	24	6	6			Ados
	Course d'orientation (vacances de printemps)	Axel	Mercredi 13 Avril	14h	3	3	3			Ados
	SABLON									
Interlocuteur : Sébastien DUCLOS (CMSEA) 06 04 59 54 06 Géraldine (Ecole des Sports)	Self Défense (vacances de printemps)	Martial	Mercredi 19 Avril	14h	1,5	8	8			Ados
	Self Défense (vacances de printemps)	Martial	Vendredi 22 Avril	14h	1,5	7	7			Ados
LA PATROTTE METZ NORD										
Interlocuteurs : Camille EVANGELISTI (AP SIS) Laura DEBREUIL (AP SIS) Siham MERIDJIA (AP SIS) Ecole des Sports CS AGORA	Boxing (Camille)	Ali	Mercredi 12 Janvier	17h30	1,5	4	1	3	x	Ados
	Boxing (Siham)	Axel	Vendredi 21 Janvier	18h	1,5	14	14			Ados
	Boxing (Camille)	Ali	Mardi 18 Janvier	18h30	1,5	6		6		Ados
	Atelier nutrition (Siham)	Axel	Samedi 22 Janvier	14h30	1,5	7	7			Ados
	Boxing (Camille)	Ali	Mardi 25 Janvier	18h30	1,5	7		7		Ados
	Boxing (Camille)	Axel	Mardi 1er Février	18h30	1	4		4		Ados
	Mini stage Boxing (vacances hiver)	Ali	Mardi 8 février	10h30	1,5	11	5	6	x	Ados
	Mini stage Boxing (vacances hiver)	Ali	Mercredi 9 Février	10h30	1,5	11	5	6	x	Ados
	Mini stage Boxing (vacances hiver)	Ali	Jeu di 10 Février	10h30	1,5	11	5	6	x	Ados
	Boxing (Camille)	Ali	Mardi 23 Février	18h30	1,5	6	6			Ados
	Boxing (Siham)	Axel	Vendredi 25 février	18h30	1,5	11	11			Ados

Aïcha BETTAHAR

Claude Tsikamen

Ecole des Sports

Boxing (Camille)	Ali	Mardi 1er Mars	18h30	1,5	6					Ados
Boxing (Siham)	Axel	Vendredi 4 Mars	18h30	1,5	annulé					Ados
Boxing (Ebru)	Ali	Mardi 8 Mars	18h30	1,5	6					Ados
Boxing (Siham)	Axel	Vendredi 18 Mars	18h30	1,5	5					Ados
Boxing (Ebru)	Ali	Mardi 22 Mars	18h30	1,5	4					Ados
Boxing (Siham)	Axel	Vendredi 25 Mars	18h30	1,5	6					Ados
Boumball	Ali	Mercredi 23 Mars	14h	1,5	8				x	Ados
Boumball	Ali	Mercredi 30 Mars	14h	1,5	9				x	Ados
Boumball	Ali	Mercredi 6 Avril	14h	1,5	13				x	Ados
Boxing (Ebru)	Ali	Mardi 29 Mars	18h30	1,5	6					Ados
Boxing (Siham)	Axel	Vendredi 1er Avril	18h30	1,5	6					Ados
Boxing (Siham)	Ali	Mardi 5 Avril	18h30	1,5	9				x	Ados
Boxing (Siham)	Axel	Vendredi 8 Avril	18h30	1,5	7					Ados
Boxing (Ebru)	Ali	Mardi 26 Avril	18h30	1,5	8				x	Ados
Boxing (Siham)	Axel	Vendredi 29 Avril	18h30	1,5	9					Ados
Boxing (Ebru)	Ali	Mardi 3 Mai	18h30	1,5	8				x	Ados

WOIPPY

Course d'orientation (vacances de printemps)

Axel	Mardi 12 Avril	14h	3	5	2	3	x			Ados
------	----------------	-----	---	---	---	---	---	--	--	------

Interlocuteur :
Lucie CARTER (CMSEA)
06 82 62 01 47

Charly FIABANE (MPT Woippy)
06 64 77 29 30

BORNY

Bien être - Boxing	Ali	Mercredi 5 janvier	15h	1,5	Annulé					Ados
Bien être - Boxing	Ali	Mercredi 12 janvier	15h	1,5	4				x	Ados
Bien être - Yoga	Delphine	Mercredi 19 janvier	15h	1,5	6				x	Ados
Bien être - Boxing	Ali	Mercredi 26 janvier	15h	1,5	6				x	Ados
Bien être - Yoga	Delphine	Mercredi 2 février	15h	1,5	7				x	Ados
Randonnée (vacances hiver)	Axel + Delphine	Vendredi 18 février	10h30	5,5	11				x	Ados
Bien être - Jeux de ballon	Axel	Mercredi 23 février	15h30	1,5	6				x	Ados
Bien être - atelier nutrition	Axel	Samedi 26 février	14h30	1,5	2				x	Ados
Bien être (circuit training)	Axel	Mercredi 2 Mars	15h30	1,5	4				x	Ados
Bien être (escalade)	Axel	Mercredi 9 Mars	15h30	1,5	2				x	Ados
Bien être (escalade)	Axel	Mercredi 23 Mars	15h30	1,5	2				x	Ados
Bien être (escalade)	Axel	Mercredi 5 Avril	15h30	1,5	4				x	Ados
Bien être (atelier nutrition)	Axel	Samedi 30 Avril	14h30	1,5	5				x	Ados
Boxing (Amélie)	Axel	Mercredi 27 Avril	14h	1,5	8					Ados
Boxing (Amélie)	Axel	Mercredi 4 Mai	14h	1,5	4					Ados
Bien être (randonnée)	Axel	Mercredi 4 Mai	15h30	1,5	4				x	Ados
Boxing (Amélie)	Axel	Mercredi 11 Mai	14h	1,5						Ados
Boxing (Amélie)	Axel	Mercredi 18 Mai	14h	1,5						Ados
Boxing (Amélie)	Axel	Mercredi 25 Mai	14h	1,5						Ados
Course d'orientation (vacances printemps)	Axel	Lundi 11 Avril	14h	3h	5				x	Ados
Stage survie	Christophe	Vendredi 22 / Samedi 23 Avr	11h	24h	4				x	Ados